

**« Sans non, c'est oui, mais... » l'exploration de la définition et des nuances d'interprétation
du consentement sexuel auprès de la population universitaire**

Chems Aouididi

Thèse soumise à l'Université d'Ottawa
dans le cadre des exigences du programme de
Maîtrise en criminologie

Département de criminologie
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	II
RÉSUMÉ	IV
ABSTRACT	IV
REMERCIEMENTS	V
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 - LA RECENSION DES ÉCRITS	6
1.1 PENSER LE CONSENTEMENT SEXUEL	7
1.2 ÉTUDES SUR LE CONSENTEMENT SEXUEL ET LA POPULATION ÉTUDIANTE HORS CANADA	9
1.3 ÉTUDES SUR LE CONSENTEMENT SEXUEL ET LA POPULATION ÉTUDIANTE AU CANADA	16
1.4 LES DÉFINITIONS DU CONSENTEMENT SEXUEL AUPRÈS DE LA POPULATION ÉTUDIANTE	24
1.5 LES TROIS THÈMES CLÉS QUI RESSORTENT DE LA RECENSION DES ÉCRITS	26
1.5.1 <i>La réciprocité</i>	27
1.5.2 <i>L'autonomie</i>	30
1.5.3 <i>Le plaisir sexuel</i>	34
CHAPITRE 2 - CADRE CONCEPTUEL	38
2.1 SCRIPTS SEXUELS : LES TROIS ORDRES ET LA SUBJECTIVITÉ	39
2.2 LES CONCEPTS QUI ACCOMPAGNENT LA DÉMARCHE	47
2.2.1 <i>Les « moments crépusculaires »</i>	48
2.2.2 <i>La biographie sexuelle</i>	50
2.4 DES OUTILS UTILES	52
CHAPITRE 3 – LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE	54
3.1 CRÉATION DU QUESTIONNAIRE	55
3.2 LA DEMANDE AU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE	57
3.3 LE PROCESSUS ET LES TECHNIQUES DE RECRUTEMENT.....	58
3.3.1 <i>Le recrutement</i>	58
3.3.2 <i>La participation</i>	59
3.4 PRÉSENTATION QUANTITATIVE DE LA PARTICIPATION	60
3.4.1 <i>Description non nominative de la participation</i>	60
3.4.2 <i>Les statistiques</i>	61
3.5 ANALYSE DE DONNÉES – ANALYSE THÉMATIQUE	66
3.5.1 <i>L'analyse thématique</i>	66
3.5.2 <i>Apports et limites</i>	68
3.6 LUNETTE D'INTERPRÉTATION – LE PARADIGME CONSTRUCTIVISME INTERPRÉTATIF	70
3.6.1 <i>Lunette constructiviste</i>	73
3.6.2 <i>Lunette interprétative</i>	74
3.6.3 <i>Combinaison des approches pour « faire voir » le consentement sexuel</i>	77
3.7 MA PLACE EN TANT QUE CHERCHEURE – LA RÉFLEXIVITÉ.....	78
CHAPITRE 4 - UN CONSENTEMENT SEXUEL DIFFICILEMENT DÉFINISSABLE	81
4.1. LES DÉFINITIONS « OFFICIELLES » DU CONSENTEMENT SEXUEL AU CANADA SELON LES DÉCISIONS JUDICIAIRES	81
4.1.1 <i>La capacité à consentir</i>	82
4.1.2 <i>L'âge du consentement selon le droit canadien</i>	83
4.2 LA DÉFINITION DU CONSENTEMENT SEXUEL ET SES MULTIPLES VARIABLES	84
4.2.1 <i>Les dits et gestes du consentement</i>	86

4.3 LES MOMENTS CRÉPUSCULAIRES DU CONSENTEMENT	102
CHAPITRE 5 – LES SCRIPTS SEXUELS EN ACTION TEL QUE RAPPORTÉ PAR LES SONDE(E)S	106
5.1 LES SCRIPTS SEXUELS	108
5.2 LE CONSENTEMENT IMPLICITE OU EXPLICITE.....	111
5.2.1 <i>La pratique sexuelle de la pénétration</i>	113
5.2.2 <i>La pratique sexuelle du baiser</i>	117
5.2.3 <i>La pratique sexuelle de la séduction</i>	118
5.2.4 <i>Les pratiques sexuelles usuelles et inusuelles</i>	118
5.3 LA RÉCIPROCITÉ, L’AUTONOMIE ET LE PLAISIR SEXUEL COMME THÈMES POUR DÉFINIR LA PRÉSENCE DU CONSENTEMENT SEXUEL.....	121
5.3.1 <i>La réciprocité</i>	122
5.3.2 <i>Autonomie sexuelle du sujet</i>	126
5.4 POUR CONCLURE CE CHAPITRE	135
CONCLUSION	137
ANNEXE A.....	142
ANNEXE B.....	151
ANNEXE C.....	160
ANNEXE D.....	163
ANNEXE E.....	166
ANNEXE F.....	167
ANNEXE G	168
ANNEXE H	169
ANNEXE I.....	170
ANNEXE J	172
ANNEXE K	174
ANNEXE L.....	176
ANNEXE M.....	177
ANNEXE N.....	178
BIBLIOGRAPHIE.....	179

Résumé

Sachant que le consentement sexuel est au centre des préoccupations sociales et juridiques, il est important de connaître comment sa définition est mise en pratique lors d'activités sexuelles. Ce projet de thèse explore la compréhension et les nuances d'interprétation de la définition du consentement sexuel auprès de la population universitaire. Pour ce faire, un questionnaire a été créé afin de recueillir les connaissances et les réflexions personnelles des répondant(e)s. Avec l'appui de la théorie des scripts sexuels de Simon et Gagnon (1973), les trois thèmes dominants (la réciprocité, l'autonomie sexuelle et le plaisir) ressortis lors de la recension des écrits ont été mis en relation avec les données recueillies par sondage. L'analyse des données issues des réponses des répondant(e)s nuance la définition juridique du consentement sexuel par le caractère complexe des situations et les multiples variables présentes lors d'interactions à caractère sexuel entre des individus.

MOTS CLÉS : CONSENTEMENT SEXUEL, SCRIPTS SEXUELS, EXPLICITE, IMPLICITE, PRATIQUES SEXUELLES

Abstract

As sexual consent is at the center of social and legal concerns, it is important to know how its definition is put into practice during sexual activities. This thesis project explores the understanding and nuances of interpretation of the definition of sexual consent among the university population. To this end, a questionnaire was created to gather respondents' knowledge and personal reflections. Drawing on Simon and Gagnon's (1973) theory of sexual scripts, the three dominant themes (reciprocity, sexual autonomy and pleasure) identified in the literature review were linked to the survey data. Analysis of the data from the respondents' answers qualifies the legal definition of sexual consent in terms of the complex nature of situations and the multiple variables present in sexual interactions between individuals.

KEYWORDS: SEXUAL CONSENT, SEXUAL SCRIPTS, EXPLICIT, IMPLICIT, SEXUAL PRACTICES

Remerciements

Cette thèse m'a ouvert les yeux, non seulement sur mes habilités de recherche et les connaissances acquises durant mon parcours universitaire, mais aussi sur l'importance d'être reconnaissante envers les personnes qui ont contribué à cette réussite.

Tout d'abord, j'aimerais remercier les professeur(e)s du département de criminologie qui m'ont permis de découvrir ma passion et de développer mon sens critique à l'égard de tous les phénomènes qui touchent de près, ou de loin, la criminologie. Vous m'avez encouragé, directement et indirectement, à devenir la personne que je suis et à persévérer dans mon cheminement universitaire.

Je veux remercier mes ami(e)s, qui m'ont permis de décompresser durant ces trois dernières années, mais aussi de me soutenir et de m'encourager tout au long de ce parcours. Merci à Alyson et à David, collègues et ami(e)s du trio de la thèse en criminologie, avec qui j'ai pu partager les frustrations et les petites réussites lors des études supérieures. Merci à mes ami(e)s Erika, Lydia, Clarisse, Kristelle, Zoé, Coralie, Lianna, Mélina, Jessica, et Simon (et j'en oublie sûrement d'autres, mais vous vous connaissez), qui ont tous joué un rôle dans la réussite de cette thèse, que ça soit avec nos discussions, nos sorties, nos activités ou encore avec le sport.

Merci à toute ma famille, proche ou loin, mais surtout à mon papa Mehdi, ma maman Céline, mon petit frère Lyèss et ma belle-mère Martine, pour votre aide et votre support lorsque j'en avais besoin. Et je ne peux pas oublier le support de Poutchy et de Bouboule.

Enfin, j'aimerais remercier du fond du cœur ma superviseuse Isabelle, car sans toi, cette thèse n'aurait pas été possible. Tu m'as fait découvrir le monde de la recherche académique dont j'ignorais l'existence. Grâce aux opportunités que tu m'as offertes, ta confiance en moi, ton écoute et tes conseils précieux, j'ai pu découvrir mon potentiel professionnel et personnel pour devenir la personne que je suis aujourd'hui. Merci d'avoir cru en moi.

Introduction

Quelle place occupe le consentement dans nos vies ? Dans une société néolibérale où la place de la liberté individuelle, l'autonomie, la responsabilité et le libre arbitre sont des valeurs prévalentes, le consentement, sous toutes ses formes, s'insère dans nos vies afin de faire miroiter, toujours et en tout lieu, notre participation de « plein gré » au corps social (Gotell, 2010). Le consentement est présent sous forme de transactions monétaires contractuelles entre vendeur et acheteur, au niveau de la justice administrative, civile ou pénale, ainsi qu'au niveau des soins entre patient et praticien, de la prise de médicaments aux consultations pour des problèmes de santé mentale. Dans ses formes plus implicites, il se présente sous la forme d'affirmation lorsque nous disons oui à sortir avec nos ami(e)s, lorsque nous donnons notre courriel pour des sondages lors de séances de magasinage, lorsque nous participons à des activités scolaires, ou encore, lorsque nous avons un contrat de travail. Et la liste est longue. Bien que ces exemples démontrent l'omniprésence du consentement dans nos vies, et alors que celui-ci est plutôt bien défini sur le plan théorique, il l'est beaucoup moins lorsqu'il s'agit de le mettre en pratique lors d'interactions sociales. Et il l'est encore moins lorsque vient le temps de le mettre en pratique lors d'interactions sexuelles.

Au Québec, le nombre de victimes d'infractions sexuelles déclaré par la police en 2022 a connu une augmentation majeure, soit un total de 12 533 (Institut de la statistique du Québec, 2025). Entre 2005 et 2022, le nombre d'infractions sexuelles aurait augmenté de 118% (Institut de la statistique du Québec, 2025). Malgré les statistiques disponibles, ceci représente une sous-estimation de la réalité, puisque les agressions sexuelles ne sont pas toutes dévoilées ni rapportées dans les enquêtes et aux services de police. Au Canada, seule une faible proportion (5-6%) des

agressions sexuelles est signalée à la police chaque année (Institut de la statistique du Québec, 2024).

L'augmentation de cas rapportés au cours des dernières années peut être expliquée par le mouvement #MeToo qui s'est amplifié sur les réseaux sociaux (Alexopoulos et Cingel, 2023; Gortan, 2021; Iacub, 2023). Ce mouvement trouve ses origines avec Tarana Burke qui, en 2006, a initié cette sensibilisation des violences sexuelles subies par les femmes et dans les communautés sexuelles marginalisées (Gortan, 2021; Iacub, 2023). Cependant, la popularité de ce mouvement a eu lieu en 2017 avec l'affaire Weinstein (Gortan, 2021; Iacub, 2023). Par cet événement hautement médiatique, un effet domino de dénonciations d'agressions sexuelles s'est déclenché dans différentes sphères sociales, artistiques et politiques (Gortan, 2021; Jaunait et Matonti, 2012; Iacub, 2023). Cette montée du mouvement a su mettre en lumière une partie des témoignages de violences sexuelles qui était auparavant « dans l'ombre », et a aussi suscité un réel questionnement culturel, légal, et social sur le consentement sexuel, autant par rapport à son importance qu'aux multiples situations d'abus sexuel (Iacub, 2023).

Si cette vague a pris place et a eu une importance fondamentale, socialement parlant, elle démontre aussi une inquiétude quant à la mise en pratique du consentement sexuel. En d'autres mots, le consentement sexuel pose un problème dans sa conceptualisation, sa compréhension et son interprétation dans l'intimité, derrière les portes closes (Birtles, 2020; Clark, 2005). Bien que le consentement sexuel soit relativement bien défini dans le Code criminel, et que chaque individu semble comprendre, ou du moins, reconnaître l'importance du consentement sexuel, les statistiques de plusieurs institutions et les analyses des témoignages du mouvement #MeToo montrent que ce phénomène, ainsi que son application, sont loin d'être clairs (Birtles, 2020). Mais voyons d'abord comment le droit canadien définit le consentement sexuel.

À l'heure actuelle, l'article 273.1 du Code criminel canadien définit le consentement sexuel « comme l'accord volontaire du plaignant de se livrer à une activité sexuelle. La conduite qui ne comporte pas d'accord volontaire à se livrer à une activité sexuelle ne constitue pas un consentement en droit » (Code criminel, L.R.C. (1985), ch. C-46, art. 273.1(1)). À cette définition juridique s'ajoutent les conditions qui dictent et régissent le consentement dit « valide » aux yeux de la loi. Ces conditions vont comme suit :

l'accord est manifesté par des paroles ou par le consentement d'un tiers ; il est incapable de le former ; l'accusé l'incite à l'activité par abus de confiance ou de pouvoir ; le plaignant manifeste, par ses paroles ou son comportement, l'absence d'accord à l'activité ; après avoir consenti à l'activité, il manifeste, par ses paroles ou son comportement, l'absence d'accord à la poursuite de celle-ci (Code criminel, L.R.C. (1985), ch. C-46, art. 273.1(2)).

Par cette définition, pour que le consentement soit valide, « il doit être exprimé librement par la personne elle-même, cette dernière doit véritablement savoir à quoi elle consent et on doit lui reconnaître la capacité à consentir » (Diotte, 2020, p. 196). En d'autres termes, quatre points centraux sont établis afin que le consentement sexuel soit considéré comme valide: il doit être donné librement et avec enthousiasme, il doit être continu et défini, il doit être précis et il doit être requis pour chaque activité (CALACS, s.d.).

Si la définition de la présence ou de l'absence de consentement sexuel permet aux juges et jury de rendre des verdicts basés sur des critères plus ou moins clairs, la définition « commune » du consentement, à la fois construite entre les partenaires et influencée par les normes sociales, comportent de multiples zones grises. Cette situation a nourri ma démarche. Comment les individus expriment-ils leur consentement dans un contexte intime? Et comment perçoivent-ils le consentement de l'autre? De nombreuses dynamiques influencent la notion du consentement « commun ». Par cette recherche, je m'interroge sur la manière dont le consentement se manifeste dans l'intimité. Quels sont les signes perçus comme des indicateurs « positifs » permettant de

maintenir ou d'initier une participation active dans l'échange sexuel ? Comment ces signes sont-ils interprétés par les partenaires ?

La définition du consentement sexuel peut varier d'une personne à l'autre, mais aussi lors de sa « construction » dans l'interaction, ce qui rend la tâche de compréhension et d'application « non standardisée » (Birtles, 2020). Il faut également noter que cette multitude de compréhensions est influencée par l'intégration des normes sociales et culturelles qui jouent un rôle crucial dans la socialisation des individus (Anyadike-Danes et al., 2024; Beres, 2014, Jozkowski et Peterson, 2013; Jozkowski, Marcantonio et Hunt, 2017). Sa forme peut être mise au défi, que ce soit par une expression explicite ou implicite (« *go with the flow* »). Malgré ces nuances, le résultat reste le même : il existe, aux yeux de tous et toutes, seulement deux possibilités : soit la relation sexuelle est « consentante », soit elle constitue une agression sexuelle, et ce malgré de nombreuses zones grises. C'est cette zone grise et l'interprétation du consentement sexuel qui alimentent mes réflexions et que j'explore dans cette thèse.

Pour ce faire, je m'appuie sur le concept de « *twilight moments* » proposé par Clark (2005). Selon elle, la société tolère certaines pratiques et comportements sexuels non conventionnels, tant qu'ils restent limités à la sphère privée. Toutefois, cette « tolérance » demeure conditionnelle : ces désirs cachés peuvent tout de même faire l'objet de discipline. Elle propose la métaphore des « *twilight moments* » pour décrire ces désirs et pratiques sexuelles qui, bien qu'interdits par la loi ou rejetés par une majorité de la population, sont tout de même pratiqués, que ce soit dans l'intimité ou même parfois, en public (Clark, 2005). Cette métaphore, comme lunette interprétative du consentement sexuel, offre une manière particulièrement riche de réfléchir aux formes de discipline morale qui contraignent les individus, sans pour autant les exclure de la société. Ce n'est

que par une mise en lumière franche et directe que ces individus peuvent subir les punitions associées à leur transgression (Clark, 2005).

Mon projet, intitulé, « "Sans non, c'est oui, mais... " » explore la définition et les nuances d'interprétation du consentement sexuel auprès de la population universitaire, et examine les manières dont les étudiant(e)s universitaires interprètent et comprennent ce consentement, autant sur le plan personnel que culturel. Dans cette thèse, je présente, dans le premier chapitre, une recension des écrits sur le consentement sexuel. Dans le chapitre deux, le cadre conceptuel est présenté comme outil interprétatif des données récoltées. Le troisième chapitre présente ma démarche méthodologique basée sur un sondage sur le consentement sexuel auprès de la population étudiante. Le chapitre quatre présente mon analyse des réponses au sondage. Le chapitre cinq dresse enfin un portrait des thèmes dominants qui ressortent de l'analyse des données issues des réponses des répondant(e)s. Mon analyse démontre que le consentement sexuel est, d'abord et avant tout, une expérience subjective.

Chapitre 1 - La recension des écrits

Le terme « consentement sexuel » a été considéré au Canada, pour la première fois, en 1982, lorsque la Chambre des communes a adopté le projet de loi C-127 (Roberts et Pires, 1992). Ce projet de loi avait comme but principal de modifier le Code criminel en matière d'infractions sexuelles et d'autres infractions contre la personne (Roberts et Pires, 1992). En d'autres termes, ce projet de loi a donné naissance, en 1983, à la *Loi canadienne sur les agressions sexuelles*, plaçant le consentement sexuel au centre des préoccupations socio-juridiques. Cependant, l'importance mise sur le consentement sexuel lors de certaines pratiques sexuelles a réellement pris son importance avec la réforme du Code criminel en 1983. Dans celle-ci, l'ajout du terme agression sexuelle a remplacé les termes « viol » et « attentat à la pudeur » (Roberts et Pires, 1992). Ces changements portés au Code criminel concernant cette catégorie de crime mirent l'emphase sur le traitement des victimes au sein du système de justice pénale, sur les accusations, ainsi que sur les preuves relatives aux agressions sexuelles, toujours selon Roberts et Pires (1992). Cela a apporté la notion de « viol conjugal », qui à ce point, n'existait pas auparavant (Roberts et Pires, 1992). Par ailleurs, il faut se rappeler que le consentement sexuel a été défini dans le droit canadien qu'en 1992 (Diotte, 2020; Gortan, 2021; Jerome, 2025; Le Magueresse, 2012).

Ce changement de paradigme, porté par le mouvement féministe qui occasionne une prise de conscience sociale, témoigne d'une montée des valeurs individualistes axées sur la responsabilité personnelle (Gotell, 2010). Cette responsabilité de se surveiller, de surveiller les autres, ainsi que dans l'intériorisation de principes tels que l'autonomie et le respect, caractéristiques des revendications sociales de l'ère contemporaine (Quirion, Jendly et Vacheret, 2012). L'intérêt du consentement sexuel n'a seulement émergé, et existe entièrement, avec la distinction entre la relation sexuelle (l'acceptable) et l'agression sexuelle (l'interdit). De

nombreuses études féministes, sociales et juridiques ont cherché à rendre visible ce phénomène social de l'importance donné au consentement sexuel à travers l'agression sexuelle (Cousineau, 2020; MacKinnon, 2012, cité dans Quéré, 2016; Sanchez et al., 2022; Rubin, 1992). La littérature académique sur les agressions sexuelles est vaste et aborde l'identification des agresseurs, les différentes formes que peuvent prendre ces agressions, les conséquences pour les victimes, ainsi que les approches préventives et les interventions possibles pour freiner la perpétuation de ces violences. En revanche, peu de recherches se sont penchées sur la compréhension du consentement sexuel auprès de la population, et encore moins celle des étudiant(e)s universitaires.

1.1 Penser le consentement sexuel

Le consentement sexuel a été étudié autant en droit qu'en sciences sociales. Néanmoins, au cœur de cette notion se trouve une zone grise qui ne cesse de faire son apparition, qu'on le veuille ou non. Selon Beres (2014), le « oui » ou le « non » exprimé verbalement constitue la méthode privilégiée pour distinguer la différence entre un consentement affirmatif ou le non-consentement. Cette dualité, aussi présente dans le Code criminel, tend à penser, sur le plan social, que le consentement est une notion simple, relevant d'un choix clair entre le oui ou le non. Cette réduction de la compréhension du consentement sexuel occulte les différentes nuances possibles du consentement, ou de son contraire, de sa compréhension par l'individu qui le donne ou le reçoit (Beres, 2014). En d'autres termes, bien qu'il existe un consensus général sur l'importance fondamentale du consentement, à savoir que les relations intimes et sexuelles doivent se dérouler dans un espace physique et psychologique sécuritaire pour les personnes qui en prennent part, la définition de ce consentement reste plurielle et recouvre une multiplicité de significations qui ne s'alignent pas nécessairement entre toutes les parties impliquées.

Toujours selon Beres (2014), l'individu libre doit être capable de comprendre et donner son propre consentement sexuel, mais aussi comprendre celui de l'autre. La complexité de cette interaction construite entre les individus réside précisément dans les interprétations que chacun élabore, au sein du contexte intime, à propos de son propre consentement et celui de l'autre. Ces interprétations contribuent ensemble à définir s'il y a consentement sexuel ou non. Une analyse dynamique et active dans l'interaction aide l'individu à déterminer si la relation sexuelle est acceptable, ou si au contraire, elle est vécue comme une agression. Autrement dit, le statut du consentement détermine s'il s'agit d'une agression sexuelle (Beres, 2007). Cette binarité laisse peu de place à d'autres interprétations ou expériences, menant ainsi à une réduction des histoires et des vécus sexuels.

La notion de lucidité légale fait l'objet de nombreuses critiques. Si un consensus général existe quant aux notions de consentement et de non-consentement, leur application concrète soulève néanmoins des enjeux récurrents, suscitant parfois des inquiétudes chez leurs partisan(te)s. Par ailleurs, selon les approches disciplinaires ou les domaines d'étude juridique, psychologique ou encore sociologique, la définition du consentement sexuel peut varier, présentant des caractéristiques distinctes qui rendent impossible l'établissement d'une pratique uniforme. La définition qui semble recueillir un consensus minimal repose sur l'expression explicite d'un consentement ou d'un refus. Ainsi, dire ou exprimer verbalement son refus, ou faire comprendre que le consentement n'est pas donné, peut aboutir soit à une relation sexuelle, soit à une agression sexuelle. Toutefois, le consensus des écrits académiques sur le sujet s'arrête là. Si l'affirmation explicite paraît claire, elle contraste fortement avec la zone grise relevant de l'interprétation et des « non-dits », car tout ne se réduit pas à une opposition binaire entre noir ou blanc. C'est cette zone d'ombre, toujours présente derrière une porte, qui continue de faire surface. Le consentement

sexuel joue un rôle central dans les débats sur la violence sexuelle, car l'absence de consentement sexuel est généralement le critère déterminant de la violence sexuelle (Beres, 2007).

1.2 Études sur le consentement sexuel et la population étudiante hors Canada

Ma recherche porte sur la compréhension du consentement sexuel auprès de la population universitaire. Il faut noter que la majorité des recherches sur cette question a été produite aux États-Unis et que quelques-unes ont été réalisées au Canada. Aux États-Unis, Hall (1998), a remis un questionnaire à des étudiant(e)s universitaires (les institutions concernées ne sont pas mentionnées dans l'étude) afin d'obtenir des informations sur leur dernier rapport sexuel où l'accord a été donné pour s'engager dans une activité sexuelle avec une tierce personne. L'objectif de la recherche était d'observer le narratif de l'affirmation, c'est-à-dire les différentes façons dont les participant(e)s ont réussi, ou non, à communiquer leur consentement verbal, non verbal, ou une communication mixte. En somme, 61% des répondant(e)s ont fait l'usage d'une communication mixte, 28% ont préféré consentir de manière non verbale, et seulement 11% ont consenti verbalement (Hall, 1998). L'auteure a pu dresser des comportements non verbaux privilégiés par les participant(e)s tels qu'embrasser, caresser, toucher intimement, sourire, et ne pas s'enfuir. Un aspect intéressant de cette étude réside dans le fait que certaines activités sexuelles ont été explicitement consenties, alors que d'autres non. En effet, Hall (1998) souligne que les relations sexuelles péniennes vaginales, le sexe oral ainsi qu'anal se déroulaient majoritairement avec un consentement non verbal.

Dans leur étude exploratoire, Hickman et Muehlenhard (1999) ont mis l'accent sur la manière dont les jeunes hommes et femmes expriment et perçoivent le consentement sexuel. Ils

ont mené des entretiens pour identifier les tendances afin de créer une liste d'items décrivant comment une personne pourrait faire des avances sexuelles. Par la suite, avec cette liste, d'autres étudiant(e)s ont dû attribuer une notation aux comportements qu'ils ou elles pratiquaient le plus fréquemment (Hickman et Muehlenhard, 1999). Finalement, les chercheurs ont aussi demandé aux étudiant(e)s de s'imaginer dans avec un nouveau ou une nouvelle partenaire sexuel(le) et d'évaluer, à partir de cette liste, les comportements qu'ils ou elles utiliseraient le plus (Hickman et Muehlenhard, 1999). Les résultats démontrent qu'en général, lorsqu'il était question des signes de consentement sexuel, les individus ayant eu des relations hétérosexuelles avec pénétration rapportaient utiliser une grande variété de signaux, tels les signaux verbaux directs et indirects ainsi que les signaux non verbaux directs et indirects. De plus, ils ont déclaré n'avoir presque jamais utilisé la communication de leur niveau d'intoxication ni le refus direct pour signaler le statut de leur consentement sexuel; en revanche, ils ont souvent exprimé leur consentement en ne résistant pas. En ce qui concerne le consentement sexuel et le genre, les auteurs ont relevé des différences dans les signaux auto-rapportés des participant(e)s et dans leurs perceptions du consentement sexuel.

De manière générale, les hommes et les femmes s'attendent à ce que leur partenaire consente de la même manière qu'eux-mêmes le feraient. D'un côté, les femmes utilisaient davantage des signaux verbaux indirects, tandis que les hommes semblent préférer l'usage de signaux non verbaux indirects, l'absence de réponse claire, ainsi que l'indication de leur niveau d'intoxication à l'alcool. Par ailleurs, les hommes et les femmes, lors des scénarios hypothétiques, s'accordaient sur le sens ou la définition des signaux de consentement sexuel. Cependant, ce qui différait était l'usage réel de ces signaux par les participant(e)s, usage qui pouvait signifier des choses différentes selon les personnes. En somme, ces malentendus, qui surviennent dans les

interactions, reposent sur les communications défailtantes ou ambiguës entre les femmes et les hommes, et peuvent contribuer à des agressions sexuelles potentielles, ou du moins, favoriser des relations non consenties ou ambiguës.

Pour continuer, l'étude de Motley et Reeder (1995) a examiné les similitudes et les différences dans les significations attribuées par les hommes et les femmes aux messages de résistance verbale féminins relatif au consentement sexuel. En somme, l'étude révèle que les messages de résistance indirects et implicites étaient les plus utilisés par les participantes. L'évitement, l'humour, les explications vagues de refus et les raisons externes, telles que la fatigue ou les obligations académiques/professionnelles, constituaient les principales techniques de refus identifiées par Motley et Reeder (1995). Ces chercheurs concluent que les messages directs de résistance aux avances sexuelles étaient la technique la moins utilisée par les participantes, notamment l'énonciation claire du refus, l'établissement et le maintien des limites personnelles, ainsi que le partage des valeurs personnelles relatives à la sexualité. Dernièrement, ils terminent leur étude en expliquant que la peur de blesser les sentiments de l'autre, de se mettre en danger, de créer un conflit dans la relation, ainsi que les perceptions négatives associées à un refus explicite rendraient l'usage des messages directs de résistance compliqué et intimidant.

L'étude effectuée par Jozkowski et Peterson (2013) avait pour but de connaître comment les étudiant(e)s universitaires indiquaient leur consentement sexuel et comprenaient celui de leur partenaire. Pour ce faire, ils ont recruté 185 étudiants universitaires pour participer à un questionnaire « ouvert » afin d'expliquer leurs expériences et modes de pensée (Jozkowski et Peterson, 2013). Lors de l'analyse qualitative, quatre thèmes récurrents sont ressortis : 1) l'appui des scripts sexuels traditionnels, 2) la responsabilité des femmes de réaliser des rapports sexuels

oraux, 3) un consentement sexuel masculin perçu comme agressif, et 4) l'usage par les hommes de comportements de déception pour obtenir le consentement à des relations sexuelles.

Pour les scripts sexuels, ceux-ci apparaissaient dans les réponses des participants(e)s, notamment l'homme vu comme initiateur et la femme comme seule détentrice du consentement. Ces conceptions limitantes restreignent l'homme et la femme dans des rôles genrés, pouvant indirectement créer des situations où l'homme est davantage perçu comme un agresseur et la femme placée dans des contradictions perpétuant des stéréotypes tels que « la femme agace », « la femme facile », etc. (Jozkowski et Peterson, 2013). Avec la présence du thème de la femme responsable de la performance de sexe oral, également liée à l'intériorisation des scripts sexuels, les répondant(e)s renforçaient la croyance que le plaisir masculin prime sur celui de la femme. Cela reflète la croyance sociale contemporaine selon laquelle l'homme ressentirait davantage le besoin et le désir d'avoir des relations sexuelles, contrairement aux femmes.

Pour ce qui est du thème du consentement sexuel masculin perçu comme agressif, les participants ont rapporté que les hommes exprimaient leur désir d'engager des relations sexuelles sous forme d'ordres directs, le positionnement corporel, la force physique, ou avec la verbalisation claire teintée d'agressivité. Les chercheurs expliquent que cette différence entre les genres découle des stéréotypes de l'homme « fort et agressif » et « homme sexuel », libre de décider et de communiquer son désir sexuel sans crainte, contrairement à la femme qui, lorsqu'elle manifeste l'envie d'une relation sexuelle, se retrouve « obligée » d'aller jusqu'au bout. Pour Jozkowski et Peterson (2013), ce postulat revenait fréquemment et pourrait favoriser l'apparition de violences sexuelles. Finalement, le thème de l'usage de comportements de déception démontre que les hommes, qui y recourent, sont conscients que leur partenaire pourrait

ne pas consentir volontairement. Pour éviter ce refus ou une potentielle résistance, ils mettent en place des stratégies visant à contourner l'opposition future à la relation sexuelle.

Pour leur part, Jozkowski, Marcantonio et Hunt (2017) ont interviewé des étudiant(e)s collégiaux (17 femmes et 13 hommes) dans une université au sud des États-Unis (non mentionnée) en 2013, sur les sujets relatifs à leurs activités sexuelles, incluant la communication du consentement sexuel. Étant donné l'emphase mise sur un consentement affirmatif par les politiques relatives aux violences sexuelles, ces chercheurs souhaitaient examiner s'il existait une diminution potentielle des malentendus ou une baisse des mauvaises formes de communication lors d'activités sexuelles. Les résultats ont fait ressortir deux thèmes principaux. Le premier thème est celui de la perception de double standard sexuel, en lien avec les normes hétérosexuelles qui renforcent les scripts sexuels, selon lesquelles l'homme est perçu comme l'initiateur et la femme comme « *sexual gatekeeper* » (Jozkowski, Marcantonio et Hunt, 2017). Ces rôles imposent aux hommes d'initier l'activité sexuelle, souvent par le biais d'indices non verbaux, et aux femmes de répondre aux avances masculines. Ils créent ainsi un double standard sexuel, qui accorde une plus grande liberté sexuelle aux hommes tout en restreignant l'expression sexuelle des femmes, ce qui pourrait influencer la communication du consentement. Les femmes sont censées gérer leurs réponses en tant que gardiennes, avec prudence, sans trop insister sur leur propre sexualité, sans paraître sexuellement assertives ou autonomes, ni nier ouvertement la sexualité des hommes (Jozkowski, Marcantonio et Hunt, 2017). Les hommes, en tant qu'initiateurs, ne subissent généralement pas de répercussion sociale lorsqu'ils adoptent un comportement sexuel ou expriment leur sexualité.

Le deuxième thème soulevé est celui des hommes qui perçoivent l'obtention de relations sexuelles comme un objectif ou une conquête. Lors de la communication du consentement, les

hommes, inconsciemment, intériorisent l'idée selon laquelle les relations sexuelles et le consentement sexuel sont une forme de compétition (Jozkowski, Marcantonio et Hunt, 2017). Cela modifie la perspective de l'acte sexuel, qui accorde davantage d'importance à « gagner » l'accès à la relation sexuelle qu'à obtenir le consentement sexuel de la partenaire. Avec cette perspective, la communication ouverte entre les partenaires est influencée par une pression qui place l'échange dans un rapport de débat, où il s'agit de convaincre l'autre de participer à l'activité sexuelle (Jozkowski, Marcantonio et Hunt, 2017). En somme, les auteurs expliquent que les normes genrées traditionnelles continueraient d'influencer les perceptions du consentement sexuel chez les étudiants universitaires, en contraignant, d'un côté, la vie sexuelle des femmes, et de l'autre, en valorisant celle des hommes comme initiateurs sexuels.

Dans leur étude, Anyadike-Danes et al., (2024) se sont donnés pour objectif d'identifier une définition constante du consentement sexuel dans la littérature, ainsi que de comprendre comment les études actuelles qui examinent les relations sexuelles non voulues définissent et mesurent le consentement sexuel auprès de la population étudiante. Ils évoquent que de nombreuses recherches se sont penchées sur la prévalence des expériences de relations sexuelles non voulues, mais que peu d'entre elles ont observé la manière dont le consentement sexuel est défini ou mesuré (Anyadike-Danes et al., 2024). Dans le même ordre d'idées, ils soulignent la complexité du consentement sexuel: plus précisément, ces nuances et complexités qui découlent des contextes sociaux, culturels, juridiques ou même personnels (Anyadike-Danes et al., 2024). Bien que la définition en soi ne semble pas complexe, le contexte dans lequel le consentement prend forme fait émerger plusieurs facettes qui peuvent affecter sa compréhension (Anyadike-Danes et al., 2024). Leur question de recherche était la suivante : « *How has sexual*

consent comprehension been measured when examining unwanted sexual experiences at university? » (p. 233).

Cette revue de littérature a pu faire ressortir certains éléments. D'un côté, sur 33 articles, seulement 3 ont défini explicitement le consentement sexuel dans leur recherche. Parmi ceux-ci, une seule étude a donné cette définition aux participants (Humphreys, 2020). Pour ces trois études, le consentement sexuel explicite était défini comme une combinaison de trois éléments : 1) le vouloir (« *willingness* ») (p.239), 2) le fait qu'il soit donné librement (« *freely given (or voluntary)* ») (p. 240), et 3) la conscience ou la capacité de consentir (Anyadike-Danes et al., 2024). De l'autre côté, concernant les définitions du consentement sexuel implicite, quatre thèmes centraux ont émergé: 1) l'incapacité (« *incapacitation* » (p. 240)), 2) l'usage de la force (« *use of force* » (p. 240)), 3) l'usage de menaces (« *use of threats* » (p. 240)) et 4) le manque du désir (« *lack of wantedness* » (Anyadike-Danes et al., 2024, p. 240). Pour ce qui concerne la mesure du consentement sexuel, plusieurs études ont ressortis des expressions pour l'évaluer, telles que l'expression du vouloir ou du désir (« *expression of willingness* ») (Anyadike-Danes et al., 2024, p. 241). D'autres études ont conclu que le consentement sexuel peut évoluer au cours de la relation, et qu'il est important de s'assurer que l'expérience sexuelle reste en tout temps dans le cadre du consentement.

Dernièrement, d'autres recherches ont révélé que les répondants utilisaient leur intuition (« *gut feeling* ») pour déterminer le consentement de l'autre, ou de le comprendre lors de l'interaction, principalement en se basant sur les comportements de l'autre. Ces observations permettent de conclure que la mesure du consentement sexuel est singulière et contextuelle, selon les personnes qui en négocient la validité lors d'un rapport sexuel. Les chemins menant à une

affirmation ou à un refus sont multiples. Ceux-ci sont compris et appliqués différemment, ce qui confirme la complexité pratique du consentement sexuel.

1.3 Études sur le consentement sexuel et la population étudiante au Canada

Du côté du Canada, Humphreys et Beres ont mené plusieurs études auprès d'étudiant(e)s canadien(ne)s afin de comprendre la perception de la définition du consentement sexuel, ainsi que leurs attitudes et comportements en lien avec le consentement sexuel dans des relations hétérosexuelles (Muehlenhard, Humphreys, Jozkowski et Peterson, 2016 ; Humphreys, 2007; Humphreys et Herold, 2007; Beres, 2007; Beres, Herold et Maitland, 2004; Beres, 2010).

Tout d'abord, dans son article, Beres (2007) visait à examiner la littérature existante concernant le consentement sexuel, à identifier les limites conceptuelles ainsi que les écarts dans cette même littérature, pour ensuite suggérer et inspirer de futures directions de recherche. Son article révèle que les recherches ne définissent pas nécessairement le consentement sexuel, mais tendent plutôt à le percevoir comme une frontière ou une limite délimitant les relations sexuelles en deux catégories: le « bon sexe » et le « mauvais sexe ». Elle rappelle que ce type de définition peut rendre flou une réelle compréhension complexe et complète du consentement, et peut enfermer la réflexion dans une binarité stricte du phénomène. Cependant, de l'autre côté, même la notion de « *spontaneous consent* », c'est-à-dire définir le consentement sans dénotation positive ou négative, peut être complexe à cerner.

Plusieurs études ont mis en lumière l'importance de la liberté, entendue comme l'absence de toute forme de pression, au moment où le consentement est exprimé dans le cadre des relations sexuelles (O'Sullivan et Allgeier, 1998). Par ailleurs, certaines études délimitent le consentement

sexuel en fonction des rapports genrés propres au contexte occidental, où la femme est perçue comme la seule détentrice du consentement sexuel, tandis que l'homme est présumé toujours consentant (Cowan, 2007; Muehlenhard, Humphreys, Jozkowski et Peterson, 2016; Ostler, 2003). Ce script sexuel culturel hétéronormatif, ancré dans la culture occidentale, postule que l'initiative sexuelle revient à l'homme, tandis que la femme adopte un rôle réactif en répondant à ses avances (Beres, 2007; O'Sullivan et Byers, 1992). Une telle narration est susceptible de générer une compréhension biaisée du consentement sexuel masculin, en invisibilisant les situations de non-consentement et en minimisant les risques d'agression sexuelle. En d'autres termes, considérer le consentement masculin comme acquis revient à nier la possibilité même d'un refus. De plus, Beres (2007) examine des recherches qui définissent le consentement comme un accord (« *consent as agreement* »): dans l'ensemble, les recherches sur le consentement sexuel convergent vers l'idée qu'il constitue essentiellement un engagement mutuel à participer à une activité sexuelle.

Cependant, plusieurs études débattent des conditions dans lesquelles le consentement prend forme, oscillant entre différentes conceptions. D'un côté, certains affirment que tout « oui » constitue une affirmation valide du consentement (Archard, 1998). D'un autre côté, certains chercheurs se questionnent sur la possibilité d'un consentement « infructueux », c'est-à-dire un consentement mal exprimé ou lorsque le choix d'avoir des relations sexuelles est limité (Sherwin, 1996). Enfin, d'autres auteur(e)s se questionnent sur la possibilité d'un consentement acquis de manière coercitive (Kazan, 1998). Dans cet ensemble de travaux, Beres (2007) préfère la définition d'un consentement « *freely given* », qui met l'accent sur les désirs et les volontés des individus à s'engager dans une activité sexuelle, et permet d'éviter la confusion entourant la validité du consentement. Finalement, malgré les efforts constants pour définir le consentement sexuel soit

comme un acte psychologique (focalisé sur les processus internes et les désirs), soit comme un acte physique (centré sur les comportements et les actions nécessitant alors l'établissement d'une liste de comportements indicateurs de consentement), une approche simpliste tend à réduire des dimensions essentielles, ou du moins, restreindre la place aux réflexions critiques. Cette approche limite notamment l'importance du « libre arbitre », la nature dynamique et changeante du consentement, l'expression unique du consentement selon le type de pratiques sexuelles (ex. : BDSM), ainsi qu'aux facteurs externes influents tels les relations de pouvoir et les normes sociales (Beres, 2007).

Ensuite, Beres (2010) a effectué une étude dans les Rocheuses canadiennes auprès de 21 participants (11 femmes et 10 hommes) par rapport à leur perception du consentement sexuel dans le cadre de relations sexuelles « *casual* » (Beres, 2010). Les participant(e)s étaient âgé(e)s de 19 à 30 ans, et ont été interviewé(e)s de manière non structurée, pour des entretiens d'environ 25 minutes à trois heures. Les résultats démontrent que les participants comprenaient la volonté (« *willingness* ») de leur partenaire à avoir une relation sexuelle selon trois facettes : 1) à travers la déduction (« *tacit knowing* »), 2) à travers le refus des relations sexuelles, et 3) par la participation active (Beres, 2010). Pour déduire que leur partenaire voulait s'engager dans une relation sexuelle, les participants utilisaient leurs expériences personnelles et leur connaissance des conventions culturelles normatives propres aux relations hétérosexuelles (Beres, 2010). Lorsqu'il était question du refus, les participants analysaient divers signaux, tant verbaux que non-verbaux, tel que le langage corporel lors de l'interaction avec un potentiel partenaire (Beres, 2010). Finalement, cette mesure de la volonté structurée autour du thème du refus prenait forme dans la participation active qui était un élément central à la détermination du potentiel d'une relation sexuelle (Beres, 2010).

Dans leur étude, Beres, Herold et Maitland (2004) ont cherché à analyser les comportements liés au consentement sexuel dans les relations sexuelles entre personnes de même sexe. Pour ce faire, ils ont utilisé une échelle composée de 26 catégories de comportements de consentement, basée sur celle développée dans l'étude d'Hickman et Muehlenhard (1999). Les 274 participant(e)s, recruté(e)s des universités canadiennes et américaines ont répondu au questionnaire dans lequel ils/elles devaient évaluer différents scénarios en fonction de « 1) la probabilité qu'ils les interprètent comme un consentement de la part de leur partenaire, 2) si les comportements démontrent qu'ils consentent à la relation sexuelle, et 3) la fréquence à laquelle ils adoptent les comportements de consentement » (Beres, Herold et Maitland, 2004, p. 478, traduction libre).

En somme, les participants ayant des relations sexuelles homosexuelles semblent davantage utiliser les processus non verbaux plutôt que verbaux pour demander ou donner leur consentement. De plus, les relations entre hommes ont une tendance plus grande à exprimer leur consentement sexuel par des comportements non verbaux par rapport aux relations entre femmes (Beres, Herold et Maitland, 2004). Enfin, leurs résultats s'inscrivent dans la continuité des recherches existantes sur le sujet. En général, les individus font l'usage à des comportements non verbaux comme indicateurs de consentement. Ceci soutient l'idée d'un script sexuel culturel dans la conceptualisation du consentement sexuel avec l'antécédent sexuel¹ afin de démontrer et de donner un consentement sexuel lors d'activités sexuelles (Beres, Herold et Maitland, 2004 ; Shotland et Goodstein, 1992 ; Humphreys, 2007 ; Willis et Jozkowski, 2019).

¹ L'antécédent sexuel, dans le contexte du consentement sexuel, est défini comme étant des actes sexuels commis dans le passé qui influencent les attentes et les comportements sexuels du futur chez les partenaires impliqué(e)s (Shotland et Goodstein, 1992).

Dans leur étude, Beres, Senn et McCaw (2014) avaient comme objectif d'examiner les perceptions de jeunes adultes hétérosexuels concernant les ambivalences liées à la détermination du désir sexuel entre partenaires. L'étude a été menée auprès de participant(e)s dans une université en Nouvelle-Zélande et une université au Canada. Un total de 252 réponses a été enregistré, réparties entre 190 participant(e)s canadien(ne)s et 75 en Nouvelle-Zélande. Le questionnaire utilisé dans l'étude était basé sur le « *Sexual Discrepancy Resolution Measure* », un outil développé à partir du « *Conflict in Sexual Behavior in Dating Relationships Measure* » de McCaw et Senn (1998, cité dans Beres, Senn et McCaw, 2014), afin de créer des scénarios. Les résultats de l'étude démontrent la présence de deux thèmes dominants : celui de l'ambivalence et celui de la coercition.

Pour le thème de l'ambivalence, ce qui ressort fréquemment est la situation où, face à une ambivalence, l'homme laisse à la femme le « champ libre » pour initier des activités sexuelles, ou bien engage une discussion ouverte avec sa partenaire afin de clarifier la situation. En somme, l'ambivalence semble découler des circonstances entourant l'activité sexuelle (Beres, Senn et McCaw, 2014). Quant au thème de la coercition (« *intercourse in the absence of any indication of consent from the female partner* » (p. 774)), ce qui revient souvent dans les réponses est le manque de clarté concernant l'intention coercitive. En effet, il n'était pas toujours évident de savoir si les personnages masculins avaient l'intention de contraindre ou si ceux-ci considéraient que les rapports sexuels étaient coercitifs. À l'inverse, il était plus fréquent d'observer une indifférence apparente quant à la question de savoir si le personnage masculin avait recours à la contrainte (Beres, Senn et McCaw, 2014). Cette situation met en lumière la complexité du terrain délicat qui entoure la compréhension des relations sexuelles consentantes. En effet, la ligne peut être fine entre la séduction, la coercition, et la manipulation.

Dans son étude, Humphreys (2007) a examiné comment les facteurs situationnels et les facteurs du genre des participant(e)s influençaient l'évaluation du consentement sexuel. Un total de 415 étudiant(e)s inscrit(e)s à un cours d'introduction à la psychologie dans une université canadienne a répondu à un sondage en ligne portant sur une vignette décrivant la relation entre un homme et une femme à différents stades (premier rendez-vous, 3 mois de fréquentation et 2 ans de mariage). Les résultats montrent que l'évolution de la relation (« *relationship history* ») influençait la nécessité d'obtenir un consentement sexuel explicite. En effet, plus la relation était longue et plus l'engagement sexuel était élevé, « les actes étaient perçus comme plus clairs dans leur intention sexuelle, plus acceptables, plus consensuels et nécessitant moins de précautions supplémentaires, telles qu'un consentement verbal explicite à plusieurs étapes de la rencontre sexuelle » (Humphreys, 2007, p. 313, traduction libre). Ces résultats confirment des recherches antérieures sur la « préséance sexuelle » (« *sexual precedence* ») : plus la relation dure, plus les personnes présument du consentement sexuel (Livingston et al., 2004 ; Shotland et Goodstein, 1992 ; Willis et Jozkowski, 2019). De plus, il existe une différence selon le genre concernant l'énonciation explicite du consentement sexuel : le consentement verbal explicite serait davantage nécessaire pour les femmes, peu importe le statut de la relation (Humphreys, 2007). Enfin, concernant la méthode préférée pour négocier le consentement sexuel, les participant(e)s préféreraient assurer la présence d'un consentement sexuel plutôt que la demande verbale explicite, ce qui renforce l'idée que les jeunes adultes ont tendance à utiliser davantage de signaux non verbaux que verbaux lors des rapports sexuels (Humphreys, 2007).

De plus, l'étude de Humphreys et Herold (2007) avait comme objectif le développement d'une mesure permettant d'évaluer les attitudes et les comportements des hommes et des femmes en matière de consentement sexuel. Pour ce faire, ils ont recruté un total de 532 étudiant(e)s inscrits

au baccalauréat dans une université canadienne afin de concevoir un nouvel outil de mesure du consentement sexuel. Le questionnaire comprenait des questions sur l'expérience sexuelle des participants, l'utilisation de l'échelle « *Sexual Consent Attitudes Scale* », ainsi que de l'échelle « *Sexual Consent Behaviors Scale* », et portait également sur les méthodes de préférence utilisées pour obtenir le consentement (Humphreys et Herold, 2007). À partir des réponses, une échelle a été développée et comprend ces composantes : 1) la nécessité d'un consentement sexuel explicite, 2) l'influence de la relation et des variables contextuelles, 3) le degré de discussion autour du consentement sexuel, et 4) les approches comportementales adoptées par les étudiants(e)s en matière de consentement sexuel (Humphreys et Herold, 2007).

Dans l'étude de Savoie, Pelland, Morin et Rivest (2023), les auteurs soulignent que face aux difficultés et à la réalité des violences à caractère sexuel présente dans les universités, les institutions canadiennes ont commencé à mettre en place des politiques relatives aux violences sexuelles pour lutter contre leur prolifération. Bien que cela représente un progrès dans la reconnaissance de ce problème social, les universités et les administrations mettent l'accent sur un consentement affirmatif, une approche qui peut sembler trop simpliste et réductrice pour la prise en compte des autres signes verbaux et non verbaux du consentement sexuel. En outre, restreindre les programmes de prévention de la violence sexuelle à l'apprentissage d'un consentement affirmatif sous-entend que la majorité des violences sexuelles pourrait être expliquée par une défaillance de communication entre les partenaires (Beres, 2021). L'objectif de l'étude était de mener des entrevues semi-dirigées auprès de la population universitaire de l'Université de Moncton, au Nouveau-Brunswick, afin de mesurer la prévalence des violences sexuelles vécues au sein de l'université (Savoie, Pelland, Morin et Rivest, 2023).

Les résultats de l'étude démontrent l'omniprésence de l'ambiguïté du consentement sexuel dans les relations interpersonnelles. Deux sous-thèmes ont émergé de l'analyse : a) la compréhension du sens et de la validité du consentement, et b) l'affirmation ou le retrait du consentement. Lors des entrevues semi-dirigées, l'ensemble des 37 répondant(e)s s'accordait généralement sur le fait que le consentement doit être clair et réciproque. Cependant, lorsqu'il s'agit de mettre le consentement en pratique, il apparaît que des ambiguïtés se manifestent dans des situations concrètes. Un indicateur du consentement, fréquemment évoqué, est le statut de la relation, qui tend à être tenue pour acquis. En effet, le statut de la relation influence la dynamique du consentement, ainsi que l'approche et les signes utilisés pour confirmer ou non ce consentement sexuel.

Les auteurs ont trouvé trois mécanismes de régulation du consentement sexuel. Le premier est celui du « *relational injunction to consent* » qui entoure la question de la définition et de la négociation entre les individus selon le type de relation en question. Le deuxième est celui des « *social injunctions to consent* » qui se réfère aux normes sociales et aux attentes en matière de gentillesse, de passivité et d'altruisme que les femmes peuvent intérioriser, et à la naturalisation de la pulsion sexuelle, de la virilité et de l'audace attendues des hommes. Ces normes peuvent agir comme des facilitateurs ou des contraintes dans chaque relation. D'un côté, elles encadrent et définissent les rôles et les attentes, et de l'autre côté, elles contraignent les individus à la dynamique hétérosexuelle qui dit que l'homme agit et la femme réagit. En dernier, il y a le mécanisme du « *men's unrestricted access to women's bodies* ». Il se réfère aux processus par lesquels les femmes sont construites comme des objets sexuels facilement disponibles pour les hommes. En outre, ces processus sont légitimés par l'idéologie naturaliste qui stipule que la sexualité des hommes est dictée par leur biologie et que les femmes doivent se plier aux désirs des hommes.

Comme dans les recherches menées en dehors du Canada, le statut, les processus d'acquisition ainsi que la compréhension et l'interprétation du consentement sexuel sont dynamiques, contrairement à la définition juridique qui l'encadre de manière statique. L'exploration des limites et des validités, qui fait partie intégrante de la définition du consentement sexuel « pratique », met en lumière les préoccupations conceptuelles autour de ce que représente un « vrai » consentement pour la population ciblée. Le fait de rendre compte en continu de ces nuances et zones grises confirme l'instabilité de la définition du consentement sexuel, notamment en termes de clarté.

1.4 Les définitions du consentement sexuel auprès de la population étudiante

Dans toutes ces études, le consentement sexuel était présent, mais pouvait varier ; « *Spontaneous Consent* » (Beres, 2007), « *affirmative consent* » (Muehlenhard, Humphreys, Jozkowski et Peterson, 2016), « *ambivalent consent* » (Muehlenhard et Peterson, 2005), « *wanting versus willingness* » (Muehlenhard et Peterson, 2005 ; Muehlenhard, Humphreys, Jozkowski et Peterson, 2016), « *negative/normative model of consent* » (Dripps, 1996), « *enthusiastic consent* » (Beres, Senn et McCaw, 2014), consentement acquis (Shotland et Goodstein, 1992), « *freely given verbal or nonverbal communication of a feeling of willingness to engage in sexual activity* » (Hickman et Muehlenhard, 1999, p. 259). Au-delà de la définition juridique, il n'existe pas de consensus sur la définition perçue du consentement, en raison de l'utilisation de différentes perspectives d'interprétation.

De plus, selon Jozkowski, Manning et Hunt (2018), la négociation du consentement diffère entre les hommes et les femmes. Les hommes se baseraient davantage sur des indicateurs sociaux

provenant de lieux publics (comme la consommation d'alcool ou de drogues, par exemple), tandis que les femmes considèrent plutôt le consentement comme un processus qui commence dans les lieux publics et se poursuit puis se termine dans un espace privé et intime, comme la chambre à coucher (Jozkowski, Manning et Hunt, 2018).

Pour Tangy (2008), le consentement sexuel est temporaire et se manifeste dans des pratiques spécifiques. En effet, le consentement devient un processus à travers lequel les individus forment et affirment leur identité, ceux-ci influencés à la fois par des forces sociales et inconscientes. Cette perspective soutient l'idée d'un consentement sexuel construit et individuel, fondée sur l'être et son environnement. Ainsi, le consentement sexuel valide est d'origine personnelle, mais reste continuellement en interaction avec le contexte et les normes sociales (Tangy, 2008). Toutes ces variables contribuent à la complexité de sa construction. De leur côté, Peterson et Muehlenhard (2007) affirment que le consentement sexuel des femmes est déterminé par leur propre niveau de désir ou de volonté, bien que, d'un point de vue légal, le consentement soit la seule dimension officiellement prise en compte. En effet, lorsque le désir ou la volonté sert de critère pour déterminer le consentement sexuel, les situations de violences sexuelles ne sont pas pleinement reconnues. Le statut du consentement devient alors entièrement relatif au niveau de désir, influencé par plusieurs processus subjectifs et contextuels dynamiques qui interagissent pour aboutir à ce consentement (Peterson et Muehlenhard, 2007).

Ces multiples définitions soulignent et confirment l'absence de consensus autour de la définition du consentement. En effet, bien que le droit positif balise la définition du consentement, sa conceptualisation semble beaucoup plus complexe à généraliser (Marzano, 2006). Cette complexité englobe une multitude d'influences externes, telles que les situations sociales, culturelles, économiques et psychologiques, ainsi qu'une dimension interne, à savoir la

compréhension et les perceptions personnelles, qui varient en fonction des contextes dans lesquels le consentement est exprimé. De plus, les relations de pouvoir et les normes hétéronormatives² influencent et régissent les interactions sociales, impactant ainsi le statut du consentement (Butler, 2005; Fraisse, 2007, cité dans Perdoncin, 2008; Marzano, 2006; Morin et al., 2019). Ainsi, les contextes, dans lesquels l'expression du consentement se manifeste, sont souvent complexes, ce qui rend difficile la compréhension ou l'explication des actions et des comportements de chaque individu sans une réflexion préventive sur les situations futures. Autrement dit, il est difficile de donner un sens véritable aux actions et comportements de l'autre sans prendre en compte les éventuelles situations à venir (Marzano, 2006). Pour mieux saisir les dimensions dynamiques du consentement sexuel, trois thèmes clés ont émergé dans les études : la réciprocité, l'autonomie et le plaisir.

1.5 Les trois thèmes clés qui ressortent de la recension des écrits

De nombreuses lectures sur le consentement couvrant diverses situations spécifiques de pratiques et de relations sexuelles (entre partenaires de différents sexes et genres, entre individus ayant un handicap, relation après consommation d'alcool, etc.), ont permis de développer certains thèmes « clés ». En somme, trois concepts reviennent fréquemment et semblent constituer des éléments essentiels pour réfléchir, comprendre, conceptualiser et définir le consentement sexuel.

² Les normes hétéronormatives découlent des règles et des codes acceptés socialement. Elles proviennent des normes genrées et sexuées hétérosexuelles et elles balisent ce qui est considéré comme étant acceptable ou non socialement. Celles-ci vont modérer les attentes et actions des individus et donner des repères à autrui de ce qui est considéré comme normal ou « déviant » (Butler, J. (2009).

1.5.1 La réciprocité

La réciprocité, qu'elle soit physique ou psychologique, constitue un enjeu central dans les relations personnelles et interpersonnelles (relation de travail, relation amoureuse, relation familiale, etc.). Les relations humaines sont caractérisées par l'échange : ce désir de se rapprocher, de plaire, de se sentir vu et compris. Dans ce contexte, il s'agit de thématiser l'échange de soi qui caractérise les relations sexuelles et/ou intimes (Korff-Sausse, 2005). Il existe une idée sociale implicite selon laquelle, lorsque l'on se donne, c'est parce qu'on se « doit » quelque chose, à soi-même et aux autres. Refuser un acte de la part de l'autre peut être perçu comme inconfortable, voire mal vu (Korff-Sausse, 2005). Dans le domaine de l'intime et de la sexualité, l'échange et le don de soi sont essentiels pour que l'harmonie sexuelle soit comblée. Contrairement à la sphère économique, ce domaine fragile de la sexualité peut rapidement basculer si le don de soi est réciproque ou non. Cela peut engendrer des torts pour l'une ou l'autre des parties (Korff-Sausse, 2005; Peterson et Muehlenhard, 2007). De plus, si l'échange n'est ni égal ni équitable, cela peut causer un préjudice à la relation ou aux individus concernés (Korff-Sausse, 2005). Si l'échange ou la participation est absent chez l'un d'entre eux et que l'acte persiste, cela peut renvoyer à une inégalité et un déséquilibre entre les partenaires, soulevant des questions autour du désir, du contrôle et de l'obligation (Korff-Sausse, 2005; Tangy, 2008).

La sphère de la sexualité implique le don de soi, de son corps et de sa personne, et entraîne une certaine vulnérabilité face à un autre individu (Schobert et al., 2021). Cette vulnérabilité est réciproque et se trouve partagée par le partenaire, qui participe également et équitablement à cet exercice d'abandon de soi. Le rejet, qu'il s'agisse de rejeter l'autre ou d'être soi-même rejeté, est difficile à vivre (Korff-Sausse, 2005). Cette peur, ou cette obligation de plaire, peut venir déséquilibrer la relation intime, voire conduire à une situation où l'on poursuit l'acte simplement

pour le bien-être de l'autre, sans se soucier de ses propres désirs. Ce phénomène, qui touche de manière indirecte à la définition du consentement, est souvent négligé. Il est parfois réduit à une vision transactionnelle, presque capitaliste, du corps et de soi. Il serait pertinent d'approfondir cette question du don de soi conscient et voulu, et de se demander si celui-ci doit nécessairement être présent ou s'il est simplement tenu pour acquis dans les relations intimes.

Pour Fraisse (2007, cité dans Perdoncin, 2008), la réciprocité est primordiale dans les relations sexuelles et intimes. Elle est essentielle dans l'acte de consentement, et doit être exprimée entre des individus perçus et compris comme égaux. Ce va-et-vient résulte d'une médiation entre la communication explicite et implicite de chaque individu (Fraisse, 2007, cité dans Perdoncin, 2008). Cette médiation ou négociation est influencée par des injonctions externes (les normes sociales) ainsi que par des injonctions internes (les influences subconscientes et inconscientes) (Fraisse, 2007, citée dans Perdoncin, 2008).

De manière similaire, Muehlenhard et al. (2016) affirme « *consent occurs in a reciprocal relationship, which means that it must be affirmed by each person involved* » (p. 464). Cette volonté de confirmation, ce partage mutuel, implique que le consentement ne peut être un acte solitaire. Il résulte d'une interaction continue, un processus dynamique de construction. Comme l'énonce Muehlenhard et al. (2016), le consentement est un événement discret ou un « *ongoing, continuous process* » (p. 465). En d'autres mots, le consentement ne peut être observé directement; il découle des interprétations faites sur l'état interne d'un individu et de l'évaluation des indices indirects de cet état.

Pour que le consentement soit présent et continu, une négociation autant explicite (sous forme verbale) et implicite (sous forme d'indices ou de comportements) s'opère (Gagnon, 1999; Hust, Rodgers et Bayly, 2017; Landgraf, Treskow et Osterheider, 2018). La réciprocité du

consentement se manifeste dans les signes, actions, paroles et réponses, de part et d'autre, au sein des relations sexuelles. Selon les scripts sexuels de Simon et Gagnon (1973), l'homme, en raison de son rôle sexué et genré, est souvent perçu comme le « leader » et celui qui prend une position plus « dominante ». Les attentes sociales et contextuelles tendent à favoriser ce dernier pour initier les avances et, en fonction des réponses de son partenaire, poursuivre cette dynamique (Cowley, 2014; Hust, Rodgers et Bayly, 2017; Landgraf, Treskow et Osterheider, 2018; Rodgers et al., 2023). À l'inverse, selon le script hétéronormatif, la femme occupe un rôle perçu comme « soumis », devant confirmer ou infirmer ces avances. Cette confirmation peut se faire de manière explicite, par des paroles, mais il ne s'agit pas nécessairement d'un « oui » ou « non », mais plutôt sous la forme d'une confirmation ou d'une négation du désir de participer en fonction de son état d'esprit. Par ailleurs, cette confirmation peut également s'effectuer implicitement avec des réponses physiques ou d'autres signes comportementaux qui peuvent valider, ou non, le désir de poursuivre (Cowley, 2014; Hust, Rodgers et Bayly, 2017; Landgraf, Treskow et Osterheider, 2018; Rodgers et al., 2023).

Cette dynamique de réciprocité « active » doit perdurer tout au long de l'acte ou des actes sexuels pour que la relation reste consensuelle. Toutefois, plusieurs facteurs peuvent influencer le désir des personnes impliquées. Étant donné que la réciprocité est un phénomène bilatéral (voire plurilatéral), un certain respect de soi et de l'autre doit être présent pour que l'interaction se déroule « de bonne foi ». Ainsi, dans cette réciprocité, les facteurs de temps et de respect sont intrinsèquement liés à celui du consentement, contribuant à une conceptualisation du consentement comme « libre et éclairé ». Contrairement à un contrat juridique, qui impose des conséquences en cas de non-respect, le consentement sexuel n'est pas rigide : il peut être donné à n'importe quel moment, mais également retiré à tout moment (Joly-Coz, 2019). Comme le mentionne l'auteure,

la vérification continue du consentement pendant l'acte est primordiale pour s'assurer que l'interaction reste consensuelle (Joly-Coz, 2019). Ce phénomène, ancré dans l'intimité humaine, est dynamique et peut évoluer, tout comme l'individu lui-même (Joly-Coz, 2019). Dans son texte, Joly-Coz (2019) propose une distinction entre consentir à l'acte sexuel dans son ensemble et consentir aux pratiques spécifiques qui le composent. Enfin, l'auteure rappelle que le consentement sexuel « s'apprend, se construit et se déconstruit » tout au long de la vie, dès les premières expériences sexuelles et tout au long de ce qu'elle appelle une « biographie sexuelle » (Joly-Coz, 2019, p. 391).

Tous les auteur(e)s et recherches évoqués jusqu'ici mettent souvent l'accent sur le consentement dans un cadre binaire, sous-entendant généralement une relation monogame et permanente. Toutefois, le thème de la réciprocité devrait être applicable à tout échange sexuel, quel que soit le contexte relationnel. Pour cette thèse, le type de relation et les orientations sexuelles sont abordés davantage sous l'angle de la diversité des interprétations du consentement sexuel, en tenant compte des bagages personnels et uniques de chaque individu.

Le concept de réciprocité, bien que souvent associé à l'étiquette du « couple » et à son statut traditionnel, reste un élément fondamental dans toutes les interactions sexuelles. Qu'il s'agisse de relations hétérosexuelles, homosexuelles, polygames, asexuelles ou queer, chaque individu apporte avec lui une histoire et une biographie sexuelle spécifiques, qui influencent son interprétation du consentement. Ainsi, la réciprocité, issue de ce bagage personnel, constitue le socle sur lequel repose la compréhension du consentement sexuel.

1.5.2 L'autonomie

L'autonomie du corps et de la personne est une valeur fondamentale dans les sociétés contemporaines libérales, tant dans la relation avec l'État que dans tous les aspects de la vie

quotidienne (par exemple, devenir un adulte autonome, atteindre une indépendance financière, ou encore prendre des décisions médicales de manière autonome, etc.). Cette liberté, celle de prendre des décisions sans influence extérieure, est devenue primordiale pour une grande majorité d'individus dans les sociétés occidentales modernes. Elle prend une dimension particulière lorsqu'il s'agit de la sexualité et, par conséquent, du consentement.

Cette quête d'autonomie se manifeste également dans la vie sexuelle des individus, qui débute généralement à l'adolescence (Bozon, 2012). Si, dans les années 1950, l'autonomie sexuelle était perçue différemment, un double standard moral régissait les comportements et limitait les possibilités d'acquérir une pleine autonomie (Bozon, 2012). Il faut également noter que cette autonomie était profondément marquée par des différences de genre et de sexe (Bozon, 2012). Ainsi, les femmes étaient socialement contraintes à une sexualité « pure » et étaient souvent conditionnées à attendre le mariage pour s'engager sexuellement, tandis que les hommes étaient incités directement ou indirectement à accumuler de l'expérience sexuelle et à initier des relations amoureuses (Bozon, 2012). Cette hiérarchisation des rôles, fortement influencée par des normes genrées et sexuées, touchait directement à l'autonomie individuelle et à la manière dont on pouvait disposer librement de son corps (Bozon, 2012).

À l'époque contemporaine, une diminution du contrôle exercé par l'État, l'Église, voire la famille, est observée sur le début de la vie sexuelle des adolescents. Le cadre de ce contrôle a évolué au fil des années, se déplaçant vers une augmentation de la liberté individuelle en ce qui concerne le corps (Bozon, 2012). Aujourd'hui, ce sont principalement la socialisation et les valeurs culturelles qui servent de repères dans la manière dont chaque individu perçoit et définit son autonomie corporelle, un processus qui reste bien entendu binaire et souvent influencé par des normes genrées (Bozon, 2012). Autrefois, l'entrée dans la vie sexuelle se faisait généralement de

façon rapide et souvent avec un seul partenaire, tandis qu'aujourd'hui, l'éducation sexuelle se construit progressivement. Cette éducation est façonnée par l'exploration de son propre corps et de celui des autres, par des interactions multiples et un processus d'essais-erreurs qui visent, au final, à atteindre une autonomie sexuelle complète et à mieux comprendre ses limites personnelles (Bozon, 2012).

Cependant, ce thème de l'autonomie corporelle, essentiel dans le cadre du consentement, est loin d'être simple. De nombreux facteurs peuvent influencer ou même exercer une pression, directe ou indirecte, sur la disposition du corps : les attentes sociales, les influences des pairs, les relations de pouvoir, ainsi que les coutumes culturelles ou religieuses, par exemple. Une idée répandue est que l'autonomie du corps est quelque chose qui s'acquiert de manière naturelle au fil du temps (Bozon, 2012). Or, cette notion est bien plus complexe, notamment en ce qui concerne le consentement. Il arrive que certaines décisions soient prises sous l'impression d'une autonomie acquise, alors qu'elles ne le sont pas vraiment. En effet, l'exploration du corps, de ses limites et des limites des autres, se fait souvent au cours de l'adolescence (Bozon, 2012), et le spectre de l'autonomie et de sa compréhension se confronte à de nombreux défis tout au long de la biographie sexuelle de l'individu (Bozon, 2012; Joly-Coz, 2019).

De plus, Korff-Sausse (2005) souligne dans son travail que l'état initial d'autonomie est en réalité la dépendance, un état généralement perçu négativement par les pairs et la société. Il est également important de mentionner que lorsqu'une autonomie est considérée comme « complète » (ou vécue comme telle), elle comporte plusieurs sous-composantes qui régissent cette notion (Beres, 2014; Willis et Jozkowski, 2019; Quéré, 2016). Tout d'abord, l'autonomie est synonyme de choix individuel, c'est-à-dire la liberté de disposer de son corps, de ses actions et de sa personne. Elle implique également la reconnaissance et le respect de l'autonomie de l'autre (Cowan, 2007).

En outre, la possibilité de prendre des décisions indépendantes, sans avoir à « rendre compte » à autrui, accentue la dimension de la responsabilité. Autonomie et responsabilité vont donc de pair : plus l'autonomie est vécue comme acquise, plus la responsabilité individuelle augmente.

Dans le cadre de l'autonomie, plusieurs éléments sont essentiels, tels que la volonté, la liberté individuelle et la responsabilité. La volonté se manifeste par la capacité de prendre des décisions qui correspondent à une intention personnelle (Anyadike-Danes et al., 2024; Cowan, 2007). Autrement dit, il s'agit de penser et d'agir en fonction de ses propres normes, préférences et jugements, ce qui constitue l'essence de l'autonomie (Birtles, 2020). Quant à la liberté individuelle, elle est une valeur fondamentale de notre époque, souvent perçue comme l'antonyme de la dépendance. Elle représente un acquis social et une internalisation du droit de prendre des décisions pour soi-même, sans restriction extérieure (Birtles, 2020; Gotell, 2010; Quirion, Jendly et Vacheret, 2012). Cependant, cette autonomie repose également sur une illusion : celle de pouvoir prendre des décisions et d'être capable de le faire de manière indépendante et sans quelconques influences. La contrepartie de cette indépendance réside dans la responsabilité, qui impose une obligation morale de rendre compte de ses actions et de leurs conséquences, qu'elles soient positives ou négatives. Lorsque l'autonomie est complète, cette responsabilité repose entièrement sur la personne.

Ce thème, qui persiste dans les écrits, s'avère important pour approfondir la compréhension du rôle de l'individu à l'échelle macro du consentement, du non-consentement, et du consentement « ambiguë/gris ». Dans toute pratique humaine et sociale, une demande relative à l'éthique face à autrui fait surface (Simard, 2015). Si le respect occupe une place centrale au sein des relations intimes en raison de son importance sociale, la notion de dignité humaine vient toutefois en

nuancer l'interprétation et la compréhension, en particulier lorsqu'il s'agit de phénomènes humains et sociaux (Simard, 2015).

1.5.3 Le plaisir sexuel

Pour mieux comprendre ce thème, l'analyse de Legouge (2016) nous permet de saisir l'historique de la question ainsi que sa pertinence dans le cadre du consentement sexuel. Autrefois, la sphère sexuelle était principalement perçue à travers l'objectif de la procréation, tant pour l'État que pour l'Église (Autain, 2002; Giami, 1999). Les relations sexuelles étaient alors considérées comme une nécessité, voire une obligation, au sein du cadre familial nucléaire. La femme y avait le rôle de gestion domestique, de soins aux enfants, et de procréation, tandis que l'homme assurait le rôle de pourvoyeur financier, d'autorité paternelle et subvenait aux besoins matériels de la famille (Autain, 2002; Giami, 1999). Ces rôles traditionnels et les normes sociales, culturelles et religieuses ont ainsi régulé la sexualité au sein de la famille, en la centrant sur la procréation (Autain, 2002; Giami, 1999).

À partir des années 1960, avec la création, la légalisation, et l'accessibilité de la contraception, un changement paradigmatique s'est produit dans la sexualité (Autain, 2002; Giami, 1999). L'accès à la contraception a permis de passer d'une sexualité centrée sur la reproduction à une sexualité où l'accent était mis sur le plaisir (Legouge, 2016; Giami, 1999). Ce changement a été renforcé par les luttes féministes, qui ont facilité une reconnaissance accrue de la femme et de ses droits à se sentir épanouie dans sa sexualité. Dès lors, le plaisir est devenu l'une des valeurs centrales dans l'évaluation de la réussite d'une relation sexuelle (Legouge, 2016; Bader, 2022; Giami, 1999).

Le plaisir féminin, historiquement encadré, limité et contrôlé par les constructions sociales ainsi que par une socialisation sexuelle différenciée, reste un sujet largement influencé par les

normes de nos sociétés contemporaines (Autain, 2002; Giami, 1999; Legouge, 2016). Aujourd'hui, avec la commercialisation des jouets sexuels, l'éducation sexuelle, la vulgarisation des connaissances sur l'orgasme féminin et l'accessibilité croissante à la pornographie, le plaisir sexuel est devenu un élément central pour une sexualité épanouie (Autain, 2002; Bader, 2022). Cependant, il convient de nuancer ces propos. L'éducation sexuelle, bien qu'obligatoire dans certaines écoles canadiennes au Québec ou en Ontario par exemple, se concentre majoritairement sur la santé sexuelle et les cycles menstruels, sans vraiment explorer l'anatomie sexuelle ou le plaisir (Johnson, 2020). Par exemple, la recherche du clitoris et la connaissance de son rôle dans le plaisir restent des tâches difficiles à aborder. En outre, bien que la diversité de la pornographie s'adapte à différentes préférences, elle demeure en grande partie axée sur le plaisir masculin. Néanmoins, grâce aux luttes féministes et aux recherches sur la sexualité, une évolution a pu être observée quant à la reconnaissance du plaisir féminin dans les relations sexuelles (Autain, 2002; Giami, 1999).

Dans sa thèse, Diotte (2020), en explorant l'état mental qui sous-tend l'expression du consentement sexuel, aborde la perspective subjective qui associe l'état mental du consentement au désir sexuel plutôt qu'à une autorisation. Elle souligne que l'idée de ce lien entre le désir et le consentement est également mise de l'avant par des militantes féministes, qui considèrent que cette dimension est primordiale dans un consentement sexuel (Bader, 2022; Diotte, 2020; Simard, 2015). Avec la montée en importance de ce concept, le plaisir apparaît ainsi comme un facteur parmi tant d'autres qui intervient dans la détermination du consentement sexuel (Hills et al., 2020). Chaque individu mobilise des mécanismes de régulation mentale, tant internes qu'externes, lors des processus de négociation et d'obtention, ou non, du consentement (Hills et al., 2020). Selon Simon et Gagnon (1973), ces mécanismes de régulation prennent la forme de scripts sexuels

normatifs qui structurent les interactions sexuelles entre les partenaires (Hills et al., 2020). En d'autres termes, ces scripts sexuels varient d'un individu à l'autre, se déployant en fonction de la socialisation sexuelle individuelle et des normes sociales prévalentes dans le contexte de l'activité sexuelle (Hills et al., 2020). Ainsi, le plaisir sexuel semble revenir de manière récurrente comme composante des mécanismes de régulation mentale qui façonnent la détermination du consentement sexuel (Hills et al., 2020; Anderson, 2013).

Composante centrale d'une sexualité épanouie, le plaisir entretient un lien étroit avec la présence ou l'absence du consentement sexuel. Le plaisir peut d'ailleurs se décliner sous différentes formes, notamment mises en lumière par les luttes féministes : plaisir physiologique (avec l'orgasme), plaisir personnel (se laisser aller dans une activité de nature sexuelle avec soi-même ou un/des partenaires) (Giarni, 1999). Ces deux formes de plaisir peuvent coexister ou se manifester indépendamment l'une de l'autre lors d'un rapport sexuel consenti. Cependant, certaines nuances s'imposent lorsque l'acte sexuel n'est pas entièrement consenti. Dans ces situations, le plaisir peut occasionner des stigmas identitaires et personnels. Par exemple, l'expérience d'un orgasme durant une relation sexuelle non consentie peut engendrer un sentiment de culpabilité chez la victime (Salomon et Daube, 2023). Ce thème est utile dans le cadre de cette exploration, car il permet de réfléchir à la diversité des rapports sexuels et à la place que pourrait occuper la dimension du plaisir dans la négociation du consentement sexuel participatif. Serait-elle rendue essentielle et même obligatoire pour un consentement sexuel « valide »?

À la suite de cette recension des écrits et des thèmes clés, le cadre conceptuel et théorique mobilisé dans l'étude sera présenté, plus précisément, celui de l'analyse exploratoire de la compréhension et des nuances du consentement sexuel auprès de la population étudiante. La revue de littérature a permis d'orienter le choix des outils interprétatifs retenus pour cette thèse, dans le

but de mieux appréhender la complexité et les subtilités qui caractérisent cette compréhension sociale du consentement sexuel.

CHAPITRE 2 - Cadre conceptuel

Dans ce chapitre-ci, il est question de proposer et d'expliquer le cadre conceptuel et théorique utilisé aux fins de cette étude sur le consentement sexuel auprès de la population étudiante. Celui-ci joue un rôle fondamental en fournissant une structure qui permet d'organiser et donner du sens aux données recueillies (Gohier, 2018). Ces lunettes d'interprétation servent à deux niveaux: 1) pour la création du questionnaire et 2) comme outils de réflexion pour la réalisation de cette thèse. Les cadres conceptuels et théoriques servent de guide pour identifier les concepts clés, les relations entre eux et les mécanismes sous-jacents qui façonnent le phénomène étudié (Gohier, 2018). En s'appuyant et en ayant ces lignes directrices de réflexion avec les théories établies, il devient possible de centrer et de guider les résultats pour les situer dans un cadre plus large, facilitant ainsi l'interprétation des dynamiques observées. Comme l'énonce Gohier (2018), ces outils analytiques servent de cadre limitatif pour la création du questionnaire et pour la recherche, permettant une analyse des résultats obtenus. De plus, ils permettent de façonner et de mettre en lumière des tendances et des régularités dans les énoncés recueillis, tout en offrant diverses explications potentielles qui se manifestent dans le phénomène étudié. Dans le cadre d'une analyse constructiviste-interprétative (qui sera expliquée dans le chapitre 3 consacré à la méthodologie), le cadre théorique aide à déconstruire les évidences et à révéler la manière dont les normes sociales influencent les pratiques et les perceptions individuelles.

En outre, le cadre conceptuel et théorique constitue un point de référence pour comparer les résultats empiriques aux connaissances existantes, favorisant un dialogue entre les données et les concepts clés (Gohier, 2018). Il permet d'examiner dans quelles mesures les résultats confirment, nuancent ou remettent en question les modèles théoriques établis, contribuant à l'enrichissement du champ d'études. Dans une approche interprétative (qui sera expliquée plus en

détail au chapitre 3 lors de l'exposé de la méthodologie), ces cadres ne se limitent pas à l'application des théories existantes : ils ouvrent la voie à de nouvelles perspectives et pistes de réflexion.

Pour soutenir la construction de l'étude et l'interprétation des futures données recueillies, je propose de mobiliser des outils conceptuels qui seront développés dans ce chapitre. Comme fondation, la théorie des scripts sexuels de Simon et Gagnon (1973) sera la principale assise conceptuelle de cette thèse. Cette théorie à plusieurs niveaux permettra de prendre en considération les nuances existantes dans les différents angles interprétatifs du consentement sexuel. Ensuite, les concepts secondaires des « zones crépusculaires » de Clark (2005) et de la théorie de la biographie sexuelle de Joly-Coz (2019), ont accompagné la démarche, bien qu'ils soient restés en toile de fond, en arrière-plan des scripts sexuels. Enfin, la section suivante présente le cadre conceptuel de la théorie des scripts sexuels et les deux outils de soutiens pour justifier leur pertinence pour l'étude du consentement sexuel. Autrement dit, il s'agit de présenter leurs usages afin de mieux réfléchir le consentement sexuel auprès de la population universitaire en vue de l'analyse thématique à venir.

2.1 Scripts sexuels : les trois ordres et la subjectivité

La théorie des scripts sexuels, émise par les deux sociologues étatsuniens Gagnon et Simon, révolutionne la sociologie de la sexualité dans les années 1960-1970 (Monteil, 2016; Bozon et Giami, 1999; Simon et Gagnon, 1986; Gagnon, 1999; Hust, Rodgers et Bayly, 2017). Selon Bozon et Giami (1999), cette perspective théorique sociologique critique l'approche naturaliste et biologique des comportements et des pulsions sexuelles perçues et comprises par Freud. Elle s'inscrit plutôt dans la lignée de Kinsey, en adoptant une logique alternative propre à la sociologie de la sexualité. Ces sociologues refusent d'adhérer au postulat biologique de la sexualité humaine

selon lequel les comportements sexuels résultent d'un conflit entre les pulsions sexuelles et les contraintes sociales qui agissent comme régulateurs centraux de « l'instinct » humain normé (Bozon et Giami, 1999). Une telle vision naturaliste tend à écarter les significations et les sentiments que les individus sociaux attribuent à leurs pratiques sexuelles (Kinsey dans Bozon et Giami, 1999). À l'inverse, Simon et Gagnon (1973) avancent que les expériences sexuelles sont construites comme des scripts qui façonnent la nature des interactions sexuelles. Bozon et Giami (1999) précisent que ces scripts découlent de la socialisation et des apprentissages sociaux, pour ensuite passer vers l'acceptation ou le refus de ces normes, ces règles et ces interdits. Puis, pour finir son parcours, ils sont déployés sous forme de récits et de séquences d'expériences vécues de manière personnelle. De ce processus en découle un apprentissage du « savoir-faire » sexuel, par lequel l'individu apprend à reconnaître et à identifier les situations potentiellement sexuelles où les corps et les esprits se rencontrent (Bozon et Giami, 1999). Plusieurs auteur(e)s s'accordent sur le fait que les scripts sexuels sociaux agissent sur la signification des actes sexuels, autant dans l'esprit que dans les actions lors de pratiques sexuelles (Hust, Rodgers et Bayly, 2017; Simon et Gagnon, 1986).

Ce « guide » de significations sexuelles contribue à réguler les limites des réponses sexuelles, tout en intégrant des éléments non sexuels à des expériences proprement sexuelles (Bozon et Giami, 1999; Monteil, 2016; Simon et Gagnon, 1986; Hust, Rodgers et Bayly, 2017). Il repose sur trois types de scripts : intrapsychique, interpersonnel et culturel. Constamment interreliés, ces scripts permettent d'appréhender comment les comportements sexuels sont appris, codifiés et structurés à travers une multitude de références culturelles, sociales et politiques (Bozon et Giami, 1999; Cousineau, 2020; Gagnon, 1999; Hust, Rodgers et Bayly, 2017; Lalo et Tricou, 2016 ; Monteil, 2016; Simon et Gagnon, 1986).

Tout d'abord, le script intrapsychique, tel que décrit par Bozon et Giami qui reprennent et vulgarisent la théorie de Gagnon et Simon (1999), résulte de l'organisation mentale subjective de l'individu alimentée par des éléments symboliques issus des interactions sociales, des expériences personnelles et des scénarios culturels. Pour Gagnon (1999), ces schèmes mentaux prennent la forme de récits, de projets et de fantasmes sexuels dans l'esprit de l'individu. Autrement dit, comme le souligne Monteil (2016), le script intrapsychique s'intéresse principalement à la question des symboles sexuels et sexués (fantasme, souvenirs, plaisir, désir, préférences, etc.) subjectifs et intimes intériorisés. Ces symboles, construits à partir de multiples éléments d'expériences personnelles, sociales et culturelles, viennent ultimement « dicter » les récits sexuels susceptibles d'initier une activité sexuelle excitante et satisfaisante (Bozon et Giami, 1999; Gagnon, 1999 ; Monteil, 2016). En effet, selon Gagnon (1999), les individus reformulent et structurent cognitivement leurs expériences et leur univers culturel afin de produire un éventail de scripts intrapsychiques et sexuels excitants. L'acquisition du consentement sexuel est intimement liée à ces préférences et désirs (Bozon et Giami, 1999). Plus précisément, le consentement sexuel, tel qu'il se construit dans l'esprit de l'individu, émerge de ces symboles sexuels intériorisés et se manifeste sous forme d'un accord, ou non, quant à la réalisation de ces actes préférentiels. Il apparaît donc essentiel de cerner ces éléments pour mieux identifier quels types de pratiques, fantasmes, plaisirs et désirs propres à l'individu joueront un rôle déterminant dans l'expression du consentement sexuel.

Ensuite, le script interpersonnel « répond aux scénarios instruisant spécifiquement la réalisation des conduites interpersonnelles, et à leur application dans une interaction concrète » (Monteil, 2016, p. 585). En d'autres termes, telles qu'évoqué par Cowley (2014) et par Cousineau (2023), les conduites, les actions produites et les rôles attribués et acceptés inconsciemment lors

de l'interaction sexuelle vont produire un scénario qui provient et contribue au script sexuel interpersonnel. Pour Gagnon (1999), la pratique de l'acte est l'endroit où se dévoilent ces scripts, pour composer des séquences et actes « connues » qui interviennent dans la séduction et provoquent l'excitation. Leurs actualisations provoquent la réalisation de pratiques et des rapports sexuels (Gagnon, 1999). En fait, c'est la rencontre entre des individus qui tentent d'organiser et de négocier les comportements sexuels pour une future participation à ces actes sexuels (Bozon et Giami, 1999; Cousineau, 2023; Gagnon, 1999; Monteuil, 2016). En d'autres mots, ces scripts interpersonnels se traduisent en modèles stables, structurés et acceptables de comportement social sexuel qui régissent et répondent aux attentes d'autrui (Gagnon, 1999). Ces deux scripts sexuels sont nécessaires dans l'actualisation d'une conduite sexuelle consentante (Bozon et Giami, 1999).

Le dernier script est celui culturel. Il s'insère dans le fonctionnement au niveau collectif des modèles qui encadrent les situations autant publiques que personnelles, ainsi que les rôles sexuels (les questions du quoi, comment, quand, où, pourquoi et qui) (Monteil, 2016). En effet, ces scripts sont la prescription culturelle de l'ensemble de règlements, de lois, de normes, de valeurs et de croyances qui opèrent au niveau de la vie collective normative (Gagnon, 1999). Ces directives sociales orientent les comportements entre acceptables ou interdits, pour que ceux-ci s'intègrent dans les attitudes de la collectivité. De fait, ils vont agir principalement sur la classification d'un comportement sexuel déviant ou « normal » (Bozon et Giami; Gagnon, 1999; Lalo et Tricou, 2016). Toutes les institutions sociales formulent un discours explicite ou implicite dans l'organisation concrète des comportements sexuels acceptables, telle la codification dans le droit des comportements sexuels entre l'interdit et le légal, le convenable et l'approprié (Bozon et Giami; Gagnon, 1999; Lalo et Tricou, 2016). Selon le contexte où émerge les conduites sexuelles, ces scripts culturels indiquent ce qui doit être fait (ou non), dans quel lieu, avec qui et pour quelle

raison (Gagnon, 1999). Pour cette recherche, les participant(e)s sont des étudiant(e)s de l'Université d'Ottawa, et ce contexte socioculturel délimite et influence, par le rejet ou l'acceptation de certaines normes, la compréhension du consentement sexuel pour ceux-ci.

En somme, concrètement, les scripts sexuels jouent un rôle dans l'apprentissage de la signification des états mentaux internes, dans l'organisation en séquences des pratiques sexuelles, dans le décodage des situations inédites; ils fixent les limites des réponses sexuelles et relient les significations des aspects non sexuels de l'existence aux expériences proprement sexuelles (Gagnon, 1999). Cette perspective des scripts permet de mettre en relation les pensées, les désirs et les fantasmes que les individus ont, la manière dont ils agissent et la façon dont ils sont imprégnés par le contexte socioculturel où ils vivent (Bozon et Giami, 1999; Gagnon, 1999; Monteil, 2016; Simon et Gagnon, 1986; Hust, Rodgers et Bayly, 2017). Contrairement à la perspective naturaliste et biologique, la perspective des scripts offre la possibilité de comprendre subjectivement que tout comportement social est construit, y compris le consentement sexuel. Les rencontres se composent de scripts intrapsychiques et interpersonnels et elles sont partiellement ordonnées par des scénarios culturels qui indiquent comment les individus doivent se comporter dans la situation (Bozon et Giami, 1999; Gagnon, 1999; Monteil, 2016; Simon et Gagnon, 1986). De plus, la sexualité passant par le consentement sexuel n'est pas limitée ni réduite seulement à l'acte humain, mais elle advient dans la sphère sexuelle de n'importe quelle société et culture, qui structure les opportunités sexuelles et non sexuelles (Bozon et Giami, 1999; Gagnon, 1999; Monteil, 2016; Simon et Gagnon, 1986).

Cette perspective théorique constitue un outil interprétatif puissant pour analyser le consentement sexuel en tant que construit social. Cette théorie postule que la sexualité humaine est régie par ces scripts, c'est-à-dire des cadres culturels et interactionnels qui structurent la

manière dont les individus comprennent, expriment et négocient leur sexualité. Dans la société contemporaine actuelle, le script culturel répond aux normes et aux récits sociaux dominants sur la sexualité, véhiculés par les médias, l'éducation et les institutions, y compris le consentement sexuel. Dans de nombreuses sociétés, le consentement est souvent implicitement associé à des attentes genrées, où les hommes sont perçus comme initiateurs et les femmes comme détentrices du pouvoir de refuser ou d'accepter (Hust, Rodgers et Bayly, 2017). Pour ce qui en est du script interpersonnel, qui concerne les comportements sexuels au sein des interactions entre partenaires et la manière dont les individus mobilisent les normes culturelles dans leurs échanges, les attentes implicites, les signaux non verbaux et les dynamiques de pouvoir jouent un rôle essentiel dans la communication du consentement, influençant la manière dont ce dernier est donné, reçu et négocié (Cousineau, 2020, 2023; Hust, Rodgers et Bayly, 2017). Pour finir, le script intrapsychique, qui renvoie aux représentations cognitives personnelles de la sexualité et du consentement, découle des expériences passées et des apprentissages sociaux. Par exemple, une personne peut intérioriser certaines normes culturelles pour ensuite les reproduire sans remise en question la place du consentement sexuel, ou au contraire, développer des scripts alternatifs qui remettent en cause ces normes (Hust, Rodgers et Bayly, 2017; Rodgers et al., 2023).

En outre, en tant qu'outil interprétatif, la théorie des scripts sexuels permet d'analyser comment les individus s'appuient sur ces différentes facettes de scripts pour naviguer dans les interactions sexuelles : ce processus est utilisé au sein du consentement sexuel. Dans le cadre de l'analyse du consentement, cette approche permettrait d'expliquer comment certaines pratiques ou représentations du consentement sont construites socialement et varient en fonction des contextes culturels et interpersonnels. Par exemple, en croisant cette théorie avec les thèmes qui sont ressortis de l'analyse, il est possible d'examiner comment les scripts favorisent ou entravent certaines

dimensions du consentement. D'ailleurs, l'outil interprétatif aide à révéler des tensions entre ces scripts dominants et des pratiques alternatives qui cherchent à redéfinir le consentement d'une manière plus égalitaire et explicite. Plusieurs auteurs ont mis en dialogue les scripts avec leur phénomène à l'étude, tel que dans le texte de Cousineau (2020), qui s'intéresse à la télésérie *Fugueuse*³. Cette étude, bien qu'elle se concentre sur la représentation du « viol », peut démontrer un exemple concret de l'usage de la théorie des scripts pour un problème social en lien avec le non-consentement sexuel.

Avec la description des scripts sexuels de Simon et Gagnon (1973), ceux-ci assignent des rôles de genres et sexués socialement construits aux individus (Cousineau, 2020; Monteil, 2016; Rodgers et al., 2023). Cet apprentissage social, culturel, relationnel et psychologique influence les comportements sexuels lors de la relation intime, que ce soit dans le domaine du couple (Sanchez, 2023; Païs et al., 2023) ou d'autres relations sexuelles « normés », « hors normes », « déviantes ». Selon les scripts, lorsqu'il y a une absence du consentement, elle serait présentée comme un résultat de pulsions incontrôlables chez l'individu, relative aux scripts intrapsychique (Cousineau, 2020; Monteil, 2016). Selon les auteurs, l'homme et l'agresseur sont des êtres différents, n'ayant pas les mêmes caractéristiques psychologiques (Cousineau, 2020; Monteil, 2016). De plus, il y aurait une relation binaire limitative entre une femme qui est « protégée » et une femme « sans protection », donc plus vulnérable à de possibles agressions (Cousineau, 2020; Monteil, 2016). La même comparaison serait vraie lorsqu'il faut caractériser ou différencier « l'agression sexuelle » comme « vraie », expression expliquée dans le texte de Cousineau (2020). Le « vrai viol », c'est-à-dire l'agression sexuelle relative au non-consentement, serait davantage scriptée comme une attaque violente par un inconnu dans la rue (Cousineau, 2020). En somme, les scripts vont

³ La télésérie québécoise « Fugueuse » met en scène une adolescente de 16 ans qui tombe dans le monde de l'exploitation sexuelle.

influencer la manière dont les comportements sont expliqués ainsi que la façon dont les situations sont décrites. Ce scénario culturel basé sur les scripts sexuels (Monteil, 2016) est le scénario socialement construit pour caractériser les agressions sexuelles où la place du consentement est entièrement absente (Cousineau, 2020; Monteil, 2016). Ce qui diffère de cet idéal type va se faire remettre en question, telles les violences à caractère sexuel entre partenaires intimes, où le consentement sexuel est tenu pour acquis; résultat du statut de la relation, et le niveau de connaissance entre les individus. Le « non-consentement » n'est pas une réalité possible, ou difficilement visible.

Invisibilisées et peu discutées, les violences sexuelles présentes dans les relations intimes sont polymorphes (sexuelles, physiques, psychologiques, économiques, etc.) (Païs et al., 2023). Au sein des relations hétérosexuelles monogames, la combinaison entre l'absence de l'« inconnu », la proximité qu'à la victime avec son/sa partenaire lors des faits accomplis, ainsi que la présence de certaines attentes sociales au niveau sexuel rendrait le « viol conjugal » et le « non-consentement » difficiles à conceptualiser selon les scripts sexuels (Monteil, 2016; Païs et al., 2023). De plus, le débat sur la « parfaite victime » rentre en jeu, éliminant la diversité présente chez les femmes et les minorités de genres qui ne rentrent pas dans le moule établis (Cousineau, 2020; Monteil, 2016; Païs et al., 2023). Également, les violences à caractère sexuel, qui s'opèrent dans le virtuel, s'agencent encore moins aux scripts sexuels selon les normes sociales et sexuelles (Feliculis, 2017). Les scripts sexuels, malheureusement, ne prennent pas en compte le contexte technologique de l'ère contemporaine, plaçant de nouvelles formes de violences sexuelles comme inexistantes (Feliculis, 2017; Monteil, 2016). Ceci représente une limite de la théorie, qui voudrait pouvoir englober l'ensemble des comportements sexuels humains (Monteil, 2016).

Malgré leur grande avancée dans le domaine de la sexualité, les scripts sexuels « apparaissent souvent détachés des développements provenant d'autres domaines des sciences sociales » (Monteil, 2016, p. 587). Cela fait en sorte de voir la théorie comme étant un cadre théorique général, pour l'analyse de la sexualité et que l'implication d'autres théories, pourrait donc approfondir la compréhension de ces phénomènes (Monteil, 2016). Néanmoins, les lacunes peuvent être comblées par d'autres théories, telles que celles présentées prochainement. En somme, cette théorie démontre les intersections qui existent entre l'esprit, le corps, l'échange et le contexte au sein du consentement sexuel. Elle amène des nuances dans l'interprétation de la définition, qui peuvent influencer le statut que prendra ce consentement pour les réponses obtenues lors de la collecte de données. Au lieu de réduire le champ de vision à une seule facette, elle permet de l'agrandir pour une compréhension plus complète, plus globale, de l'interprétation du consentement sexuel auprès de la population universitaire.

2.2 Les concepts qui accompagnent la démarche

Pour accompagner de la théorie principale des scripts sexuels dans la manière de réfléchir le consentement sexuel, des lectures clés ont accompagnées l'analyse de cette thèse, mais n'en sont pas au cœur. Il s'agit de l'article sur les zones crépusculaires de Clark (2005) de même que l'article sur la biographie sexuelle de Joly-Coz (2019) (voir aussi Bajos et al., 1997; Bozon, 1993; Bozon, 2003; Bozon et Leridon, 1993; Marsicano, 2012; Lhomond et Saurel-Cubizolles, 2003). Celles-ci servent à guider plusieurs réflexions dans la construction de cette recherche, mais aussi à alimenter les réflexions critiques sur la définition du consentement sexuel juridique, sa compréhension ainsi que sa pratique « terrain ». Malgré leur rôle secondaire, ces deux outils conceptuels que l'on peut qualifier de subalterne permettent de jeter un éclairage sur les nuances de la pratique « terrain » et l'interprétation du consentement sexuel.

2.2.1 Les « moments crépusculaires »

Dans son texte, Anna Clark propose la métaphore des « moments crépusculaires » pour décrire les pratiques sexuelles et désirs sexuels définis socialement comme « hors-norme », soit en les rejetant, soit en les criminalisant. Néanmoins, ces pratiques, malgré leur statut « anormal », voient le jour derrière la porte close, dans le silence et dans le secret (Clark, 2005). Cette vision met en lumière les pratiques et les activités sexuelles dont personne n'ose parler, ignorées, ou qui sont mises délibérément dans l'ombre. Ce concept regroupe, mais ne s'y limite pas, des complications telles qu'une grossesse non voulue, l'ensemble des « paraphilies » ou des déviances sexuelles historiquement situées. L'auteure, en choisissant le terme « *Twilight* » (qui se traduit par une petite lumière qui éclaire légèrement un espace noir), illustre deux éléments centraux. Premièrement, l'invisibilité des pratiques qui ne devraient pas être présentes socialement (donc les pratiques sexuelles qui se font qualifiées de normal ou d'« anormal »), et en second, leurs places dans l'obscurité qui complexifient leurs compréhensions (Clark, 2005). En lien avec les scripts sexuels, cette manière de réfléchir les pratiques sexuelles, qui peuvent composer la norme et la marge, raffine les réflexions autour des disciplines sexuelles qui s'imposent et sont acceptées socialement. Ces connaissances scriptées vont influencer, soit directement ou indirectement, les individus qui prennent part à un comportement déviant dans cette dite obscurité, mais qui se présente toutefois comme individu « conforme » à la lumière du jour (Clark, 2005).

Enfin, cette métaphore novatrice permet de remplir les trous présents dans la littérature de l'histoire de la sexualité. Plus précisément, elle aide à rendre compte de l'existence de certaines relations sexuelles, des désirs et plaisirs personnels, ainsi que les pratiques qui n'ont jamais été célébrées (ici, l'acquisition ou l'absence du consentement dans une relation sexuelle en ferait partie) ou qui sont complètement interdites (Clark, 2005). Dans son texte, l'auteure rappelle

le construit social des normes qui est confondu avec le « naturel ». En ce sens, les moments crépusculaires accompagnent la théorie des scripts sexuels afin de mieux comprendre les nuances entre la pratique normée du consentement sexuel, les pratiques marginales du consentement sexuel, et ses terrains glissants; entre ce qui est dit et partagé collectivement, et ce qui est fait dans l'obscurité.

Ce texte, riche en idées, donne un outil d'interprétation nuancé pour une compréhension du consentement sexuel et accompagner la théorie des scripts sexuels. L'obtention du consentement sexuel est un élément connu et implicite socialement; le consentement sexuel est primordial à obtenir, et semble aller de soi. Son obtention constitue la norme pour une relation sexuelle acceptable socialement et culturellement. Néanmoins, dans l'obscurité, cette « demande » ou cet « acquis » n'est pas entièrement respecté, ou du moins, négocié sans jury dans l'interaction guidé par ses scripts sexuels (il suffit de regarder les nombreuses études sur les agressions sexuelles ainsi que les statistiques sur les violences à caractères sexuelles, tout cela ayant l'air d'être bien présent malgré tout). L'hypothèse serait la présence d'un écart entre ce que chacun pense et ce qui se passe collectivement lors de cette négociation du consentement sexuel, et entre ce qui arrive réellement au sein de ces pratiques sexuelles. Mettre un peu plus de lumière dans cette obscurité de la définition du consentement et de son interprétation illuminerait cette problématique qui n'est pas tant obscure que cela.

Enfin, avec les scripts sexuels, elle permettrait de mettre en perspective le contexte dans lequel le consentement sexuel prend forme. Étant donné que sa négociation et sa construction sont concrétisées derrière une porte close, à l'abri des regards externes, la critique extérieure devrait être plus empathique et moins rigide. De plus, pour cette étude, ce concept aide à se rappeler que malgré les réponses obtenues concernant la compréhension et l'interprétation du consentement

sexuel de la population universitaire, la construction de cette définition a été effectuée dans un contexte connu uniquement par ces participant(e)s. Enfin, l'outil interprétatif aide à rendre compte et ne pas oublier cette complexité.

2.2.2 La biographie sexuelle

Dans la littérature sociologique et sexologique sur la biographie sexuelle, un consensus s'y trouve; cette biographie débute lors de la première interaction à caractère sexuel chez l'être social (Bajos et al., 1997; Bozon, 1993; Bozon, 2003; Bozon et Leridon, 1993; Marsicano, 2012; Lhomond et Saurel-Cubizolles, 2003; Saurel-Cubizolles et Lhomond, 2005). Bien que ce constat puisse sembler simpliste, des auteurs, tels que Bozon (1993, 2003), rappellent que plusieurs facteurs expérimentiels subjectifs et singuliers de la personne dans l'entrée de sa vie sexuelle sont à considérer (Bajos et al., 1997; Bozon et Leridon, 1993; Marsicano, 2012; Lhomond et Saurel-Cubizolles, 2003; Saurel-Cubizolles et Lhomond, 2005). Comme le proposent Messiah et Mouret-Fourme (1993), cette entrée en tant que rite personnel et expérience commune, se déroulerait de manière unique pour chacun, et façonnera non seulement l'image de la sexualité pour cet individu, mais aussi servirait de guide d'introduction à une vie sexuelle. En effet, l'entrée laisserait une empreinte sur les futures activités sexuelles (Messiah et Mouret-Fourme, 1993). Il faut savoir qu'ici, la biographie sexuelle ne débiterait dès le premier rapport de l'individu avec rapport à la sexualité en général, contrairement au moment du premier rapport sexuel tel qu'apporté par Bozon (2003). En fait, de maintes influences peuvent avoir été occasionnées avant le premier « vrai » rapport sexuel, c'est-à-dire lors de la première pénétration vaginale (Bozon, 2003). Cependant, il est assez difficile de savoir si ce premier rapport s'est déroulé lors d'une activité, lors d'une discussion entre ami(e)s ou encore avec sa famille, lors de visionnement de pornographie, ou lors

de l'exploration du corps dans l'intimité; les options sont abondantes. Ce serait l'élément de départ du cadre théorique de la biographie sexuelle présente dans cette thèse.

Au cœur des changements et de l'évolution de ce « narratif sexuel » se trouve plusieurs facteurs qui tendent à exercer une influence socio-normative sur la vie sexuelle de l'individu telle que l'influence religieuse, la situation familiale, l'habileté de communication avec la famille et les pairs, ou encore la résolution de problèmes personnels (Messiah et Mouret-Fourme, 1993). Effectivement, Lhomond et Saurel-Cubizolles (2003) suggèrent que d'autres éléments tels le type de relations sexuelles, l'âge de l'entrée dans cette vie sexuelle et le type de partenaires exercent eux aussi une influence sur cette construction d'identité sexuelle particulière et unique de l'humain comme être sexuel. La trajectoire sexuelle diffère selon le genre, ainsi que le contexte de socialisation sexuelle et du contexte social du premier rapport sexuel sur l'entrée en sexualité (Lhomond et Saurel-Cubizolles, 2003; Saurel-Cubizolles et Lhomond, 2005). Comme l'expliquent Lagrange et Lhomond (1997) « les conditions d'entrée dans la sexualité constituent un marqueur des dispositions antérieures concernant la socialisation de genre » (cité dans Marsicano, 2012, p. 155). En d'autres termes, les caractéristiques du premier rapport sexuel annoncent en partie la biographie sexuelle de la personne, une socialisation sexuelle ouvrant la porte à l'entrée des perceptions, des compréhensions, et de la vision qu'elles auront de la sexualité, fondatrice de marqueurs d'attitude durable par rapport aux prochaines participations sexuelles (Bajos et al., 1998; Bozon, 1993; Marsicano, 2012). Cette vision singulière acquise pourrait se transférer au rapport de leur corps, de leurs désirs, et de leurs préférences qui, tous ensemble, jouera un rôle crucial sur l'application et la compréhension du consentement sexuel (Bozon, 1993). En ce sens, la biographie sexuelle se forge également à travers des expériences sexuelles vécu au cours de la vie.

Pour l'étude sur le consentement sexuel, la biographie sexuelle peut servir à saisir les nuances individuelles présentes dans la compréhension personnelle et collective de ce phénomène social. Avec la théorie des scripts sexuelle, la biographie sexuelle, structurée par les contextes dans lesquels chacun entre dans le monde de la sexualité, annonce la trajectoire sexuelle que prendra l'être sexuel, et affectera, tout au long de sa vie, sa compréhension et son application du consentement sexuel (Marsicano, 2012). En outre, cette contribution à l'étude du consentement sexuel peut être valable et révélatrice des comportements sexuels entrepris par les individus entre rester dans la « norme », ou entrer dans la « déviance » et de la prise de risque lors de cette pratique (Bajos et al., 1997). Mais encore, cette perspective peut également contribuer à mieux comprendre et interpréter les situations vécues par les individus, et de sorte, influence la manière de voir, comprendre et communiquer le consentement ou le non-consentement. Cette préoccupation constitue une indication de la façon dont les individus endossent leurs rôles scriptés lors des activités sexuelles lorsque le consentement sexuel est en jeu (Bozon, 2003).

2.4 Des outils utiles

Avec la théorie des scripts sexuels compris des scripts culturels, interpersonnels et intrapsychiques, comme outils d'analyse et interprétatif, le but de l'étude est de faire ressortir les compréhensions et les nuances du consentement sexuel auprès de la population universitaire. Tel qu'illustré plus haut, la théorie des scripts sexuels est l'outil conceptuel au cœur de cette thèse pour l'analyse de l'interprétation et de la compréhension de la définition du consentement sexuel. Elle a servi non seulement à la construction du questionnaire pour l'acquisition de données intersectionnelles, mais aussi à nourrir les réflexions critiques appuyé par plusieurs niveaux interprétatifs entre le collectif (culturel), le relationnel (interpersonnel) et l'intime (intrapsychique). Ensuite, sur le plan secondaire et pour accompagner la théorie des scripts sexuels, la vision de Clark (2005) rappelle

cette idée selon laquelle la négociation du consentement sexuel lors d'activité sexuelle est faite dans l'ombre, derrière la porte close. Elle permet aussi, par son obscurité, de permettre aux individus de sortir des scripts sexuels sans glisser nécessairement dans l'interdit; elle autorise, en quelques sortes, la négociation des pratiques « hors normes ». En dernier plan, la théorie de la biographie sexuelle mobilise l'entrée de la sexualité comme fondation et structuration de futurs comportements sexuels des individus, jouant un rôle central dans la construction de la sexualité et dans la compréhension de celle-ci (Bozon, 1993; Bozon et Leridon, 1993; Bozon, 2003; Marsicano, 2012; Messiah et Mouret-Fourme, 1993; Saurel-Cubizolles et Lhomond, 2005). Elle permet aussi de ne pas oublier les contextes scriptés dans lesquels les êtres sexués apprennent la sexualité et naviguent leurs expériences en lien avec les scripts sexuels (Bozon, 1993; Bozon et Leridon, 1993 ; Bozon, 2003).

Chapitre 3 – La méthodologie de recherche

L'étude présente est la somme des lectures, des connaissances, mais aussi de l'ensemble des questionnements qui entourent le consentement sexuel dans sa définition, sa compréhension et sa pratique. Pour ce faire, tel qu'énoncé au début de cette thèse, il est question d'explorer la compréhension et les nuances d'interprétation du consentement sexuel auprès de la population universitaire de l'Université d'Ottawa. En d'autres mots, cette étude exploratoire a pour but de faire ressortir les réflexions par rapport à ce sujet provenant des perceptions individuelles des étudiant(e)s universitaires. Afin d'obtenir les données aux fins de l'analyse, la création d'un questionnaire a été réalisée dans les deux langues officielles canadiennes, en français et en anglais, pour connaître les connaissances, les réflexions, les opinions et les expériences des étudiant(e)s.

Dans cette étude, plusieurs aspects ressemblent à ce qui a été fait dans le passé. Bien que d'amples recherches aient été menées sur le sujet, comme présenté lors de la recension des écrits au chapitre 1, cette recherche tente de contribuer à celles-ci, mais en mettant de l'avant d'autres éléments pour ajouter une richesse supplémentaire au domaine du consentement sexuel en sciences sociales. Un aspect pris en considération est la pluralité des pratiques sexuelles, des orientations sexuelles, des préférences sexuelles et des identités de genre, qui forme la section A du questionnaire (décortiqué plus bas). Avec l'aide du questionnaire et de l'analyse des réponses recueillies, cette thèse fait ressortir d'autres facettes et dynamiques nuancées inscrites au sein du consentement. Par exemple, l'usage de scénarios sexuels variés, ainsi que le fait de laisser la parole aux participant(e)s pour décrire librement leurs pensées et leurs réflexions permettent d'ouvrir d'autres avenues lorsqu'il est question de réfléchir au consentement sexuel.

3.1 Création du questionnaire

Pour obtenir un corpus de la part de la population cible, c'est-à-dire la population étudiante de l'Université d'Ottawa, j'ai conçu un questionnaire, l'un en anglais et l'autre en français, séparé entre trois sections, avec un total de 38 questions à répondre. Les deux questionnaires peuvent être consultés à l'annexe A et B. Avant toute participation, il était nécessaire que le participant ou la participante lise les conditions de l'étude. En effet, ces derniers devaient lire et confirmer avoir compris le document de consentement de participation à l'étude. De plus, il était essentiel que les participant(e)s soient des étudiant(e)s de l'Université d'Ottawa et qu'ils ou elles s'auto-déclarent comme tel(le)s. Cette section comprenait trois questions concernant le formulaire de consentement de participation, ainsi que les informations nécessaires de la chercheuse et de la superviseuse de l'étude dans le cas où les participant(e)s auraient eu des questions ou inquiétudes. De plus, pour des questions d'ordre éthique, seules les réponses des personnes majeures ont été retenues, c'est-à-dire des personnes âgées de 18 ans et plus.

La première section, soit la section A, se concentre sur l'auto-déclaration des participant(e)s, c'est-à-dire les informations démographiques individuelles et uniques à lui/elle : âge, groupe ethnique, genre, sexe, orientation sexuelle, situation amoureuse, niveau universitaire (baccalauréat, maîtrise, doc, postdoc, etc.), programme universitaire, pratiques sexuelles, préférences sexuelles, etc. Plusieurs questions portent sur la vie sexuelle des individus pour mieux comprendre et savoir les éléments de sa biographie sexuelle (Joly-Coz, 2019). Cette partie comprend treize questions qui varient dans le format entre la forme dirigée, semi-dirigée ou « libre » avec une boîte de commentaire.

La deuxième partie, soit la section B, est centrée sur de multiples scénarios sexuels qui visent à explorer la compréhension du consentement selon chaque répondant(e). Un mélange de

scénario entourant les trois scripts sexuels (intrapyschique, interpersonnel et culturel) a été la technique privilégiée (Gagnon, 1999; Simon et Gagnon, 1973). Avant de commencer la lecture de ces questions sensibles, des directives ont été fournies comme guide pour le répondant(e). De plus, une note de mise en garde suit les directives, afin de rappeler aux participant(e)s qu'ils peuvent se retirer de l'étude si le contenu les rend inconfortables. Pour cette section, il y a un total de 10 scénarios sexuels variés pour lesquels une réponse libre est attendue, pour laisser la parole complète à ces derniers.

Finalement, la troisième partie, la section C, est une section plus sensible : celle de l'expérience personnelle relative au consentement sexuel. Le choix de cette section permet d'accéder à une meilleure compréhension de la définition propre à chaque répondant, ainsi que d'établir des liens plus riches avec la théorie des scripts sexuels. Cette section se conclut par quelques questions sur leur définition du consentement et sur les éléments qui doivent composer le consentement sexuel pour chacun d'entre eux en justifiant leurs propos. Comme la section B, celle-ci comprend des directives et une note de mise en garde pour les participants. Cette section comprend 12 questions de type variés entre des choix de réponses ou des questions ouvertes.

Puisque peu d'études s'intéressent à une diversité de pratiques sexuelles, d'orientation sexuelle, de préférences sexuelles et d'identités de genre multiples, le questionnaire se veut « inclusif » en permettant aux participant(e)s à s'auto-identifier. De plus, quelques scénarios sexuels reflètent l'essor de la diversité sexuelle pour mieux représenter la possible variété de la population universitaire. Enfin, cette recherche en français va pouvoir combler le manque littéraire de travaux francophones en lien avec le consentement sexuel.

Le site de SurveyMonkey a été utilisé comme outil pour la création du questionnaire et la collecte de données. Le questionnaire, d'une durée d'environ 30 minutes, a été préalablement testé

par la superviseure avant d'être accessible. Il a été officiellement mis en ligne pour les étudiant(e)s entre le 1^{er} novembre 2023, par suite de l'approbation du comité d'éthique, jusqu'à la fin avril 2024. Au total, 108 réponses ont été recueillies.

3.2 La demande au comité d'éthique de la recherche

Une étude qualitative sur le phénomène du consentement sexuel comporte ses risques, surtout pour les sujets participants. Cette sensibilité est présente à plusieurs niveaux : d'un côté, le sujet d'étude a des portées sociales, politiques et culturelles multiples, et de l'autre côté, le rapport entre l'individu et le consentement sexuel peut être source d'inconfort. De plus, les questions présentes cherchent à identifier la compréhension et l'interprétation subjective des participants par rapport au consentement sexuel, ce qui veut dire creuser pour des réponses « fournies ». Ces types de questions peuvent avoir un risque de victimisation ou de re-victimisation si les participant(e)s ont vécu des injustices aux niveaux sexuels et relationnels. Finalement, le souci d'anonymité peut se transformer en malaise lors de l'écriture des réponses du questionnaire en ligne, et potentiellement occasionner des émotions négatives par rapport à des expériences vécues ou simplement par le sentiment d'inconfort de donner une opinion sur un sujet délicat.

Ces soucis éthiques ont été pris en considération; il est important que le questionnaire mis en ligne assure une certaine protection des informations des usagé(e)s en rendant l'identité du répondant anonyme afin de diminuer les risques d'atteinte à la personne. De plus, la révision des questions, qui composent le questionnaire, par la superviseure et le comité éthique, a été effectuée par souci de limiter une potentielle détresse psychologique. Les questions ont aussi été formulées soigneusement pour limiter une association à des expériences vécues qui pourraient donc faire réagir les étudiant(e)s.

Pour contrer et limiter les impacts négatifs de la pratique de recherche (Adam et Quirion, 2020; Quirion, 2018), une directive de désistement de l'étude ainsi que l'option de ne pas répondre à certaines questions sont incluses dans le format du questionnaire. Chacune des sections comprend un rappel de liberté de quitter l'étude, ne pas la finir ou éviter des questions si cela occasionne un inconfort trop grand. Aussi, des ressources psychologiques sont suggérées et énumérées dans le formulaire de consentement (annexe C et D) avant le commencement de l'étude (ressources de l'université ainsi que des ressources externes sociales telles que SOS Violences conjugales, etc.).

Avec ces éléments clés en main, une demande au comité d'éthique de l'Université d'Ottawa était nécessaire avant d'approcher la population cible et la réalisation du projet. Pour donner suite à cette demande faite en mai 2023, le comité d'éthique de l'Université d'Ottawa a approuvé le recrutement des étudiant(e)s le 3 novembre 2023 (annexe E).

3.3 Le processus et les techniques de recrutement

3.3.1 Le recrutement

Le recrutement s'est fait sur une base volontaire, avec un document de consentement libre et éclairé de la participation. La population cible est l'ensemble des étudiant(e)s de l'Université d'Ottawa, provenant de toutes les facultés et niveaux scolaires. Pour acquérir un large niveau de participation, le questionnaire a été rédigé dans les deux langues officielles canadiennes (français et anglais). De plus, dans l'auto-déclaration des étudiant(e)s dans le questionnaire (section A), l'ensemble des différentes communautés sexuelles (LGBTQ2AS+), ethniques ainsi que socioéconomiques sont les bienvenus.

Comme technique de recrutement, des affiches dans les différentes facultés ont été mises avec un code QR pour faciliter la participation (voir annexe F et G). De plus, une demande auprès

de l'ensemble des associations étudiantes de l'Université d'Ottawa a été effectuée à l'aide du courriel étudiant. L'envoi électronique de l'affiche de recrutement en français et en anglais, ainsi qu'un message pour favoriser la participation ont été partagés aux associations afin que ces dernières puissent les faire parvenir à leurs étudiant(e)s respectifs. Pour la participation des étudiant(e)s de la faculté de médecine, il a fallu obtenir une lettre d'autorisation du doyen de ladite faculté pour procéder au recrutement de ces étudiant(e)s. Celle-ci a été obtenue et partagée avec le comité d'éthique lors de l'approbation (voir annexe H).

Étant donné une proximité auprès de plusieurs étudiant(e)s à la maîtrise en criminologie, la promotion auprès d'eux a été effectuée de façon indirecte, par des annonces avec les associations étudiantes des facultés, par l'entremise des réseaux sociaux, ainsi qu'avec des pancartes affichant un code QR pour faciliter la participation. De plus, avant le début même du questionnaire, un document de consentement libre et éclairé était affiché à l'écran pour s'assurer de la liberté individuelle vis-à-vis de la participation.

En conclusion, il a été question de promouvoir l'étude et d'inviter les étudiant(e)s à participer à l'étude de manière libre et éclairée. Dû au sujet de l'étude, qui est encore sensible et peut apporter des craintes au niveau de la confidentialité, il a été indiqué que les réponses seraient anonymes et que l'identité serait protégée (aucun prénom ni nom ne sera publié, et les réponses obtenues sont anonymes pour la chercheure).

3.3.2 La participation

Les participant(e)s pouvaient répondre aux trois sections du questionnaire. Selon les sections et les questions qui sont diversifiées entre questions ouvertes, questions fermées et questions semi-dirigées, celles-ci devront exprimer et décrire leurs pensées, ainsi que mettre des mots sur leurs opinions et leurs interprétations par rapport aux questions demandées. Le but est simplement :

d'avoir leur avis, leurs interprétations et leur compréhension sur le sujet. La parole était entièrement laissée aux participant(e)s pour s'exprimer de façon libre.

3.4 Présentation quantitative de la participation

L'analyse des données a débuté lors de la fermeture du questionnaire sur SurveyMonkey en fin avril 2024. Le questionnaire est resté actif environ 6 mois. Au total, il y a eu 29 répondant(e)s pour le questionnaire en français et 84 pour la version anglophone. Les réponses de chaque répondant(e) ont été classées dans un document Word respectif, ainsi qu'un document Excel selon la langue.

Pour un portrait quantitatif, la section A, c'est-à-dire la section de l'auto-identification, est utilisée afin de produire des statistiques descriptives. Le but de ce processus est de démontrer l'hétérogénéité et la diversité des répondant(e)s. Ensuite, les sections B (scénarios sexuels) et C (les expériences personnelles) font l'objet d'une analyse thématique, dans le but de ressortir les thèmes dominants dans les réponses obtenues. Pour ce faire, les deux documents Word avec les réponses qualitatives sont intégrés dans le logiciel NVivo, afin de coder et annoter ces réponses. Avec ce logiciel, il est possible de faire ressortir des groupes de mots, des termes ainsi que des citations relatives à la compréhension et aux nuances du consentement pour peindre une définition, ou du moins, la compréhension de la définition du consentement pour les étudiant(e)s universitaires ayant participé à l'étude. Étant donné que l'usage du logiciel NVivo m'est nouveau, je me suis pratiquée avec un texte « brouillon » afin de comprendre les différentes fonctions et possibilités du logiciel. À noter que les sections B et C seront analysées dans le chapitre 4.

3.4.1 Description non nominative de la participation

Entre le 3 novembre 2023 à la fin avril 2024, 113 répondant(e)s ont participé à l'étude. De ce nombre, les réponses de cinq personnes ne sont pas prises en considération car l'un des critères de

l'étude était l'obligation de faire partie de la population de l'université d'Ottawa, ce qui réduit le nombre de participant(e)s à un total de 108. Au fil des 3 sections du questionnaire, la participation diminue. Pour la section A, 81% des participants ont rempli cette section (64 du côté anglophone et 24 du côté francophone). Pour la section B, 48% des répondants ont rempli la section (39 du côté anglophone et 13 du côté francophone). Finalement, la section C, 43% des répondants ont rempli le questionnaire (34 du côté anglophone et 13 du côté francophone). Cette diminution de participation constitue l'une des limites de cette recherche; effectivement, la section B et C représentent le cœur de cette recherche. Ceci nous rappelle de commencer le questionnaire avec les questions « importantes et vitales » pour l'étude, et finir avec des questions qui offrent un portrait global, mais n'ont pas autant de poids relatif à l'objectif de la recherche.

3.4.2 Les statistiques

Les statistiques descriptives ici présentes proviennent de la section A, c'est-à-dire de l'auto-identification des participant(e)s, autant francophones qu'anglophones. De ce fait, cette section décrit sommairement les personnes ayant répondu au questionnaire, soit l'ensemble de l'échantillon des 108 participant(e)s. Afin de voir davantage les résultats statistiques, les annexes I, J et K contiennent le tableau croisé dynamique de ces données quantitatives. Les personnes âgées entre 15-24 ans représentent 61.3% des étudiant(e)s ayant répondu au questionnaire. Plus de la moitié des répondant(e)s disent être associés à la Faculté des sciences sociales (61,7%), suivie de la Faculté des sciences de la santé et la Faculté de Médecine (19,6%). De ces disciplines, presque un quart, soit 23,4% des participant(e)s seraient des étudiant(e)s de criminologie ou en psychologie (15%), et de l'autre côté, 18,6% sont des étudiant(e)s de médecine et de soins infirmiers. En général, les répondant(e)s font leurs études à temps pleins (71,9%). Finalement, le niveau

d'éducation le plus haut reçu à ce jour, pour plus de la moitié des répondant(e)s, est le baccalauréat ou la maîtrise (59,8%).

Pour le profil socioculturel des participant(e)s, la majorité des participant(e)s était de sexe féminin (73,8%), et ceux-ci s'identifient majoritairement comme femmes cisgenres (64,5%). Une minorité des participant est du sexe masculin (9,3%) et s'identifie comme étant des hommes cisgenres (8,4%). La majorité des participant(e)s se dit sexuellement active à ce jour (64,2%). De plus, près de la moitié des participant(e)s énonce avoir une orientation sexuelle hétérosexuelle, soit 48,6%. Un tiers des participant(e)s de l'étude affirme être monogame (33,3%). Finalement, 38,9% ne sont pas religieux, 15,7% se disent athées, catholiques (6,5%) ou pratiquant le christianisme (5,6%).

Bien qu'une majorité des répondant(e)s s'auto-identifient avec des variables qui reproduisent le cadre hétéronormatif, la collecte de données fait ressortir et démontre la pluralité de la diversité sexuelle qui existe et doit être prise en compte, particulièrement pour déterminer la compréhension du consentement sexuel. Contrairement aux autres recherches ayant comme but l'exploration de la compréhension du consentement sexuel mis en évidence lors de la revue de littérature, qui sont restées dans un dialogue restreint dans cette dite généralité, cette thèse veut mettre l'emphase et rendre compte de la pluralité des profils des individus, particulièrement niveau du sexe, du genre, que des pratiques sexuelles. 16,8% des répondant(e)s n'ont pas répondu à la question du sexe de naissance. Plusieurs raisons pourraient en être la cause, tel que leur statut par rapport à leur identité de genre, ou simplement le non désir de l'énoncer par raison de vie privée. Pour l'identité de genre, 4,7% s'auto-déclarent non-binaire et 2,8% se disent « *Queer*⁴ ». Pour ce

⁴ Le terme « *Queer* » peut s'appliquer à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle. Pour l'identité de genre, cela signifie que la personne ne s'identifie pas à son sexe de naissance. Pour l'orientation sexuelle, cela signifie que la personne n'est pas hétérosexuelle (Office de la langue française, 2019).

qui est de l'orientation sexuelle, 21,5% se disent bisexuel(le)s, 3,7% se disent homosexuel(le)s, 3,7% se disent pansexuelle, 2,8% se disent « *Queer* », et 0,9% se disent asexuel. Certain(e)s répondant(e)s font partie de communautés sexuelles comme le BDSM (7,2%), les clubs échangistes (0,9%), le polyamour (2,7%), les relations ouvertes (1,8%) ainsi que la polygamie (0,9%).

L'ensemble de cette multiplicité présente au sein de l'échantillon, rappelant cette idée de la biographie sexuelle, démontre qu'il n'existe pas un seul « type » de sexualité (Bajos et al., 1997; Bozon, 1993; Bozon, 2003; Bozon et Leridon, 1993; Bozon, 2012; Joly-Coz, 2019; Marsicano, 2012; Lhomond et Saurel-Cubizolles, 2003; Saurel-Cubizolles et Lhomond, 2005). Au contraire, chaque individu s'identifie, forme, pratique, et participe à leur sexualité de manière unique. Cette singularité individuelle occasionne donc la nécessité à réfléchir au rapport qu'ont ces individus relatifs à l'interprétation et à la compréhension du consentement sexuel en général, mais aussi lors de leurs activités sexuelles (Bajos et al., 1997; Bozon, 1993; Bozon, 2003; Bozon et Leridon, 1993; Bozon, 2012; Giami, 1999). En d'autres mots, la pluralité des profils d'individus relevée avec ces statistiques est d'intérêt fondamental pour cette compréhension et ces nuances d'interprétation du consentement sexuel. Ceci démontre l'importance de la considération d'une multitude de facteurs externes et internes individuels ainsi que sociétaux dans la réflexion d'une définition « commune » du consentement sexuel.

Bien que le questionnaire inclue une question relative aux identités ethniques, il m'était impossible de coder cette variable, dû aux diverses réponses relatives à leur(s) identité(s) ethnique(s) et culturelle(s). En effet, les données obtenues vont d'une catégorisation « stricte » (caucasien, noire, latino) vers une identité multiple (afro-européen, latin-asiatique, etc.). Par soucis d'interprétation, cette donnée n'est pas quantifiée, mais elle est consultable dans l'annexe L.

Cependant, il est essentiel de mentionner la dissemblance dans les réponses, renforçant ainsi l'idée de la particularité individuelle façonnant leur identité en tant qu'individu, mais aussi la potentielle manière de percevoir des phénomènes sociaux tel le consentement sexuel (Anyadike-Danes et al., 2024; Archard, 1998; Beres, 2014; Cowan, 2007; Kazan, 1998).

Cette section rappelle et met de l'avant l'existence d'une diversité présente au sein d'une généralité et majorité dans la population. Si nous regardons de plus près, l'homogénéité macrosociologique se convertit à l'hétérogénéité lorsque les facteurs individuels s'additionnent⁵. Cette hétérogénéité peut être observée de plus près dans la prochaine section, avec les résultats de types qualitatifs obtenus dans les sections B et C du questionnaire. Bien que plusieurs aspects positifs puissent être notés auprès d'une collecte de données par questionnaire, chaque méthode présente ses limites; cette recherche en compte quelques-unes. Tout d'abord, la plateforme de Survey Monkey, site appartenant à une compagnie américaine, soulève des préoccupations concernant la confidentialité et la sécurité des informations de ses usagé(e)s (Survey Monkey, 2024). Plusieurs systèmes de recueil d'information sont enregistrés par Survey Monkey selon leur avis de confidentialité (Survey Monkey, 2024). Malgré la volonté de garder les informations privées, l'ultime anonymité d'une identité ne peut être assurée. Outre ceci, la confidentialité peut être un défi, surtout lorsqu'il est question des questions personnelles relatives à la sexualité des individus. Le terrain de recherche sur la sexualité doit être approché avec délicatesse étant donné son statut encore tabou malgré ses avancées contemporaines.

Comme Irvine (2014) l'indique dans son texte, les chercheur(e)s qui produisent et travaillent sur des études sur la sexualité dans la sphère universitaire et professionnelle luttent pour

⁵ Il faut noter qu'une limite présente dans la collecte des données est l'échantillon de la population universitaire de l'Université d'Ottawa qui reste très proche de la norme et ne semble ne pas se laisser tenter par des mouvements et pratiques plus « *edgy* ». Cette constatation se transfère à l'analyse et aux résultats de recherche

être légitimes. Le « *dirty work* », comme elle l'appelle, du domaine des recherches sur la sexualité produit des réactions culturelles paradoxales. Effectivement, Irvine (2014) confirme que, d'une part, les lieux de recherche académique se multiplient au cours des dernières décennies, de nombreuses personnes sont avides des connaissances produites par les chercheurs en sexualité et, dans certains cercles, le domaine est respecté, voire populaire, « *trendy* ». D'autre part, ces chercheur(e)s tentent d'établir une légitimité académique face aux contrecoups culturels et politiques que suscitent ces sujets d'étude. Pour les participant(e)s de ces études, certain(e)s ne veulent pas répondre la vérité sur leurs réflexions et positionnements pour toutes sortes de raisons; peur du jugement, peur vis-à-vis la confidentialité ou encore le refus de partager des éléments de leurs vies privées. De la part de leurs collègues, ce type de travail rencontre aussi ses défis tels des remarques déplacées, des suppositions de leur personne (Irvine, 2014). Tout ceci pour dire qu'en dépit de la pertinence de ce champ d'études, les enjeux ne semblent se dissiper.

Pour finir, pour l'analyse qualitative, les premières lectures du corpus, plus précisément de la section B (scénarios sexuels – 10 scénarios sexuels) et la section C (expérience personnelle- 12 questions ouvertes) du questionnaire sont mises sur un document Word dans le logiciel NVivo. Cette étape sert initialement à me familiariser avec les réponses et à faire la lecture des réponses sans effectuer d'annotation, de codage, et sans réflexion particulière. Ces lectures m'aident à m'imprégner de plusieurs éléments différents et de distinguer la longueur des réponses écrites, le type de vocabulaire utilisé, pour me placer dans un esprit plus compréhensif par rapport aux écrits. Le corpus francophone et celui anglophone sont initialement analysés séparément, puis combinés lors de l'étape de l'identification de sous-thèmes. Ensemble, les thèmes dominants sont communément liés au consentement sexuel et de sa définition pour les répondant(e)s.

3.5 Analyse de données – Analyse thématique

Cette étude privilégie l'analyse qualitative comme méthode afin de faire parler les données obtenues lors du questionnaire. L'attitude privilégiée pour appréhender mon corpus est liée à l'interprétation de l'expérience subjective, dont la mienne, étudiée. Cette position me permet de mieux comprendre mon rôle en tant que chercheuse au sein de l'analyse que je faisais. Avec ce processus relatif aux regroupements de sens, je me retrouve à jongler entre vouloir faire ressortir le réel de ce qu'est le consentement sexuel pour les répondants, et mes propres interprétations en fonction de ce que j'en tire.

3.5.1 L'analyse thématique

Pour cette recherche, j'ai choisi d'analyser mon corpus en prenant les outils de l'analyse thématique développée par Paillé et Mucchielli, (2016, 2021b). L'analyse thématique est un processus de réduction des données jusqu'à des dénominations appelées « thèmes ». Comme le disent Paillé et Mucchielli (2016), « il s'agit en somme, à l'aide des thèmes, de répondre petit à petit à la question générique type, rencontrée dans divers projets d'analyse : qu'y a-t-il de fondamental dans ce propos, dans ce texte de quoi y traite-t-on? » (p. 1). Deux fonctions principales doivent donc être effectuées, celle du repérage, c'est-à-dire du travail de saisie de l'ensemble des thèmes pertinents du corpus, et celle de la documentation, qui concerne la capacité de tracer des parallèles avec les thèmes, de construire un panorama du phénomène à l'étude, qui est le consentement sexuel ici (Paillé et Mucchielli, 2016, 2021b). Ici, deux types de support sont utilisés pour une meilleure manipulation du corpus, entre la première couche d'analyse faite avec NVivo, et la deuxième couche sur papier, afin d'avoir un contact physique avec le matériel, et manipuler/toucher les thèmes intellectuellement et physiquement.

Sur papier, les thèmes sont, au fur et à mesure, inscrits dans la marge des textes, ainsi que sur des *Post-it* pour pouvoir les rassembler ensemble plus tard. Une thématisation en continu, cette démarche d'attribution de thèmes ininterrompue est l'exercice de prédilection, afin de construire un arbre thématique. Les thèmes sont notés au fur et à mesure de la lecture et relecture du matériel, puis fusionnés lorsque nécessaire, qui sont soit complémentaires ou divergents (Paillé et Mucchielli, 2016, 2021b; Ferret et Grau, 2021). Les thèmes, ces ensembles de mots permettant de cerner ce qui est abordé, peuvent être créés avec tous les mots clés et les rubriques (extrait d'éléments anecdotiques, factuels et informatifs des participant(e)s) obtenus lors du processus de thématisation. Néanmoins, les mots utilisés par les participant(e)s lors du questionnaire ne sont nécessairement partis du thème créé, mais représentent l'essence de réponses de ceux-ci. En ce sens, le thème est une dénomination assez précise en lien avec la teneur d'un extrait de corpus. Ici, l'importance du thème n'est pas en lien avec le nombre de fois que celui-ci revient, mais bien sur son envergure, sa force dans les propos. Avec ce constat, Paillé et Mucchielli (2016) rappellent que le pouvoir de regrouper plusieurs différents thèmes non récurrents sous un même axe commun est plus intéressant sur le plan analytique que de retrouver une récurrence forte sur un seul thème.

Ces thèmes, qui semblent recouvrir plusieurs réalités voisines mais différentes, sont relevés lors de l'exercice de cette analyse, ont une valeur de sources philosophiques, mais se rapprochent intellectuellement de concepts tangibles qui sont explorés ultérieurement lors du chapitre d'analyse (Rastier, Martin et Béhar, 1995).

De même que chaque langue a sa propre gamme des couleurs qu'on peut difficilement transposer dans la langue voisine, de même chaque individu a ses propres goûts, physiques ou moraux, son échelle des valeurs et sa palette des sentiments, que ne partage pas nécessairement la conscience du voisin. Ce que l'on partage ce sont les mots qui désignent ou évoquent les choses du sentiment. Mais la réalité vécue et sentie qui se cache derrière ces prête-mots diffère d'une conscience à l'autre (Rastier, Martin et Béhar, 1995, p. 25)

Le développement des thèmes générés par l'analyse du corpus aider à relever les éléments centraux dans l'interprétation et la compréhension de la définition du consentement sexuel auprès de la population universitaire.

3.5.2 Apports et limites

L'analyse thématique, malgré ses apports, présente plusieurs limites méthodologiques. Tout d'abord, comme l'expliquent Henry et Moscovici (1968),

l'analyse de contenu est une méthode très utilisée dans l'étude et la catégorisation des attitudes, opinions et croyances. Envisagée comme condition de production des textes, l'attitude ou l'opinion n'est qu'une condition relativement peu déterminante. De ce point de vue, l'analyse est donc très partielle pour ne pas dire ponctuelle (p. 39).

En effet, le contenu analysé est recueilli à un moment précis, ce qui provoque une analyse ponctuelle d'un objet où les croyances, les attitudes, la compréhension et l'interprétation peuvent évoluer dans le temps. Autrement dit, la compréhension et l'interprétation de la définition du consentement sexuel pour les répondant(e)s sont dynamiques; le questionnaire peut simplement illustrer le portrait compréhensif de l'objet à l'étude dans ce moment donné. Il ne prend donc pas en compte l'évolution psychologique qui pourrait arriver concernant le phénomène à l'étude.

De plus, pour arriver à une généralisation thématique, seulement une partie des éléments du texte à l'étude est retenue et considérée (Henry et Moscovici, 1968). Certains fragments, mots, termes et expressions du texte sont classés en fonction d'une catégorie plus large, plus générale. Tel qu'expliqué par Paillé et Mucchielli (2021b), l'analyse thématique a pour but de cerner l'essentiel d'un propos : « [...] certains détails sont perdus et la logique fréquentielle qu'elle favorise peut faire perdre de vue des aspects importants » (p. 276). Aussi, les choix des éléments retenus relèvent d'une personne subjective, qui soustrait certaines idées des témoignages en

fonction de leurs possibilités à être jumelés aux thèmes dominants généraux afin d'arriver au but ultime de la recherche.

Pour cette recherche, un bagage théorique concernant le consentement sexuel est fait préalable à l'analyse thématique du contenu obtenu. Ceci provoque l'effet d'un surplomb théorique qui signifie l'analyse du phénomène, ici le consentement sexuel, en fonction d'un cadre théorique déjà choisi (Grossmann et Rinck, 2004). De ceci, les connaissances et le cadre conceptuel sont appliqués afin de pouvoir interpréter le contenu. Autrement dit, je me sers de mes connaissances acquises avec la littérature, et je mets au défi mon empirie. Cette technique d'analyse thématique permet de déduire les thèmes dominants en fonction de ce que les répondant(e)s ont répondu (Paillé et Mucchielli, 2021a). Cette « résonance » de la part du chercheur veut faire ressortir ces éléments clés subjectifs des participant(e)s pour les lier à l'empirie conceptuelle déjà établie. Comme le soulignent Berger et Paillé (2011) : « cette écoute de la résonance s'ajoute, pour le chercheur, aux capacités perceptives et cognitives habituelles pour interagir de manière renouvelée avec les participants ou les informations de sa recherche [...] » (p. 75). Néanmoins, pour cette thèse, le corpus est statique, ce qui ne laisse aucune ouverture à une confirmation de la déduction thématique effectuée. Ce détachement du terrain empêche de s'assurer que les perceptions et conclusions subjectives de la chercheuse soient à l'image des compréhensions individuelles de la compréhension du consentement sexuel dans les réponses récoltées (Berger et Paillé, 2011). Afin d'avoir des thèmes dominants qui représentent concrètement les réponses des répondant(e)s, des entretiens auprès de quelques participant(e)s auraient pu être envisagés (Paillé et Mucchielli, 2021a). Cependant, le temps pour faire une autre demande éthique ainsi que le temps alloué à l'analyse sont limités.

Malgré ces multiples limites, ce choix d'analyse présente des apports. Premièrement, j'ai choisi cette méthode d'analyse pour faire ressortir les thèmes dominants du phénomène à l'étude, le consentement sexuel, qui est un sujet perçu comme délicat, sensible, complexe et « lourd ». Cette technique analytique permet une flexibilité et accessibilité d'utilisation avec le corpus choisi, ainsi qu'une clarté communicationnelle au niveau des résultats sous forme de thèmes, qui seront présentés aux chapitres 4 et 5. De plus, étant donné le nombre de réponses obtenues, l'analyse thématique permet de considérer l'ensemble du corpus.

3.6 Lunette d'interprétation – Le paradigme constructivisme interprétatif

Cette recherche se positionne dans une posture critique pour mieux saisir la construction et l'interprétation des enjeux sociaux, culturels et juridiques (plutôt macro) présents au sein de la définition et de l'application du consentement sexuel, ainsi que des acteurs et de l'usage des signes explicites et implicites (plutôt micro) présents au sein de l'expérience vécue relative au consentement sexuel. Cette posture constructiviste et interprétative rejoint le postulat de la criminologie critique, qui se distingue de la criminologie traditionnelle (Quirion, 2018). Plus précisément, la criminologie critique se positionne en rupture avec le système de justice pénale (Quirion, 2018; Quirion et Vacheret, 2010). En effet, elle veut se détacher du cadre normatif du système en adoptant un vocabulaire alternatif pour décrire les phénomènes « criminels », en plus de remettre en question les catégories actuelles institutionnelles du droit pénal (Quirion, 2018). Par exemple, l'usage des termes comme « travailleuse du sexe » au lieu de « prostituée » permet de mettre de l'avant l'agentivité des individus (Quirion, 2018). La criminologie traditionnelle se concentre davantage sur l'étude du criminel et de la criminalité définie judiciairement, dans l'espoir de développer des outils pour combattre cette dite criminalité (Quirion et Vacheret, 2010).

La criminologie critique se veut dénonciatrice et consciente des problèmes structurels sociétaux et institutionnels actuels, en cherchant de manière proactive des solutions alternatives et durables aux sanctions pénales traditionnelles (Adam et Quirion, 2020; Quirion, 2018; Quirion et Vacheret, 2010).

Un des principes fondamentaux de la criminologie critique réside dans son indépendance épistémologique et politique vis-à-vis des institutions du système pénal (Adam et Quirion, 2020; Quirion, 2018; Quirion et Vacheret, 2010). De par cette posture critique, elle analyse la production et la reproduction des notions de contrôle social, de crime et de criminalité à travers une perspective diachronique et synchronique, ce qui signifie qu'elle examine les notions criminologiques selon une perspective historique en fonction des contextes sociaux contemporains (Quirion, 2018). Le paradigme constructiviste interprétatif s'inscrit adéquatement dans cette approche, puisqu'il considère que la réalité sociale, y compris le crime et la criminalité, est construite par les interactions, les discours et les structures de pouvoir (Martuccelli, 2006; Berger et Luckmann (1966), cité dans Knoblauch et Wilke, 2016). En ce sens, la criminologie critique ouvre ses horizons concernant son éventail d'analyse du « crime », et cherche à comprendre comment ces phénomènes sociaux sont socialement définis, interprétés et gérés par les institutions et les acteurs sociaux (Di Méo, 1999; Foucault 1975, cité dans Martuccelli, 2006). Pour cette recherche, la criminologie critique permet d'aborder la question du consentement sexuel d'un point de vue nuancé. En effet, la prise en compte de l'interaction entre les multiples couches systémiques et leurs influences juridiques, sociales ou encore politiques permettant de limiter les réflexions déterministes par rapport à la compréhension et à l'interprétation du consentement sexuel. La criminologie traditionnelle limite sa compréhension au modèle du système de justice pénal, sans se pencher davantage sur les effets des structures sociales telles que les rapports de

pouvoir, les normes sociétales et culturelles ou encore les rapports de sexe et de genre qui modèlent la compréhension du consentement sexuel sur le terrain.

Cette thèse s'inscrit dans ce paradigme constructiviste interprétatif car il permet d'explorer la manière dont les normes et les pratiques sociales influencent la compréhension et l'application du consentement sexuel. Plutôt que de placer le consentement sexuel dans une vision simpliste et le percevant comme un fait objectif, cette approche met en lumière les multiples facettes. Elles passent des dynamiques de pouvoir, aux influences culturelles et sociales, vers les interactions personnelles et pour finir avec les préférences personnelles qui façonnent la perception et l'expression du consentement sexuel (Gagnon et Simon, 1973; Gagnon, 1999; Gagnon et Simon, 1983; Monteil, 2016). De plus, cette perspective est pertinente pour l'analyse des tensions intersectionnelles existantes dans la négociation du consentement sexuel, tel le genre, le statut social et les représentations culturelles (Crenshaw et al., 2021).

En effet, cette perspective et posture de recherche hybride permet d'observer ce phénomène sous la combinaison de deux lentilles, celle du constructivisme jumelé à l'interprétatif. D'un côté, la posture constructiviste ancre l'idée qu'il n'existe pas une seule réalité sociale objective, mais bien que ces réalités sociales soient multiples et subjectives, autant au niveau individuel que collectif (Di Méo, 1999; Martuccelli, 2006; Berger et Luckmann, 1966, cité dans Knoblauch et Wilke, 2016; Shweder et Miller, 1985). De l'autre côté, la posture interprétative, comme celle issue de la sociologie compréhensive de Weber (qui sera décrite davantage plus tard), considère que les faits sociaux et les vécus sociaux ne peuvent être compris qu'en portant attention aux significations subjectives données par les individus. En d'autres mots, c'est comprendre comment les individus donnent du sens à leurs expériences, aux événements, à leurs actions et à leur vie quotidienne (Pharo, 2000).

3.6.1 Lunette constructiviste

La lunette d'interprétation constructiviste prétend qu'il n'existe pas une seule réalité universelle. En d'autres mots, la réalité observée est la somme de chaque parcelle de réalité des individus qui observent le phénomène donné (Martuccelli, 2006). Par ce postulat, la réalité est donc construite subjectivement et reste relative aux observations et aux compréhensions qu'ont les individus par rapport à ce phénomène social (Di Méo, 1999; Hjelm, 2014; Knoblauch et Wilke, 2016). La réalité dépend donc du point de vue de tous et chacun (Di Méo, 1999; Bhaskar, 1975, 2016). Par exemple, la réalité est différente selon l'époque donnée, dynamique et peut être remise en question plus tard. Donc, les connaissances générées à une époque pourront être déconstruites par d'autres recherches, telles que l'homosexualité, qui auparavant était criminalisée et psychiatisée, et qui, aujourd'hui, en Occident, est reconnue comme une possibilité sexuelle protégée par la loi (Apfelbaum et Kahn, 2017; Smith, 2014). La compréhension du monde dépend du point de vue, du filtre utilisé et des expériences antérieures vécues qui différencient donc l'interprétation singulière (Bhaskar, 1975, 2016; Di Méo, 1999; Hjelm, 2014; Knoblauch et Wilke, 2016; Martuccelli, 2006).

Cette subjectivité interprétative prétend donc que les réalités, et non la réalité positiviste, sont construites par les interactions humaines, les discours et les normes sociales, c'est-à-dire la socialisation et l'institutionnalisation (Di Méo, 1999; Martuccelli, 2006; Knoblauch et Wilke, 2016; Shweder et Miller, 1985). En ce sens, la réalité sociale construite par ce partage humain, produit des significations communiquées avec le langage et les actions produites, qui finissent par être perçues comme « naturelles » alors qu'elles sont historiquement et culturellement situées (Hjelm, 2014; Knoblauch et Wilke, 2016). Ces significations proviennent d'une compréhension construite mentalement, et partagée à l'aide du langage et des interactions sociales (Di Méo, 1999;

Martuccelli, 2006; Shweder et Miller, 1985). Ce partage de significations suggère qu'il n'existe pas une vérité absolue (Shweder et Miller, 1985).

Cette lunette nous permet ainsi de dire que les phénomènes sociaux sont des construits communs, y compris le consentement sexuel. Effectivement, le consentement sexuel n'est pas universel, et résulte d'une construction influencée par les normes culturelles, les discours juridiques et les interactions quotidiennes entre les individus (Di Méo, 1999; Knoblauch et Wilke, 2016; Martuccelli, 2006). Comme évoqué dans l'introduction et la recension des écrits, la reconnaissance sociale du consentement n'est que pris en compte après les années 1950. Il prend tranquillement de l'importance avec l'ensemble des discours médiatiques, des développements juridiques, des mouvements sociaux féministes (comme l'ère du #MeToo qui prend de l'ampleur en 2017), et les débats politiques (Jaunait et Matonti, 2012). Comme phénomène social, le consentement serait dynamique autant au niveau contextuel, qu'au niveau personnel.

En somme, cette perspective offre une avenue d'interprétation, mais confirme l'idée selon laquelle réfléchir le consentement sexuel comme une vérité absolue réduit et invisibilise grandement ses autres formes de signification pour l'être social. Étant donné que l'outil de mesure du consentement sexuel est l'individu lui-même, malgré les balises qu'offrent et régulent ce consentement, la lunette constructiviste permet de rendre compte de ces nuances qui composent sa définition, sa compréhension, son interprétation, et sa pratique.

3.6.2 Lunette interprétative

Max Weber, père fondateur de la sociologie compréhensive, apporte une différente manière de comprendre les faits sociaux, non pas comme faits objectifs et scientifiques, mais bien comprendre la science par l'interprétation d'activité sociale (Oger et Ollivier-Yaniv, 2003; Pharo, 2000). L'analyse de faits sémantiques à l'aide d'une perspective objective dans un contexte sociale peut

engendrer des difficultés épistémologiques. Ces difficultés sont relatives aux faits sociaux précisément, car cette perspective réductrice ne permet pas d'obtenir de résultat ou de compréhension globale par rapport à un phénomène social qui est difficilement observable en toute objectivité. Tel que le dit Pharo (2000), « faire sens du contenu des phénomènes sociaux avec l'ordre de la logique, et non pas avec l'ordre de l'empirique, qui fait peser un certain nombre de contraintes à la fois sur l'action sociale et sur sa description sociologique » (p. 6). En grande majorité, ce qui différencie les faits physiologiques des faits psychologiques, est cette combinaison de valeurs, mœurs, de systèmes de signes, des manières d'agir et de se présenter, des courants de pensées et sociaux influents qui existent hors de la conscience individuelle, mais s'imposent à celle-ci malgré tout (Pharo, 2000). En d'autres mots, la société, les mouvements de pensées et la conscience collective exercent une force externe sur les individus.

Cependant, contrairement à Durkheim qui voit et comprend les faits sociaux comme des « choses », c'est-à-dire qu'il analyse des phénomènes sociaux à l'aide d'un modèle inspiré de la science de la nature, l'approche wébérienne du phénomène social est, d'une certaine façon, plus englobante que celle de Durkheim en proposant une différente manière de voir ces événements sociaux (Pharo, 2000). Effectivement, Durkheim propose un déterminisme social en ayant un sens objectif des faits sociaux. Ceci détruit leur complexité, car aucune interprétation ou nuance n'est possible lorsque les faits sociaux sont perçus et compris comme des « choses ». Les pensées, les significations, les motifs, les valeurs et les idéologies ne peuvent être compris par l'objectivation (Pharo, 2000). Effectivement,

les faits sociaux ne se réalisent que sous la forme d'êtres concrets, c'est-à-dire existants dans le temps et l'espace, comme des êtres humains, des actions ou des objets physiques, mais ils intègrent aussi de façon constitutive les pensées de ces êtres relatives à eux-mêmes, à leurs actions et aux objets qui les entourent (Pharo, 2000, p. 9)

Weber voit, avec sa perspective de la sociologie compréhensive, la réalité des faits sociaux comme le résultat des significations, mais aussi comme des faits socialement construits (Oger et Ollivier-Yaniv, 2003). Ceci veut dire que leurs significations sont la somme d'attribution de sens opérées par les acteurs lorsqu'ils doivent se désigner eux-mêmes, à désigner leurs actions ou les objets qui les entourent. Ces attributions de sens peuvent elles-mêmes être régulées par la culture ou les actions conjointes (Oger et Ollivier-Yaniv, 2003). Néanmoins, même s'il est vrai que toutes sortes de règles sociales peuvent être « construites » par les individus sociaux, « il ne semble pas vrai que ces règles ne soient soumises à aucune contrainte d'objectivité plus générale et non-relative à ces contextes » (Pharo, 2000, p. 13).

Dans l'exercice de l'interprétation des énoncés, il est important en tant que chercheur, d'avoir une attitude d'écoute active. Il est nécessaire d'écouter les participant(e)s et leurs vécu(s) qui sont, durant le récit du phénomène, la réalité. Toutes les informations qui figurent dans le témoignage sont importantes et vont influencer la compréhension de l'expérience personnelle (Paillé et Mucchielli, 2021a). Comme le terme l'évoque, il faut prendre en compte l'expérience personnelle et non seulement essayer d'analyser ce qui est partagé, car cela empêche de prendre entièrement l'essence des propos communiqués. Ce partage d'expérience n'a pas seulement pour but l'écoute, mais bien un certain apprentissage à retirer de ces énoncés. Comme Paillé et Mucchielli (2021a) disent dans leur texte, il est nécessaire lors de l'interprétation de prendre en compte le sujet, et donc écouter les propos tout en donnant une valeur à l'expérience vécue. En d'autres mots, il faut plonger tête première dans la réalité humaine de l'autre et bloquer les modes de pensées qui peuvent faire surface dans la tête du chercheur lors de l'écoute de l'expérience (Paillé et Mucchielli, 2021a). La personne est la seule détentrice de l'expérience et il faut accorder un crédit à cela. En fait, le rôle du chercheur est de prendre l'entièreté des témoignages, et de reconstituer

ce monde qui est vécu collectivement via tous les témoignages. Pour clore, ceci permet de rendre compte autant l'expérience individuelle, mais qui peut aussi être compris par d'autres personnes dans le monde social collectif (Paillé et Mucchielli, 2021a).

Ici, la question du consentement sexuel est un phénomène autant micro que macro. En fait, ce consentement sexuel est socialement important et primordial dans nos interactions sexuelles. Il provient cependant d'un accord, d'une négociation entre les individus lors d'une activité sexuelle. Ce processus mental et psychologique est donc construit, certes, mais vient de l'interaction entre des personnes. Cependant, sa concrétisation, sa réflexion, son actualisation et sa pratique sont construites et ne peuvent être observées objectivement, en résultant d'une subjectivité. Pouvoir utiliser cette approche comme lunette interprétative tout au long de l'étude permet de rendre compte et de respecter des nuances à plusieurs couches présentes et qui opèrent sur la pratique du consentement sexuel dans les relations sexuelles intimes.

3.6.3 Combinaison des approches pour « faire voir » le consentement sexuel

La combinaison d'une approche constructiviste et de l'approche interprétative permet non seulement de rendre compte que le consentement sexuel est construit socialement, comme normes et lois à respecter dans les relations intimes, mais il est aussi construit et prend forme au sein même de l'interaction entre les individus qui participent à l'activité sexuelle. Cette manière de réfléchir permet d'ouvrir l'horizon sur les différentes perspectives des réalités subjectives possibles au sein d'un même concept, de définition, ou des expériences communes et aux expériences individuelles (Bhaskar, 1975; Dufour, 2013; Gonthier, 2006). Cette approche permet une méthodologie centrée sur un système d'interprétation accompagné d'une séquence de signes et symboles complexes (Gonthier, 2006; Massé, 2009). De cette séquence, un processus de va-et-vient prend forme pour

arriver à une construction consensuelle de l'objet de recherche, qui serait ici la compréhension de la définition et des nuances du consentement sexuel.

Cette approche, due à l'importance qu'elle accorde aux relativismes des réalités, rend compte d'une épistémologie subjective du chercheur, pouvant affecter directement l'interprétation, l'analyse et les résultats de l'objet de recherche (Dufour, 2013; Gonthier, 2006; Massé, 2009). De ce fait, il est nécessaire d'acquérir des compétences de réflexivité lors de l'exercice de recherche.

3.7 Ma place en tant que chercheure – la réflexivité

Le sujet du consentement sexuel peut être perçu comme un sujet qui n'a pas de fin, dont tout le monde a une opinion personnelle, et généralement considéré comme sensible et délicat à réfléchir autant professionnellement que personnellement. Il est certain que c'est un sujet et une problématique qui me tiennent à cœur, autant alimentés par des histoires que j'ai entendues de proches que par le fait d'être entourée de publications sur les réseaux sociaux ou les médias des reportages ou situations dans lesquelles le consentement n'a pas été pris en compte. Surtout avec la popularité du mouvement #MeToo. Les dommages que peuvent résulter d'un incident ambigu ou non consentant sont importants et laissent des traces pour de futures relations et partages de l'intimité avec autrui.

En tant qu'être humaine ayant aussi mon propre bagage, il n'est pas possible de réaliser une recherche axée en grande partie sur des réflexions individuelles et subjectives avec une objectivité totale. De plus, je suis mon ultime outil d'analyse et de compréhension des réponses obtenues de la part des répondants; l'objectivité ultime ne peut être atteinte, en raison d'une certaine subjectivité personnelle qui entre en considération. Ce phénomène social prend forme dans un contexte subjectif, c'est-à-dire, lors de l'interaction entre individus qui, ensemble, construisent le consentement sexuel commun et individuel face aux activités sexuelles pratiquées.

Une objectivité face à ce phénomène pourrait limiter les compréhensions, les éléments de prise en considération pour une analyse, mais aussi causer un tort social dans l'absence de délicatesse et d'empathie. Cela étant dit, je suis consciente de mes opinions, de mes positions, mais aussi de mes pensées relatives au consentement sexuel qui peuvent exercer une influence sur l'analyse des résultats. Néanmoins, cette réflexivité est une force en soi.

La réflexivité est la capacité de l'intervenant (ici, la chercheure) à s'interroger constamment sur l'impact de sa propre pratique (Adam et Quirion, 2020). Comme l'apportent Nault, Cardinal et Fradette (2020), « la réflexion critique [est] la capacité de remettre en question et de contextualiser les postulats qui sous-tendent les pratiques professionnelles » (p. 135). Afin de limiter les impacts négatifs qui peuvent voir le jour lors de la recherche, l'intégration d'une pratique réflexive peut jouer un rôle crucial pour combattre de futurs torts expérientiels (Adam et Quirion, 2020; Finlay, 2008; Thompson et Pascal, 2012). Deux idées sont nécessaires pour appliquer une réflexivité consciente lors de la pratique de l'exercice de recherche, soit la capacité de se voir, de s'autoévaluer (reflet miroir de ce que nous faisons, et évaluer la portée de ses propres gestes) pour réussir la deuxième responsabilité de limiter les impacts négatifs avec les outils nécessaires (Adam et Quirion, 2020; Nault, Cardinal et Fradette, 2020).

En ce sens, l'exercice de la discussion du consentement sexuel auprès de la population cible doit être effectué avec parcimonie, c'est-à-dire, avec délicatesse et avec une approche empathique. Sachant la sensibilité du sujet, les questions pour les participant(e)s ont été réfléchies longuement par rapport à leurs formulations, mais aussi aux risques que celles-ci pourraient occasionner. Plusieurs ressources et outils éthiques, requis par le comité d'éthique, ont été intégrés, et seront davantage décrits plus tard. À ces fins, en tant que chercheure, il est nécessaire d'avoir de l'empathie durant la lecture des énoncés, sans jugement présent activement dans la pensée.

Comme l'énonce le texte de Paillé et Mucchielli (2021a), pour honorer les témoignages rendus, et accorder du crédit à ce qui est exprimé, il faut laisser l'autre parler à travers nous. Ceci va donc faire en sorte d'avoir une compréhension véritable, l'auteur se met donc de côté pour gagner un peu de l'autre, accueillir l'inconnu. L'empathie, comme la définition de Carl Rogers venu du texte de Paillé et Mucchielli (2021a), représente une attitude non directive de compréhension envers autrui. Il y a donc une décentration de soi pour être attentif au vécu de l'autre, et pouvoir rester dans le rôle de chercheure critique.

Avec une posture relative à la criminologie critique, celle-ci me permet de ne pas prendre les objets pour acquis, et de continuellement me questionner sur la provenance des *a priori* qui pourraient ressortir tout au long de l'étude (Adam et Quirion, 2020; Finlay, 2008; Thompson et Pascal, 2012). Ainsi, cette réflexion critique et réflexive me permet d'interroger la vérité et ses effets de pouvoir, de façon à favoriser une remise en question des idées normatives qui circulent socialement. Pour les questionnements et ainsi l'étude du consentement sexuel, cette posture et la capacité d'autoréflexion accordent des avenues de penser les problèmes inhérents entre partage de sexualité, principalement au niveau de la lecture des réponses qui peuvent être affectée par un état subjectif.

Chapitre 4 - Un consentement sexuel difficilement définissable

Dans ce chapitre, il est question de démontrer en quoi la définition du consentement sexuel dans le droit criminel et sa mise en pratique par les individus ne se rejoignent pas à certains niveaux. Mais avant de mettre en lumière les réponses de nos participant(e)s, quelques notions de la définition du consentement sexuel selon le Code criminel canadien doivent être prises en compte.

4.1. Les définitions « officielles » du consentement sexuel au Canada selon les décisions judiciaires

Plusieurs arrêts de la Cour suprême ont influencé la notion de consentement sexuel, notamment en ce qui concerne son importance et ses modalités d'application dans le droit canadien. Tout d'abord, l'arrêt Norberg (1992) rend compte des rapports de pouvoir qui existent dans les relations sexuelles (Birtles, 2020). À la suite de cet arrêt qui concerne une patiente et un médecin, la définition du consentement sexuel s'est nuancée avec l'ajout des rapports de pouvoir comme éléments pouvant affecter sa validité (Diotte, 2020; Gortan, 2021; Jerome, 2025; Le Magueresse, 2012). Ensuite, l'arrêt Ewanchuk (1999) établit de nouveaux repères pour l'analyse du consentement sexuel lors des procès (Birtles, 2020; Diotte, 2020; Jerome, 2025; Le Magueresse, 2012). De cet arrêt, une perspective hybride du consentement sexuel émerge :

The actus reus of sexual assault is established by the proof of three elements: (i) touching, (ii) the sexual nature of the contact, and (iii) the absence of consent. The first two of these elements are objective. It is sufficient for the Crown to prove that the accused's actions were voluntary. The Crown need not prove that the accused had any mens rea with respect to the sexual nature of his behaviour. The absence of consent, however, is purely subjective and determined by reference to the complainant's subjective internal state of mind towards the touching, at the time it occurred (R. v. Ewanchuk, [1999] 1 S.C.R. 330, para. 6)

Il est maintenant centré sur la combinaison des comportements et de l'état d'esprit des personnes prenant part à l'acte sexuel (Diotte, 2020; Gortan, 2021; Jerome, 2025; Le Magueresse, 2012). Enfin, l'arrêt J. A. (2011), qui entoure la notion de capacité de consentir à des activités sexuelles, permet de rendre compte de la dimension dynamique du consentement sexuel avant et pendant les actes sexuels (Diotte, 2020; Gortan, 2021; Jerome, 2025; Le Magueresse, 2012). Comme le précisent Gortan (2021), Jerome (2025) et Diotte (2020), par conséquent, toute personne prenant part à une activité sexuelle doit être en mesure de donner, mais aussi de retirer son consentement à tout moment durant l'activité sexuelle. Dès lors, lorsque « [...] *the complainant loses consciousness, she loses the ability to either oppose or consent to the sexual activity that occurs. Finding that such a person is consenting would effectively negate the right of the complainant to change her mind at any point in the sexual encounter* » (R. c. J.A., 2011 CSC 28, [2011] 2 R.C.S. 440, para. 7). Ces différents arrêts viennent nuancer la définition plutôt stricte du Code criminel canadien concernant le consentement sexuel. En plus de ces arrêts, d'autres éléments doivent être pris en considération selon la loi.

4.1.1 La capacité à consentir

Le Code criminel canadien identifie plusieurs facteurs qui déterminent la capacité d'un individu à consentir à une activité sexuelle, dont l'âge, le handicap intellectuel et l'intoxication aux substances qui amènent une perte de conscience ou un état mental altéré (Diotte, 2020; Gortan, 2021; Jerome, 2025; Le Magueresse, 2012). Juridiquement, le consentement sexuel est perçu et compris comme étant la capacité de faire un choix « libre et éclairé » face à l'acte sexuel (Diotte, 2020; Gortan, 2021; Jerome, 2025; Le Magueresse, 2012). Cependant, comme le rappelle Diotte (2020), cette définition repose, en premier lieu, sur l'état d'esprit qui est ensuite, en second lieu, confirmé par les actions et les paroles afin de déterminer la « certitude » cognitif. En fait, ce cadre juridique vise

à limiter la réalisation de conséquences potentielles d'un consentement mal compris au niveau de la santé physique (abus physique, santé sexuelle, maladies transmises sexuellement, etc.) et/ou psychologique (estime de soi, confiance en soi, PTSD, dissociation, etc.) des personnes concernées dans l'activité sexuelle (Gortan, 2021; Le Magueresse, 2012).

Mis à part ces éléments, il y a certaines situations où le consentement est considéré comme invalide selon le droit canadien. Les situations où il y a la présence de pression externe – tels les cas de figure d'autorité ou de relation d'abus de pouvoir – constituent un abus et rendent le consentement inopérable (Diotte, 2020; Gortan, 2021; Jerome, 2025). Pour évaluer ces situations, les juges canadiens se réfèrent à l'article 271.1 (2) (b) du Code criminel (Diotte, 2020; Gortan, 2021; Jerome, 2025), soit l'article qui définit l'agression sexuelle. Concernant spécifiquement les relations de pouvoir, les articles 265 (3) (d) C. Cr et 271.1 (2) (c) servent d'outils d'analyse afin de mieux cerner les contextes où le consentement sexuel pourrait être invalide (Diotte, 2020; Gortan, 2021; Jerome, 2025; Le Magueresse, 2012). En effet, l'article 150 du Code criminel régle « l'inadmissibilité du consentement » (Canada, 1985).

4.1.2 L'âge du consentement selon le droit canadien

Le droit pénal canadien détermine l'âge du consentement, c'est-à-dire celui à partir duquel une personne peut consentir légalement à une activité sexuelle. Au Canada, l'âge légal est fixé à 16 ans depuis 2008, mais certaines exceptions peuvent le faire varier (ministère de la Justice, 2023). Il est établi qu'une personne de 14 ou 15 ans peut consentir à des activités sexuelles avec un partenaire à condition que celui-ci soit de moins de 5 ans son aîné et qu'il n'existe aucune relation de pouvoir, d'autorité, de dépendance, ni aucune forme d'exploitation entre eux (Le Magueresse, 2012; ministère de la Justice, 2023). Autrement, cela constitue une infraction criminelle (Le Magueresse, 2012; ministère de la Justice, 2023). De plus, une autre exception s'applique aux jeunes de 12 ou

13 ans qui peuvent consentir à des actes sexuels seulement avec un partenaire qui soit de moins de 2 ans son aîné, et qu'il n'y ait aucune relation de confiance, de pouvoir ou de dépendance (ministère de la Justice, 2023).

Il est essentiel de comprendre que certaines conditions et facteurs limitent la possibilité qu'a une personne de pouvoir consentir à un acte sexuel. Si les éléments que nous venons de voir figurent lors de l'activité sexuelle, le droit criminel canadien conclut que la relation ne peut être qualifiée de consentante. Néanmoins, il existe plusieurs autres facteurs et manières qui peuvent entrer en relation avec le consentement sexuel lors de sa mise en pratique, soit avant et pendant l'interaction sexuelle. Lors de l'analyse des données recueillies dans cette présente recherche, de nombreuses subtilités ont été relevées par les participant(e)s qui ne figurent pas dans la définition juridique du consentement sexuel.

4.2 La définition du consentement sexuel et ses multiples variables

Dans le questionnaire remis aux participants(e)s de la recherche, à la question 35⁶, les participants(e)s répondent que la définition du consentement sexuel s'apprend à différents moments et de différentes façons dans leur vie. Certaines de ces personnes rapportent que l'apprentissage du consentement a eu lieu à l'école, soit aux secondaires lors de cours de sexualité, soit à l'université dans des cours qui abordent le sujet de la sexualité. Parmi les autres réponses qui ressortent, d'autres répondants(e)s rapportent que l'apprentissage du consentement sexuel s'est fait avec certaines téléséries telles que « *13 reasons why* », ou par la vidéo de « *tea is like consent* ». Certain(e)s répondant(e)s évoquent que des discussions difficiles centrées sur le consentement sexuel ont eu lieu avec leur famille ou entre ami(e)s, rappelant leur chance de pouvoir

⁶ Question 35 : Comment et dans quel contexte avez-vous appris ce que signifie le consentement sexuel ?

communiquer ouvertement à propos de celui-ci. D'autres expliquent la montée en popularité de certains mouvements sociaux, telle que #MeToo, qui donne l'occasion de nuancer leur propre définition du consentement.

Bien que plusieurs espaces permettent une discussion d'ouverture sur les différents aspects et notions du consentement, une grande majorité des répondant(e)s disent apprendre et comprendre le consentement à travers leurs expériences personnelles. Certaines de ces expériences sont plutôt agréables et d'autres moins, comme l'explique le Répondant 2_E:

Unfortunately, the hard way. I learned the confines of consent when my consent was withdrawn and my partner did not respect that. After which, I harboured a lot of guilt due to conversations we had weeks before. Through my examination I realized consent in discourse is not the same as consent in intercourse. Hence, why I emphasize that consent should be enthusiastic and not ambiguous, ongoing and not selectively, and checked-in on and not assumed.

Lorsqu'elles ont lieu, les discussions qui entourent la définition du consentement sexuel se trouvent généralement à l'extérieur du contexte dans lequel il émerge, soit précédant soit succédant une activité sexuelle. Ceci occasionne un décalage entre sa conceptualisation et ensuite, sa mise en pratique, qui finalement, ne trouve pas, ou du moins difficilement, un lieu d'entente. Par exemple, il arrive qu'après une relation sexuelle, une mise en question du statut du consentement ait lieu, pour que par la suite, sa propre définition subjective du consentement s'affine, se raffine et s'insère dans la biographie sexuelle individuelle. De ce processus, la conception et la mise en pratique du consentement sont rarement sur la même longueur d'onde. En effet, selon nos répondant(e)s, le consentement sexuel prend forme et se trouve encadré par le contexte dans lequel il émerge.

4.2.1 Les dits et gestes du consentement

À partir de l'interprétation du consentement sexuel des répondant(e)s par rapport aux scénarios sexuels de la section B et de leur biographie sexuelle singulière illustré dans la section C du questionnaire, ils et elles mettent de l'avant, dans leurs réponses, plusieurs éléments qui affectent la compréhension et la mise en pratique du consentement sexuel, soit directement, soit indirectement. De ces éléments, plusieurs d'entre eux ne figurent pas ou ne sont pas expliqués par la définition du consentement sexuel du Code criminel.

4.2.1.1 Les lieux et les moments du consentement

Le contexte dans lequel le consentement sexuel prend forme affecte autant sa compréhension que sa validité. Par exemple, lors de la question 26⁷, le consentement n'est pas au centre des questionnements; l'inquiétude est autour des relations de pouvoir qui l'entourent. En fait, le contexte du milieu professionnel, présent dans le scénario, est l'élément central des remises en question par rapport au consentement sexuel donné. Le statut du consentement divise les répondant(e)s. D'un côté, plusieurs mentionnent la fin de la position d'autorité entre les deux individus lors de la date d'échéance du contrat de travail, qui rend donc le consentement et la relation valides. De plus, plusieurs participant(e)s rappellent l'âge légal des deux individus du scénario, ce qui rend le consentement acceptable et accepté. La présence d'une communication explicite et ouverte entre ces acteurs permet de la qualifier comme étant un échange respectueux:

This is consensual, they asked if she wanted to go on a date and she confirmed (Répondant 43_E);

This is okay. Pascale is agreeing to go out for a drink with a student after the class has finished, therefore alleviating any potential biases or inappropriate results that could come from a potential relationship (regardless of what that relationship is). She is showing

⁷ Question 26 : Pascale, assistante d'enseignement en psychologie, a un rendez-vous à son bureau avec un étudiant de la classe qu'elle supervise. L'étudiant lui offre d'aller prendre un verre lorsque la session sera finie. Pascale confirme son intérêt en répondant que oui, elle aimerait bien le voir.

interest in him, and is enthusiastic about seeing him after the term is finished » (Répondant 46_E).

Toutefois, de l'autre côté, certains répondant(e)s mettent de l'avant la différence entre ce qui est acceptable et ce qui est inacceptable par rapport à la définition juridique du consentement sexuel et aux codes du travail. En d'autres mots, le contexte et ses normes affectent la valeur attribuée et attribuable au consentement sexuel. Bien que le consentement puisse être donné et considéré comme valide entre les parties, les balises et les conditions de l'environnement rendent son obtention difficilement atteignable. Pour cette situation précise, les participant(e)s rapportent la nécessité de s'informer auprès des normes du travail pour connaître si les codes d'éthique sont respectés. En outre, un répondant nie le consentement émis dans le scénario en raison du rapport de pouvoir inégal qui laisse croire à la présence d'un jeu de manipulation produit entre Pascale, l'assistante à l'enseignement, et l'étudiant. Les réponses récoltées montrent que le contexte qui entoure le consentement sexuel est un élément qui entre en relation avec sa proposition et son acquisition. Bien qu'il y ait la présence d'une communication explicite, les positions professionnelles différentes des individus engendrent un déséquilibre au niveau des dynamiques du consentement. Toujours est-il, la demande de consentement est nécessaire selon les répondant(e)s, surtout dans ce contexte professionnel.

Cette demande du consentement est moins stricte selon le contexte relationnel qui encadre les individus au sein de leur relation. Le consentement, lors des scénarios qui représentent les multiples types de relations possibles dans ce contexte précis, peut prendre différentes formes. Lors de la première rencontre, comme dans le scénario de la question 22⁸, la demande de

⁸ Question 22 : Durant une soirée chez des ami(e)s, Patricia et James n'arrêtent pas de se regarder. De plus, à plusieurs reprises, ils se parlent et entament un jeu de séduction. Durant une discussion « chaude » avec Patricia, James arrête la conversation pour aller au petit coin. Il se dirige vers la salle de bain, et tout d'un coup, Patricia le pousse à l'intérieur et commence à le toucher et l'embrasser. Sous le choc, il ne dit rien et après quelques secondes, participe aussi à l'activité de nature sexuelle.

permission à la participation à un acte est amplement répétée et fait donc consensus auprès des répondant(e)s. Mais le statut de la relation fait en sorte d'influencer l'habileté à donner son consentement et de conclure si la relation est consentante ou non. Dans un contexte de relation de couple, comme illustré dans le scénario de la question 18⁹, certain(e)s répondant(e)s nuancent leurs propos en expliquant que chaque couple, ou partenariat, a leur propre manière de démontrer leur affection à l'autre. De plus, ces démonstrations sont, entre autres, préétablies antérieurement, sans la nécessité de vérification constante du consentement. Un répondant avance l'idée d'un « consentement établi » préalablement, ce qui rendrait certaines situations, telles celle présentée dans le scénario, consentantes. Tout dépend de la dynamique du couple. La nuance d'un consentement « sous-entendu » a aussi été relevée lorsqu'il était question de relation amoureuse de longue durée. Effectivement, étant donné le statut de la relation entre les deux individus du scénario, c'est-à-dire une relation amoureuse, la discussion et la connaissance face aux limites de l'autre auraient été préalablement explorées. De ce fait, les avances sont perçues comme légitimes. En somme, selon ce groupe de répondant(e)s, il y a présence d'une capacité à consentir à la relation.

Les mêmes conclusions sont présentes avec le scénario de la question 19¹⁰. De cette relation à long terme, les répondant(e)s mentionnent aussi que la durée de la relation intime influence la capacité de reconnaître un refus ou un accord aux avances sexuelles. En effet, étant donné le statut du couple, soit un couple à long terme (4 ans), les limites et les préférences sont préalablement partagées entre les deux, ce qui rend le scénario ambigu : « *The partner should have probably shown indication of their intentions before initiating penetration, unless this is something*

⁹ Question 18 : Deux personnes en couple sont dans leur lit sur le point de dormir. Presque endormie, Léa sent les mains de son partenaire se balader sur son corps. Après plusieurs minutes sans réaction et participation, elle se retourne et participe à l'activité sexuelle.

¹⁰ Question 19 : Marcel est dans une relation amoureuse monogame avec son partenaire. Ça fait maintenant 4 ans qu'ils sont ensemble. Un jour, les deux prennent leur douche ensemble et sans prévenir, son partenaire débute une relation sexuelle avec pénétration. La relation prend fin 15 minutes plus tard, et les deux partenaires sortent de la douche pour poursuivre leur journée.

that has already been established as "okay" » (Répondant 31_E). Pour eux, la durée de la relation amoureuse ne doit pas avoir un impact sur une vérification du consentement, et que cette vérification doit être continuelle, qu'elle soit explicite ou non. Certes, le consentement doit être commun et réciproque, donc la présence d'un accord partagé sur l'éventuelle activité sexuelle avec l'autre.

Pour la question 20¹¹, plusieurs optent pour dire que le scénario est consensuel et respecte les normes sociétales de la culture du « *dating* ». Pour les répondant(e)s, les conditions du rendez-vous ainsi que l'évolution de la relation entre les deux individus déterminent que l'acte sexuel est compris comme étant consentant. Étant donné que c'est la cinquième rencontre romantique, ceci fait en sorte que la relation entre les deux individus n'est plus de l'ordre de l'inconnu, et un rapprochement est donc tenu pour acquis en ce qui rend l'activité sexuelle « normale » : « *Although no explicit consent, I think after the 4th date you can assume that you both want to kiss one another* » (Répondant 25_E). De plus, les conditions sont considérées comme positives dans le scénario, ce qui laisse croire que le tout est propice à un potentiel rapprochement. Pour ce scénario, le statut du consentement sexuel est lié aux attentes sociales hétéronormatives du déroulement « normal » d'un rendez-vous romantique entre deux personnes qui apprennent à se connaître.

Avec ces résultats, les répondant(e)s disent donc que la réciprocité communiquée entre les acteurs est mesurée selon le niveau de « connaissance », c'est-à-dire la présence sexuelle (« *sexual precedence* ») présente entre les individus dans l'acte sexuel (Humphreys, 2007; Livingston et al., 2004; Shotland et Goodstein, 1992; Willis et Jozkowski, 2019). Même si le moyen de

¹¹ Question 20 : Marina se dirige vers un restaurant pour une « date » avec une fille. Ça serait la cinquième fois qu'elle la rencontre. À la fin du rendez-vous, les deux femmes se dirigent chez Marina qui finalement décide qu'elle aimerait passer la soirée toute seule. Avant que sa compagne poursuive son chemin, Marina affirme avoir passé un beau moment et qu'elle a déjà hâte de la revoir. De plus, elle complimente sa fréquentation en lui disant qu'elle est très jolie. À ce moment, sa « date » s'approche et l'embrasse sur les lèvres, et lui dit de passer une belle soirée avant de partir.

communication peut différer selon le type de relation sexuelle, cette situation met en lumière une différence au niveau de la démonstration du consentement sexuel.

En somme, les lieux et les moments relationnels influencent la construction du consentement sexuel. Le message envoyé et sa compréhension sont affectés par les règles culturelles et sociales. D'autre part, cette demande, prescrite dans un contexte précis, ne confirme pas que la personne soit prête à recevoir, comprendre et prendre position face à cette proposition. Est-elle réellement capable de recevoir cette demande et de consentir? D'autre part, la communication du consentement sexuel peut varier entre le verbal et le non verbal.

4.2.1.2 Consentement verbal et non verbal

Selon la définition du consentement émise par le Code criminel canadien, le consentement verbal constitue la pratique « exemplaire ». Néanmoins, d'autres formes d'expression du consentement sexuel ont été notées dans les réponses recueillies. Selon le contexte relationnel, sexuel ou amoureux et les pratiques sexuelles, la façon de le partager peut varier.

4.2.1.3 Consentement verbal et non verbal en « couple »

À la question 18, soit de Léa presque endormie, la participation « retardée » de l'activité sexuelle suscite des réflexions pour les répondant(e)s; a) soit par l'inquiétude face à une participation forcée présente dans le scénario, b) soit par l'absence du consentement verbal qui rendrait l'activité sexuelle illégitime/non acceptable. De la première constatation, certain(e)s répondant(e)s offrent l'hypothèse suivante; l'acceptation de la relation sexuelle était due au désir de plaire à l'autre, et non l'envie personnelle d'entreprendre l'activité en soi. Des termes tels que « céder » et « forcer » sont souvent ressortis dans les réponses des répondant(e)s, pour décrire la participation à l'acte sexuel après les multiples minutes d'inaction lors du scénario. Le terme « céder » renvoie à l'abandon de soi à autrui. Dans ce sens, le fait de céder engendre une dynamique de pouvoir inégale

entre les individus du couple lors de l'activité sexuelle. De plus, les répondant(e)s font la remarque que le partenaire initiateur n'aurait pas dû continuer les avances si cela ne suscite pas un intérêt « direct ». Un répondant utilise le terme « pression » pour décrire les actions continues de l'initiateur. En somme, certain(e)s répondant(e)s semblent être d'accord sur le fait que l'hésitation ou l'inaction d'un partenaire lors du stade de l'initiation peut se traduire à ne pas vouloir participer à activité sexuelle.

Ensuite, de la deuxième constatation, des répondant(e)s sont ambigus sur le statut du consentement non verbal dans le scénario. Le manque d'un consentement verbal pour accepter ou refuser les attouchements entre les partenaires du scénario renvoie, pour les répondant(e)s, à la possibilité d'un consentement tenu pour acquis. Autrement dit, le consentement sexuel n'est pas continuellement vérifié avec l'autre avant de poser une action à connotation sexuelle. Cependant, un répondant rappelle l'importance de la communication d'un consentement verbal malgré ces préférences préétablies, et qu'un consentement explicite est toujours le meilleur moyen afin de réellement connaître les pensées de l'autre lors de cette négociation pour mesurer la réciprocité.

Par ailleurs, d'autres répondant(e)s qui observent le consentement sexuel dans ce scénario, partent de l'idée qu'aucune objection explicite n'a été émise par la personne. Cela représente, pour eux, un accord tacite à poursuivre l'activité sexuelle. Le Répondant 19_E explique son raisonnement:

I think if she were to act uncomfortable or ask her partner to stop, they would have to stop immediately, but since she turned over and took part in the sexual activity, that makes it seem like she willingly consented.

Mais les intentions du partenaire, qui initie les avances, sont questionnées par les répondant(e)s, car celui-ci met trop de pression sur Léa. L'autonomie sexuelle est questionnée. Cependant, toujours selon les répondant(e)s, il y a présence implicite du consentement due à la

participation à l'acte même tardive de Léa. Pour le Répondant 27_E, cette participation dans le scénario, ainsi que l'absence de refus et de rejet des avances, représentent une situation où le consentement sexuel est présent. À noter que l'aspect de la répétition est soulevé. Si cet exemple de situation est récurrent dans le couple par l'absence d'objection de la part des individus, ceci signifie que cette initiative d'avance fait partie de comportements jugés acceptables, et donc, rend la relation consentante.

De l'autre côté, pour ceux ayant répondu qu'il y avait l'absence du consentement sexuel, la question de la contrainte est revenue fréquemment: « *If Lea felt pressured though to participate that is not consensual* » (Répondant 14_E). De plus, l'absence d'une demande et d'une confirmation verbale du consentement place la relation dans une position de non-consentement pour ces participant(e)s. En d'autres mots, le manque de communication explicite entre les deux partenaires rend la relation sexuelle questionnable et ambiguë. Un répondant rappelle qu'il est difficile de comprendre le langage non verbal, et que la communication verbale du consentement la rend davantage légitime. Dernièrement, pour le Répondant 75_E, le statut relationnel amoureux entre les partenaires ne doit pas faire en sorte de tenir pour acquis le consentement de l'autre : « *Although Lea is in a relationship, this does not mean they cannot consent* ».

Pour les individus indécis face à leur positionnement, ceux-ci expliquent, en premier lieu, que le statut du consentement dépend des raisons de la participation. D'un côté, si la participation est « forcée » due au retard et au manque de communication explicite, ceci n'est pas consentant. De l'autre côté, si la participation est le résultat d'un « désir » qui s'est formé, le tout est consentant : « *Depends on why Lea takes part. Does she feel like she has to so she can go to sleep or does she actually want to engage* » (Répondant 10_E). Certes, l'incertitude des intentions des individus du scénario rend la tâche difficile pour un positionnement clair du consentement sexuel. Le Répondant

25_E apporte des nuances à ces propos: « *I don't think that participating in sexual activity to please a partner is necessarily great, but in this situation it feels like Lea saying "no" could be a valid option that she's choosing not to say* ». Pour ce répondant, l'option du refus de l'activité sexuelle est accessible, ce qui veut donc dire que le choix de ne pas renoncer à l'activité constitue un consentement implicite affirmatif de la part de Léa.

Les mêmes processus de réflexion sont observés dans les réponses de la question 19, soit celle de Marcel et son partenaire dans la douche. Cependant, d'autres critères de consentement font leur apparition. Plusieurs répondant(e)s parlent de « l'effet de surprise » ou « d'être pris par surprise » par le début de la relation sexuelle qui renvoie à un signe implicite de non-consentement. Cet effet joue sur la reconnaissance de l'autonomie sexuelle de l'autre. L'aspect du consentement sexuel semble douteux et même illégitime pour le Répondant 16_E: « *I dont see clear consent. When it is mentioned "without warning" and immediate penetration. there needs to be consent even if they have been in a relationship for 4 years* ». À plusieurs reprises, le mot « viol » est revenu dans le cas d'effet de surprise, car un consentement n'a pas été demandé et ne pouvait être donné.

Un autre point qui est revenu est l'aspect d'un consentement conditionnel. Pour certain(e)s répondant(e)s, consentir à prendre une douche ne correspond pas automatiquement à un consentement pour toutes autres pratiques qui pourraient avoir lieu dans la douche :

Just because marcel consented to showering with his partner does not mean that he consented to anything more and his partner definitely should have asked instead of just doing it with no warning (Répondant 19_E).

Pour d'autres, l'absence de signe de refus durant l'acte sexuel veut dire que le tout est consenti. Également, être en relation à long terme est un argument qui est souvent ressorti: « *I think if it is consented by both partners, it is part of being in a romantic relationship* » (Répondant

59_E). La nécessité d'un consentement verbal n'est donc pas obligatoire dû au statut relationnel tel rapporté par le Répondant 77_E. Dernièrement, ceux qui expriment un positionnement ambigu rappellent l'importance de la communication verbale approbative afin de confirmer l'envie de participer à une activité sexuelle, insistant sur le partage de celle-ci avant ladite activité. Néanmoins, si le contexte relationnel et le niveau de connaissance de chacun diffèrent, les exigences de communication du consentement sexuel changent. Celui-ci a pu être observé avec le scénario suivant.

4.2.1.4 *Consentement verbal et non verbal « en date »*

Pour la question 20, Marina qui embrasse sa « date », les répondant(e)s argumentent que l'absence de signe d'inconfort, de refus ou d'objection démontre un accord implicite à ce baiser. Ils rappellent à plusieurs reprises que l'échange réciproque doit être présent dans les rapports pour qu'il y ait consentement. Néanmoins, certain(e)s se placent dans le camp du non-consentement pour décrire le scénario, car il y a l'absence de l'énonciation explicite du consentement sexuel: « *There was no consent offered here, and even if Maria complimented the other girl, its as not necessarily an invitation to kiss. I believe she should have asked for consent* » (Répondant 58_E). Un répondant favorise le consentement verbal plutôt que celui du non verbal perçu comme plus légitime afin de distinguer le consentement d'un non-consentement.

Plusieurs répondant(e)s n'ont pas pris position, mais précisent l'importance de prévenir, verbalement ou non, qu'une éventuelle action sexuelle arrive. Effectivement, un(e) autre répondant précise que les limites personnelles peuvent être différentes pour tous, et il est nécessaire de prévenir ou démontrer qu'un désir de rapprochement est voulu afin d'être sensible aux désirs et au vouloir de l'autre. Pour résumer, il rappelle la nécessité de rester dans le respect de l'intégrité de l'autre.

4.2.1.5 Consentement verbal et non verbal « lors de nouvelle rencontre »

Pour la question 22, Patricia et James dans la salle de bain, la participation active entre les partenaires du scénario renvoie à un consentement sexuel non verbal pour les répondant(e)s. Effectivement, une participation active, malgré les quelques secondes d'intervalle entre la réaction de surprise suivie d'une participation active, représente un signe de consentement. En d'autres mots, malgré l'abstention verbale, les actions participatives reflètent un consentement. Mais plusieurs répondant(e)s refusent l'option du consentement, car il y a absence de discussions préalables pour confirmer le désir de participer à une activité sexuelle. Dans la même lignée, un autre répondant explique que le consentement n'est pas établi à l'avance. Étant donné le bas niveau de connaissance entre les deux individus du scénario, un consentement non verbal ne peut pas être donné.

Certain(e)s répondant(e)s ne prennent pas position, mais rapportent qu'il est nécessaire de vérifier continuellement les envies et les désirs de l'autre avant d'entamer des actions à caractère sexuel. Pour eux, le meilleur moyen de s'assurer du consentement est la communication directe et franche. Néanmoins, malgré le manque de communication verbale dans le scénario, des participant(e)s nuancent leurs propos en disant qu'il est possible de vouloir participer à une activité sexuelle après avoir été pris par surprise, même si l'acte n'est pas anticipé. Ainsi, ils expliquent que durant les discussions préalables à l'acte sexuel, les deux partenaires ont eu l'occasion de confirmer leur intérêt à entreprendre une relation sexuelle sans consentement verbal explicite.

4.2.1.6 Une communication privilégiée, mais pas toujours pratiquée

Lors de la question 24¹², la majorité des commentaires rejoignent l'idée selon laquelle une personne ne peut pas prétendre connaître ou même de mieux connaître les préférences sexuelles de l'autre personne. En d'autres mots, seule cette personne est l'experte de ses préférences, de ses plaisirs, de ses désirs et de son corps. Il faut ainsi privilégier une communication honnête, claire et précise où les désirs et plaisirs des uns et des autres sont pris en compte globalement. Avec cette idée en tête, plusieurs mettent de l'avant l'inconfort et le manque de sensibilité percevable dans le scénario qui représente un manque de respect des limites de l'autonomie sexuelle et du consentement sexuel.

Pour ceux qui ne peuvent se positionner clairement, ils constatent la présence de la domination du partenaire. En adoptant un discours éducatif, ils suggèrent une liste de meilleures pratiques et de conseils à adopter pour éviter un manquement au niveau de la communication. Les participant(e)s suggèrent que l'acte doit prendre fin dès le signe d'inconfort communiqué; d'adopter une écoute active pour pouvoir se centrer sur le respect des choix individuels durant les relations sexuelles pour reconnaître l'autonomie sexuelle; et d'utiliser la communication explicite des limites comme outil relationnel pour mesurer la réciprocité. Ces conseils concordent avec l'opinion du Répondant 62_E: « *So they can have a conversation about what they are willing to try and what is an absolute no-no without anyone feeling under pressure* ». Un aspect supplémentaire s'ajoute, celui de l'intégration de nouveaux éléments lors de pratiques sexuelles. En d'autres mots, ces éléments inconnus, tels que les limites personnelles, doivent toujours être discutés préalablement et non durant l'activité, afin de mettre au clair les limites de chacun. Ceci

¹² Question 24 : Dans leur lit, Paul et Maryse s'embrassent depuis plusieurs minutes. Lorsque les vêtements commencent à s'enlever, Maryse prend des menottes et attache Paul au bord du lit. Paul dit qu'il n'aime pas ça être attaché et se sent mal à l'aise. Maryse lui assure qu'il va adorer cela après avoir vécu cette expérience avec elle. Sans plus, elle continue la relation sexuelle.

rappelle l'importance de la communication, mais aussi d'avoir une position d'ouverture face aux explications présentées entre les partenaires pour une discussion basée sur l'honnêteté (ex. : explication des limites et mise en place des « *safewords* » communs pour mettre fin aux relations inconfortables).

En revanche, cette demande peut être excessive pour certain(e)s. L'argument principal est celui de la confirmation constante du consentement à chaque étape ou chaque changement d'activité sexuelle lors de la relation sexuelle :

I don't like where people ask for verbal consent for every step during a sexual encounter (Répondant 51_E);

*I think if you or your partner keeps asking every few seconds or every few minutes if you still consent, that would be too much. I also think asking for consent for every single move or touch would be a bit exaggerated, but that's just me personally » (Répondant 46_E),
Asking to kiss a person every time you kiss; asking for confirmation extremely frequently even after consent was given (Répondant 43_E).*

Pour d'autres, la vérification constante n'est jamais exagérée:

I'm not sure its really a think t be too exaggerated bc if the person feels the need to emphasize consent that is their choice (Répondant 14_E);

Honestly, I don't think there would be a situation where it would be too exaggerated. I'd rather they stopped to double check, especially if it makes them more comfortable to check in an exaggerated way (Répondant 44_E).

Un de ces participants a vécu une situation dans laquelle le consentement aurait été trop demandé, ce qui a engendré une réaction de frustration de la part de l'autre : « [...] il y a déjà eu un exemple de sur (sic) consentement, mais je préférerais demander trop que pas assez » (Répondant 26F).

La définition du consentement sexuel du Code criminel canadien oblige les individus prenant part à l'activité sexuelle de consentir avec leurs paroles ou avec leurs comportements lors de la participation. Néanmoins, cette définition ne précise pas les moyens, les signes ou les gestes par lesquels ces personnes peuvent donner leur consentement sexuel, ni interpréter celui de l'autre. Or, les réponses obtenues des participant(e)s à l'étude démontrent qu'il existe plusieurs autres

éléments et manières de démontrer et de donner un consentement sexuel selon le statut relationnel et le type d'activité sexuelle proposée.

4.2.1.7 Le degré d'intoxication lors du consentement

Afin de prendre une décision réfléchie par rapport au consentement sexuel émis, le droit criminel dicte que les personnes qui participent à l'activité sexuelle doivent être conscientes et capables de pouvoir le négocier et de le donner de façon autonome. Pour mieux amener à réfléchir à cette capacité à consentir, le scénario de la question 17¹³ permet aux participant(e)s de se questionner sur les limites de cette dite capacité lorsque mise aux défis dans les situations où il y a présence d'intoxication. Deux positions s'observent au sein des réponses; 1) le consentement ne peut être donné à cause de la consommation de substances (alcool ou drogue), 2) le seuil d'intoxication n'est pas dépassé et n'affecte pas le consentement. Effectivement, cette contradiction est relevée tout au long des réponses du questionnaire. À cet égard, une opposition claire est observée dans la réponse du Participant 12_F, qui énonce que le consentement ne peut être donné due à la consommation, contrairement au Répondant 5_F qui écrit que « les personnes me semblent toujours aptes à consentir considérant que l'un « ne ressent pas les effets de l'alcool » et l'autre a « la tête légère » ».

Pour ceux qui croient que la capacité n'est pas affectée, ils apportent l'argument subjectif que ressentir des effets légers de consommation n'enlève pas entièrement l'autonomie décisionnelle. Selon eux, le scénario décrit représente une relation consentante, car le niveau d'intoxication des deux individus du scénario est considéré comme acceptable, c'est-à-dire que la

¹³ Question 17 : Deux personnes sont dans une soirée où il y a consommation d'alcool et/ou de drogues. Une personne se décrit comme ne ressentant pas les effets de l'alcool, et l'autre se décrit comme ayant la tête légère. Celles-ci se retrouvent dans une chambre et les deux participent à des activités sexuelles sans aucune pénétration.

capacité de pouvoir donner un consentement ainsi que de le recevoir est présente pour les deux individus scénarisés. Ainsi, la catégorisation « légère » ne représente pas une incapacité complète du jugement critique pour donner un consentement sexuel. Effectivement, cette réflexion est soulevée par le Répondant 14_E; bien que la consommation d'alcool puisse affecter l'habilité à donner et comprendre le consentement sexuel, les effets de consommation d'alcool représentés dans le scénario ne dépassent pas le seuil d'incapacité de jugement réfléchi. Cette réflexion est aussi relevée de la part du Répondant 54_E qui raconte son expérience personnelle avec ce type de situation et qui, pour lui, son jugement n'a pas été altéré.

Outre le degré d'intoxication, l'aspect du moment précis du consentement a été soulevé par d'autres répondant(e)s relatif à cette capacité de consentir. En effet, selon les réponses des répondant(e)s, le consentement doit être donné avant le début de la consommation de substance, afin de s'assurer de sa validité. En d'autres mots, le statut du consentement des deux personnes concernées dans le scénario dépend uniquement des capacités cognitives jugées optimales. Pour qu'il tienne toujours sa validité lors des rapports sexuels, selon ces répondant(e)s, le consentement sexuel devrait être donné avant la consommation de substance. Par exemple, pour les répondant(e)s qui affirment qu'il n'y a pas de consentement, l'argument principal se trouve dans l'incapacité de consentir dès qu'il y a consommation d'alcool. Cette consommation d'alcool, minime ou excessive, affecte automatiquement le jugement selon eux. L'alcool teinte ainsi le consentement qui acquiert un statut incertain. Le Répondant 16_E rappelle bien que même si nous pensons avoir un jugement clair et que l'alcool semble ne pas nous affecter, le simple fait de ne pas être complètement « sobre » enlève la crédibilité du consentement donné. De plus, un autre répondant pousse plus loin ce postulat, et ajoute que toute consommation, soit par l'alcool ou soit par la drogue, peut altérer la conception d'un consentement sexuel (« *occur* »). Sur la même lancée, le

Répondant 27_E qualifie le consentement d'invalidé, car une des deux parties ressent un effet physique de la consommation d'alcool. De plus, le Répondant 36_E rappelle que si l'une des personnes est plus affectée que l'autre, l'activité sexuelle ne devrait pas avoir lieu.

Le fait d'avoir des réactions physiologiques reliées à la consommation d'alcool est un indicateur clair pour plusieurs que cette personne est influencée par une substance. Le consentement sexuel est placé dans une position d'incomplète (Répondant 46_E). Le Répondant 45_E va même jusqu'à dire que la relation représente un viol (« *rape* »). Le fait de ne pas pouvoir consentir « avec toutes ses facultés » est automatiquement qualifié d'agression sexuelle, un abus qui rappelle l'importance du contexte des rapports de pouvoir et d'autonomie décisionnaire des individus dans la création d'un consentement sexuel.

Certain(e)s répondant(e)s restent perplexes vis-à-vis d'un positionnement strict entre le consentement ou le non-consentement par rapport à ce scénario. Le Répondant 2_E parle des différences entre les relations, plus précisément, le fait de mieux connaître son partenaire; en d'autres mots, bien connaître son partenaire fait en sorte de pouvoir mieux distinguer les signes et les gestes reliés au consentement ou au non-consentement. En fait, le degré de connaissance entre les individus améliore la lecture des signes avec plus de justesse et de finesse.

Des réflexions semblables sont observées dans les réponses de la question 25¹⁴. Pour plusieurs, le consentement ne peut être valide que selon l'état mental des personnes. Effectivement, pour la majorité des répondant(e)s, l'absence de souvenir de la relation sexuelle rend automatiquement l'entièreté des activités sexuelles complétées invalide, non consciente et donc, non consentante. En fait, lorsque la mémoire est affectée par l'intoxication ou par d'autres causes,

¹⁴ Question 25 : Vanessa se réveille un lendemain de veille dans le lit d'un gars qu'elle ne connaît pas. Elle est toute nue et trouve un condom utilisé par terre. Elle réveille le gars et ce dernier lui confirme qu'ils ont eu une relation sexuelle « complète » et que c'est elle qui lui a fait des avances. Vanessa ne se souvient plus de sa soirée.

la relation sexuelle est automatiquement comprise et définie comme non consentante, autant du côté du droit criminel que du côté des répondant(e)s. L'inconscience enlève toute capacité et l'autonomie à consentir à l'acte sexuel. De plus, en raison de l'incapacité de se souvenir des événements et des intentions, les gestes ou les avances produits par la personne grandement intoxiquée ne peuvent pas être considérés comme des actions réfléchies et consentantes. Le Répondant 24_F le dit clairement :

Le [consentement] de Vanessa n'est pas établi et ni respecté qu'importe si elle a fait des avances en premier, si elle n'est pas capable de se souvenir de ce qui s'est passé, comment aurait-elle pu être capable de donner son consentement durant la soirée pour des activités sexuelles?

Lors du positionnement des répondant(e)s sur le niveau d'intoxication respectif aux individus du scénario, la relation sexuelle ne peut être qualifiée de consentante. Cet écart de dynamique entre les deux personnes, l'une inconsciente, l'autre consciente, pose un problème pour les répondant(e)s. Certain(e)s pensent que la personne moins intoxiquée aurait dû mettre fin à l'acte, en étant plus consciente que sa partenaire. De plus, pour ces répondant(e)s, l'honnêteté du partenaire est questionnable:

Since she can't remember, we can't know the man is telling the truth. Since he seems to have a better recollection though, we can assume he might not have been as drunk. If Vanessa was this intoxicated, she was not able to consent despite what he's saying (Répondant 11_E);

If he remembers and she doesn't remember anything, this is a sign he might have drugged her or taken advantage when she was incapable to consent due to heavy alcohol use or something else (Répondant 31_E).

Effectivement, pour eux, ce dernier a pris avantage de Vanessa qui était dans une situation vulnérable.

Certain(e)s répondant(e)s émettent des réserves sur la possibilité que le partenaire n'ait réellement pas remarqué l'état d'intoxication de Vanessa. Cette perspective qualifie la relation sexuelle comme une erreur: « *If he genuinely couldn't, then I guess it's a mistake. Proper*

precautions should always be taken to make sure someone isn't too intoxicated to consent » (Répondant 36_E). Certain(e)s rappellent ainsi l'importance d'éviter les situations dans lesquelles le consentement est remis en question ou se trouve à être ambivalent.

Pour conclure, une importance est mise sur la capacité à donner le consentement sexuel, à le recevoir, à l'interpréter et à l'exercer lors d'un échange intime. L'individu qui propose la relation sexuelle doit lui aussi être conscient et apte à pouvoir donner son consentement, afin que toutes les parties connaissent, d'une part, les attentes, et d'autre part, les intentions afin d'être capables de savoir à quoi qu'ils/elles consentent.

4.3 Les moments crépusculaires du consentement

Lors de la question 34¹⁵ dans la section C, les participant(e)s confirment bien comprendre le consentement et arrivent à l'expliquer et à décrire clairement selon la définition juridique actuelle. Malgré cette compréhension, certain(e)s ont vécu des expériences qui rendent compte d'une incompréhension du consentement ou encore des expériences dans lesquelles il y a eu une mauvaise communication du consentement ou du non-consentement lors de sa mise en pratique. Certain(e)s relèvent des expériences qu'eux-mêmes ont occasionnées en étant dans le « tort » lors d'une interprétation erronée du consentement, et d'autres révèlent des situations dans lesquelles leur consentement aurait été mal compris. Par exemple, le Répondant 61_E explique que lors d'une activité sexuelle, son refus verbal a été clairement émis sans être respecté: « *On several opportunities, I was giving a clear verbal NO, and the male in question considered pushing* ».

Plus encore, d'autres énumèrent des situations dans lesquelles une nouvelle action sexuelle est survenue lors de l'échange (soit une nouvelle pratique, soit des positions sexuelles différentes,

¹⁵ Question 34 : Selon vos expériences personnelles, quelle est votre compréhension du consentement sexuel ?

soit un inconfort quelconque durant la relation sexuelle) et a eu un impact sur le statut du consentement sexuel donné antérieurement. Cette nouvelle pratique n'a pas été discutée durant l'acte, ce qui déplace l'accord « complet » dans une zone incertaine: « *There's a certain position I don't love because I feel pain during it, but sometimes I just wouldn't tell my partner because I knew he was close to finishing, so I "sucked it up" for a bit* » (Répondant 25_E). Effectivement, ce type de situation est revenu maintes fois dans les réponses données. Dans plusieurs interactions apportées par les répondant(e)s, il est plus facile de simplement attendre que l'acte prenne fin que de démontrer un refus : « *Yes I wasn't feeling in the mood, did not voice my opinion and let penetration continue to completion* » (Répondant 18_E).

Des participant(e)s ont aussi rapporté avoir vécu des situations où il y a eu un « manque de communication du consentement » alors que d'autres ne pensent pas en avoir vécu, sans en être absolument certain(e)s. D'autres, enfin, expliquent qu'ils ont pris des précautions pour qu'une mauvaise communication ne survienne pas. Les précautions énumérées tournent principalement autour de l'obligation du consentement verbal en tout temps, avant, pendant et après la relation sexuelle. D'autre part, ceux qui ont vécu des situations où le statut du consentement était « incompris », de leur côté ou celui du partenaire sont le résultat de trois causes différentes : 1) d'un malentendu, 2) d'un non-respect d'un « non » explicite, ou 3) d'une pression présente lors de l'activité sexuelle. Un répondant explique son expérience: « *I had a situation where I refused anal intercourse & my partner at the time didn't stop, saying I was gonna like it. He didn't want to comprehend* » (Répondant 32_E).

D'autres situations semblables sont présentées telles que des relations sexuelles où l'individu était inconscient ou endormi. De ces contextes variés, la compréhension dépend, pour les répondant(e)s, du statut de la relation et du niveau de connaissance entre eux et l'autre. Ce

consentement est décidé et prend différentes formes lorsque c'est un inconnu ou un amoureux(se). Néanmoins, même si la relation est stable et qu'il y a une fluidité de la communication du consentement sexuel, des éléments tels que la pression ou le sentiment d'obligation peuvent faire leur apparition lors d'activités sexuelles :

Yes I told my partner I didn't want to get physical but he told me that because we were officially in a relationship, there was assumed consent for all sexual activities and proceeded to be physical with me, even when I asked him to stop (Répondant 43_E).

Pour ces répondant(e)s, dans un monde idéal, la définition du consentement sexuel est composée de multiples nuances qui échappent à la définition du droit canadien. Tout d'abord, les moments où prennent place le consentement sexuel doivent être ceux où il y a une absence d'intoxication par des substances (alcool/drogue) et dans un milieu sécuritaire où aucun facteur de contrôle ou de pouvoir ne peut contrecarrer l'autonomie sexuelle. De plus, dans l'interaction, il doit y avoir une communication claire, réciproque, en continu et de manière enthousiaste autant de manière explicite qu'implicite afin d'augmenter une potentielle participation continue, sécuritaire, informée, consciente et volontaire. Dernièrement, ces résultats rapportent l'importance du plaisir comme point entre la capacité et l'échange du consentement sexuel. Il est donc nécessaire d'éprouver du plaisir et d'être en situation d'absence d'inconfort.

Ce chapitre démontre que malgré la présence d'un cadre juridique compris, appris et connu socialement et qui délimite la pratique du consentement sexuel, il y a des problèmes dans son application. Les éléments de la définition juridique objective du consentement, mise en pratique derrière des portes closes, ne suffisent pas pour prévenir ou limiter les nuances d'interprétation, les incompris, les malentendus et les intentions subjectives qui font surface lors des pratiques sexuelles. Dans les réponses obtenues, d'autres outils interprétatifs sont mobilisés afin de démystifier et décoder ce consentement. Avec les réponses du questionnaire, il est possible de

conclure que chaque approche subjective et chaque personne s'approprie leur propre définition selon les différentes variables contextuelles telles que l'échange, le partage, la réciprocité, la capacité, l'autonomie, les désirs et le plaisir. Les variables dans les réponses démontrent qu'effectivement, la définition pratique du consentement sexuel reste floue et en constant développement.

Chapitre 5 – Les scripts sexuels en action tel que rapporté par les sondé(e)s

Nous venons de le voir, la définition du consentement sexuel est connue de tous socialement, ou du moins, son importance et son application sont connues dans la sphère intime. En revanche, le rapport entre l'apprentissage de la définition juridique du consentement sexuel et celui de la définition pratique provient de deux types d'expériences différentes. Les répondant(e)s, dans la section relative aux expériences sexuelles, rapportent que l'apprentissage du consentement est fait de manière « négative » ou en « négation ». En fait, chaque réponse fait mention de l'apprentissage du consentement en fonction de l'interdit, du dépassement des limites et d'une expérience négative, bref d'expériences où il y a eu absence du consentement, présence d'un sentiment de peur vis-à-vis d'une possible agression ou d'une agression avérée, absence de discours préventifs, ainsi que des conséquences potentielles occasionnées par le non-consentement. Bref, le premier rapport que les répondant(e)s ont eu avec le consentement sexuel est « négatif ». En d'autres mots, le consentement est seulement rapporté et discuté dans un discours négatif au sujet du viol ou des agressions sexuelles, contrairement à un discours positif axé sur le respect du corps, le partage avec l'autre, la communication dynamique, les limites et les plaisirs érotiques. Le dialogue est centré sur des mesures de prévention et de santé sexuelle par le biais de la peur, contrairement au dialogue plus compréhensif et ouvert centré sur le partage des désirs et la communication des préférences.

Lorsque la définition du consentement sexuel est mise au défi lors de sa négociation dans les pratiques sexuelles, sa clarté peut être ambiguë selon les participant(e)s. Sur les questions 32¹⁶

¹⁶ Question 32 : Est-ce que le consentement vous paraît toujours clair durant vos activités sexuelles ? Expliquez.

et 33¹⁷ relatives à la clarté du consentement sexuel, la majorité des répondant(e)s affirment que leur consentement, ainsi que celui d'autrui, est presque toujours clair lors de leurs activités sexuelles. Ils expliquent que dans leurs relations amoureuses, un travail a été fait afin de s'assurer que le consentement soit une partie intégrante de leur relation sexuelle. Pourtant, certain(e)s ont fait la remarque que leur consentement et celui de leur partenaire n'est pas toujours clair. À la fin du chapitre 4, souvenons-nous que les répondant(e)s affirment que leur consentement est toujours clair dans leurs relations sexuelles, mais ils/elles se contredisent en énumérant des situations dans lesquelles l'identification et la compréhension du consentement ont été ambiguës. Pour ce groupe d'individus, le consentement peut être difficile à déterminer selon le contexte ainsi que selon la pratique sexuelle demandée ou suggérée. En fait, différentes variables doivent être prises en compte, et celles-ci rendent difficile d'être certain du statut du consentement selon eux et elles.

Tel que décrit dans le chapitre 4, le consentement dynamique est influencé par plusieurs éléments tels les moments, les lieux (privé ou public), le statut relationnel, les mots et les signes explicites et implicites utilisés, ainsi que le bagage identitaire et expérientiel individuel et subjectif. Ce sont ces éléments interreliés qui aident les individus à déterminer la clarté du consentement sexuel au sein de l'échange intime (Anyadike-Danes et al., 2024). Cependant, pour démystifier ce qui est clair ou non, ces répondant(e)s vont se fier aux repères socio-culturels hétéronormatifs qui limitent et encadrent l'interaction sexuelle. Ces repères scriptés leur permettent ultimement de lire une réponse entre la clarté et le flou.

Dans ce cinquième chapitre, le regard est porté de plus près sur les résultats de l'analyse thématique obtenus avec le questionnaire en lien avec la théorie des scripts. Dans cette partie, la théorie des scripts sexuels développée par Simon et Gagnon (1973) permet de cerner comment les

¹⁷ Question 33 : Est-ce que le consentement de votre ou vos partenaire(s) est toujours clair(s) selon vous ? Expliquez.

normes sexuelles et de genres hétérosexuels sont reproduites et transmises dans les réponses recueillies chez les répondant(e)s concernant l'interprétation et la compréhension de la définition du consentement sexuel. Il s'agit ensuite d'établir dans quelles mesures leurs représentations s'éloignent ou non, des scripts explicités par Simon et Gagnon (1973). Pour ce faire, plusieurs recherches de différents auteur(e)s tels que Simon et Gagnon (1973), Beres (2014), Diotte (2020) ou encore Cousineau (2020) seront mises en dialogue avec les thèmes dominants ressortis lors de l'analyse thématique afin d'éclairer les subtilités scriptées qui composent leurs réponses.

5.1 Les scripts sexuels

Tout comme Gagnon et Simon (1973), Cousineau (2020) souligne que la sexualité doit être analysée en fonction du contexte social et historique. Effectivement, les comportements sexuels et de genre sont appris, et les messages culturels influencent les attentes et les attitudes des individus. Ces scripts culturels, interpersonnels et intrapsychiques servent de guide pour déterminer s'il s'agit ou non d'une situation sexuelle et si la situation contient les éléments qui lient la vie érotique et la vie sociale. Ces scripts émergent dans les réponses obtenues dans le questionnaire comme outils interprétatifs pour permettre aux répondant(e)s de cerner la place du consentement sexuel au sein de l'échange intime. Contrairement à la définition du consentement sexuel juridique, consentir dans la sphère sexuelle dépend d'expériences passées (biographie sexuelle), de normes sociales, de préférences personnelles, d'affects et de nos relations avec les autres (Perreault, 2024).

Selon Simon et Gagnon (1973), l'intériorisation des normes sociales sexuelles se fait en fonction de scripts genrés dans lesquels sont associées des traits « naturellement » féminins et masculins. Comme le souligne Lavigne et al. (2013), les scripts qui sont largement hétéronormatifs assignent aux individus des rôles de genre. En effet, l'intériorisation de ces normes sexuelles se fait sentir dans les réponses obtenues. Les répondant(e)s ont été dérangé(e)s par les scénarios du

questionnaire qui illustrent des comportements « hors normes » des individus scénarisés. La socialisation intériorisée de l'apprentissage des rôles genrés influence les comportements, les gestes et les paroles qui accompagnent le consentement sexuel (Cousineau, 2020). L'apprentissage de rôles genrés, selon Cousineau (2020), peut aussi influencer le comportement en cas d'agression sexuelle.

Lorsque les situations des scénarios sexuels comportaient des éléments ou caractéristiques déviantes, les répondant(e)s ont qualifié l'acte sexuel comme étant non consenti. De l'autre côté, lorsque le scénario décrivait un contexte dans lequel les pratiques suivaient « l'ordre logique » selon les normes hétérosexuelles du contexte, les répondant(e)s ont jugé que l'interaction sexuelle est consentante. En effet, le contexte et les lieux des rencontres portent des significations scriptées par les normes qui les régissent. Sobocinska (2023) rend compte que si le lieu est public lors d'un rendez-vous, ceci laisse sous-entendre un contexte non sexuel plutôt axé et propice à apprendre et à connaître la personne avec l'usage des jeux de séduction. En revanche, un lieu plus privé — telle que la chambre à coucher — envoie une signification d'un potentiel rapprochement sexuel (Sobocinska, 2023). Ces contraintes culturellement normées et scriptées permettent de situer la place des individus dans l'échange interpersonnel selon les rôles auxquels ceux-ci doivent se conformer en fonction du contexte où ils se trouvent.

Dans l'interaction interpersonnelle, certains rôles et attentes sont prescrits. Lors des scénarios relatifs aux normes hétérosexuelles, des rôles genrés et sexués ont été attribués, même lorsque le « sexe » de la personne n'a pas été donné. Les comportements et les paroles plutôt agressifs ont toujours été reliés à la personne qui serait du sexe masculin, et les comportements plutôt délicats, de souplesse, de gentillesse ou de soumission sont davantage associés à une identité féminine. Le script sexuel de l'homme qui guide et la femme qui suit reste dominant, un constat

reflété par des recherches antérieures (Jozkowski et Peterson, 2013; Jozkowski, Marcantonio et Hunt, 2017). Ces guides de signes implicites et explicites au sein de l'échange interpersonnel permettent aux individus de déterminer le statut du consentement sexuel. Des recherches telles que celles de Bay-Cheng et Eliseo-Arras (2008), Jozkowski et al. (2014) ou celle de Katz et Schneider (2015) suggèrent que la négociation du consentement sexuel suit souvent les scripts sexuels qui favorisent la forme que doit prendre le consentement sexuel.

La réciprocité, partie intégrante du consentement sexuel pour les participant(e)s de l'étude, est aussi régie par ces scripts. Lorsque les comportements et les attentes dérivent de la norme, la réciprocité est difficilement mesurable pour les participant(e)s. La certitude que la relation sexuelle est consentante est absente, car aucun repère interpersonnel normalement identifiable n'est présent. La communication explicite du consentement sexuel est donc exigée. Cependant, tel que rapporté par Hust, Rodgers et Bayly (2017) ainsi que Gall et Van (2011), lorsque le scénario reste conforme selon les normes culturelles, la compréhension et l'interprétation du consentement sexuel reposent sur l'existence de scripts sexuels partagés et construits dans l'interaction par les partenaires. Pour Sobocinska (2023), lorsque la communication est faite de manière implicite par les paroles ou par les actions, celle-ci est suffisante pour conclure que la relation sexuelle est consentante, car les partenaires suivent le déroulement normal de celle-ci.

Pour ce qui est des scripts intrapsychiques, les désirs guidés par l'érotisme agissent sur l'intentionnalité corporelle. Ils guident aussi l'interaction sexuelle avec ses intentions subjectives et par l'imposition de ses choix sur autrui (Beres 2007; Perreault, 2024; Peterson et Muehlenhard, 2007). Perreault (2024) conclut que cette perception n'est pas du domaine de l'intentionnalité au sens de la réflexion cognitive, mais bien d'une intentionnalité proprement corporelle et scriptée, ainsi qu'influencée par les prescriptions culturelles et interpersonnelles. En somme, lorsque deux

êtres se reconnaissent comme sujets dans l'interaction sexuelle, et que ceux-ci négocient leur place en tant qu'êtres capables et autonomes, cette réciprocité commune et bilatérale confirme la présence du consentement sexuel dans cet environnement culturellement normé.

Lorsqu'il y a dissonance dans l'harmonie sexuelle, soit du côté de la construction et de la production de subjectivité sexuelle, soit du côté du processus de réciprocité de ces êtres, le consentement sexuel est mis au défi et devient ambivalent. Lors des scénarios sexuels où il y avait la présence de la réciprocité et de l'autonomie entre les personnages au sein d'une structure normale d'une pratique sexuelle en fonction des scripts sexuels, le consentement sexuel est compris et considéré comme présent. Lorsqu'une de ces conditions se retrouve à la marge de la norme, la compréhension et l'interprétation du consentement sexuel sont perturbées. De fait, les participant(e)s ne peuvent confirmer la présence claire, observable et tangible du consentement sexuel.

5.2 Le consentement implicite ou explicite

Lors de la mise en pratique du consentement sexuel, sa communication peut prendre différentes formes et varier selon le contexte relationnel et le type de pratique sexuelle. Ces formes oscillent entre la communication implicite et explicite. Selon les réponses obtenues dans la section C qui témoignent des expériences personnelles des participant(e)s, ceux-ci démontrent leur consentement de plusieurs façons différentes.

Les répondant(e)s énumèrent différents signes de démonstration physique implicite pour montrer leur consentement, tels qu'embrasser, toucher, acquiescer, avoir un contact visuel, un langage corporel positif (sourire, rire), une présence de réciprocité et de rapprochement physique, ainsi qu'un même niveau d'enthousiasme que l'autre lors de l'échange interpersonnel. Dans le cas du consentement verbal implicite, les signes de démonstration englobent l'expression verbale

enthousiaste, des vérifications constantes (« *check-ins* »), l'expression verbale du plaisir ressenti, l'expression verbale des préférences, la confirmation verbale du consentement sans hésitation, la verbalisation des désirs, les affirmations verbales, les échanges de mots durant la relation sexuelle, l'énonciation des demandes aux partenaires, le « *dirty talk* », la discussion des limites et des activités non désirées ainsi que le refus verbal.

Pour les tenant(e)s du consentement déterminé implicitement avec le langage corporel non verbal, les signes peuvent se présenter sous différentes formes telles que par les actions entreprises par le partenaire, la réponse corporelle face à la proposition de l'activité sexuelle, la participation active lors de la relation sexuelle, le contact visuel, les expressions faciales, et plus encore. Par exemple, pour certain(e)s répondant(e)s, les expressions faciales « positives » semblent être un indicateur de plaisir et renvoient au consentement:

They seem to be enjoying themselves, physical reactions and mirroring my behaviour » (Répondant 18_E);
If he seems eager, excited, willing. If he doesn't show hesitation or uncomfortable feelings. If he acts in a way that shows sexual desire (Répondant 31_E).

Pour les tenant(e)s du consentement explicite verbal, cette manière de communiquer le consentement sexuel est la seule dite acceptable pour éviter toute ambiguïté: « *They answer yes or no. I don't leave consent to non verbal ambiguity* » (Répondant 77_E). D'autres précisent que la réponse physiologique du corps ne peut être un indicateur à lui seul du consentement sexuel. Ils et elles préfèrent avoir une confirmation verbale:

For my partner, words and body language as outlined in previous discussions. If I were to ever be with anyone else, I would need verbal consent and confirmation they aren't too intoxicated. Genital excitation (becoming hard or wet) does NOT count, as bodies can do this without consent (Répondant 36_E).

Donc ici, pour les répondant(e)s, il peut y avoir une réponse physiologique du corps lors d'un acte sexuel, mais pour eux, cette réponse ne confirme pas un consentement. Autrement dit, la

réponse corporelle est indépendante du « oui » ou du « non ». De plus, pour ces répondant(e)s, le consentement verbal doit être dépourvu d'hésitation, car cela démontre un consentement incertain.

Le consentement sexuel, sous toutes ses formes implicites ou explicites, est complexe à comprendre et à interpréter selon les répondant(e)s. Afin de démystifier son statut, les gens utilisent, inconsciemment, des scripts sexuels hétéronormatifs comme guide de fonctionnement et de compréhension du consentement. Selon le contexte, la pratique sexuelle et le partenaire, les individus vont construire leurs attentes et leurs comportements en fonction de ce qui est « normal » culturellement au sein de l'échange intime. Lors du questionnaire, les répondant(e)s ont tenté de déterminer le statut du consentement sexuel selon différentes pratiques scénarisées.

5.2.1 La pratique sexuelle de la pénétration

Pour les répondant(e)s, la pratique sexuelle où il y a pénétration est perçue comme normale en fonction de certaines conditions. Pour ces derniers, lors de relations sexuelles où il y a pénétration, l'homme, dans son rôle genré masculin, est celui qui prend les devants. Il propose et guide ce qui se passe durant la relation. De son côté, la femme, dans son rôle genré féminin, est celle qui reçoit les propositions de son partenaire pour ensuite les accepter, ou non, selon son désir. Dans ce script d'échange interpersonnel entre homme actif pénétrant et femme passive pénétrée, selon les réponses obtenues du questionnaire, la présence de la réciprocité continue et de l'autonomie sexuelle doit être respectée pour que l'acte soit qualifié de consentant. De plus, l'acte désiré par les deux individus doit être source de plaisir sexuel dynamique et perdurer du début à la fin de la relation sexuelle. Ce script culturel de la relation hétérosexuelle est un repère social afin de conclure que la relation sexuelle est consensuelle.

Cependant, lorsque des éléments perturbent cette représentation sociale normative, il est difficile de déterminer le consentement. C'est le cas lorsque la relation sexuelle avec pénétration

est faite par surprise comme dans le scénario 19 de Marcel qui se fait pénétrer dans la douche, ou dans le scénario 21 de la pénétration anale accidentelle d'Ally. Les répondant(e)s ont de la difficulté à définir cette relation comme consentante, car l'élément de surprise perturbe la définition socialement normée et construite du consentement sexuel « libre et éclairé ». En effet, la surprise bouleverse l'aspect de la clarté des intentions. Comme l'explique Sobocinska (2023), « puisqu'elle n'est pas discutée et négociée, la réalisation d'une relation sexuelle [...] repose donc sur l'existence de scripts sexuels partagés par les partenaires, leur permettant de savoir comment agir et réagir » (p. 100). De plus, il faut noter que, dans le scénario 19, bien que le couple soit homosexuel, les répondant(e)s basent tout de même leurs réponses sur le statut du consentement sexuel en fonction des normes hétérosexuelles genrées du féminin et du masculin. Autrement dit, et comme le souligne Cousineau (2020), la personne qui pénètre est associée au rôle genré masculin actif, et la personne pénétrée, en dépit de son sexe, est associée au rôle genré féminin passif. Cependant, l'effet de surprise peut être positif ou négatif selon le statut relationnel. Lorsque les personnes se connaissent bien comme représentées dans le scénario 19, l'effet de surprise est acceptable, car il est assumé que les limites et les préférences sexuelles ont été discutées et partagées antérieurement entre ces individus. Dans ce script interpersonnel de la relation amoureuse, le consentement sexuel est sous-entendu, car le statut relationnel du « couple » rend la réaction de surprise moins choquante et moins inacceptable. Cette constatation est aussi relevée par Livingston et al. (2004), Shotland et Goodstein (1992) ainsi que Willis et Jozkowski (2019) : tous rapportent que les antécédents sexuels vécus (« *sexual precedence* ») dans le couple affectent l'interprétation et la compréhension du consentement sexuel. Ainsi, pour les répondant(e)s, le consentement en situation conjugale est implicitement présent, dynamique et réciproque.

Les relations caractérisées par la douleur sont qualifiées de pratique non normative par les répondants(e)s. Selon les scripts interpersonnels et intrapsychiques, Legouge (2016) et Giami (1999) indiquent que le plaisir est une partie intégrante d'une relation sexuelle accomplie selon les normes contemporaines. Dans l'échange intime interpersonnel, les partenaires ont le but commun de se faire plaisir individuellement (guidé par leurs propres désirs et fantasmes), ainsi que de faire plaisir à l'autre (une attention d'une réciprocité active du plaisir). Comme dans le scénario 23¹⁸, la présence de douleur et d'inconfort rend la relation sexuelle non consentante pour tous les participant(e)s. Ce qui a été source de réaction de la part des répondants(e)s face à ce scénario, c'est la continuation de la relation sexuelle malgré la douleur physique exprimée par la partenaire. Cette pratique rejoint le script sexuel culturel hétéronormatif de l'agression sexuelle, tels que relevé par Cousineau (2020) et par Monteil (2016). L'homme est qualifié d'agresseur et la femme de victime; la relation sexuelle n'est pas consentante, mais bien une agression sexuelle selon le Code criminel canadien ainsi que pour les répondant(e)s de l'étude. Les répondant(e)s ne sont pas surpris : « 0 prise en compte de consentement, scénario typique des mecs hétéros qui n'en ont rien à carrer que le sexe fasse mal pour l'autre tant qu'eux prennent leur pied. L'enfer » (Répondant 2_F). Cette intériorisation des normes sociales genrées permet aux répondant(e)s de déterminer qu'il doit y avoir un arrêt de l'acte sexuel lors de la présence de douleur.

Bien que la douleur puisse être associée à plusieurs causes (manque de lubrification, infection, spasmes menstruels, etc.), la présence de douleur ne peut pas être exclue des expériences sexuelles, ni être associée automatiquement à l'absence d'un consentement sexuel. Certains auteur(e)s tel que Chantraine et Lusset (2023) et Carlström (2019) amènent des nuances entre le désir sexuel et la douleur lors de pratiques sexuelles, tel que le BDSM. D'ailleurs, lors de pratique

¹⁸ Question 23 : Durant une relation sexuelle, Alecia sent une douleur lors d'une position avec son partenaire. Elle lui indique son inconfort, et ce dernier répond avoir bientôt fini. Alecia a donc attendu que son partenaire ait fini, malgré sa douleur.

BDSM, le notion de consentement prend tout autre sens de profondeur, entre pousser les balises tout en respectant les limites (Bauer, 2021). Pour ce scénario, ce n'est pas nécessairement la douleur qui pose problème pour les participant(e)s, mais bien la réponse du partenaire vis-à-vis de la douleur qui de fait, affecte le statut du consentement. Enfin, l'égoïsme du partenaire masculin et l'instrumentalisation de l'autre rappellent donc le script sexuel de l'agression sexuelle, ce qui constitue le tout comme une agression sexuelle pour les participant(e)s et pour le droit canadien.

Ceci est aussi le cas lorsqu'il y a pénétration entre une personne consciente et une personne inconsciente. Lors du scénario sexuel de la question 25 dans lequel Vanessa se réveille un lendemain de veille et ne se souvient pas d'avoir participé à une relation sexuelle « complète », les répondant(e)s se servent du même script culturel pour juger de la présence d'un consentement. Cette situation du scénario caractérisée par l'inconscience fait aussi partie du script culturel sexuel traditionnel d'une histoire d'un soir (« *one night stand* ») (Gall et Van, 2011). Comme l'expliquent Gall et Van (2011), le contexte d'une histoire d'un soir où il y a consommation d'alcool fait appel au script sexuel où la figure masculine prend avantage de la figure féminine. La pénétration sexuelle de la personne inconsciente entrave sa liberté d'accepter ou non la relation sexuelle. De sorte, toute absence de consentement sexuel est une agression sexuelle selon le droit criminel. Pourtant, selon les réponses du questionnaire, cette constatation est plus nuancée. En effet, les scripts « d'agressions sexuelles » font en sorte que certains scénarios sont associés à une agression sexuelle telle qu'elle est représentée à la télévision ou telle qu'elle est aperçue dans les médias lors de procès judiciaire (Lavigne et al., 2013). Néanmoins, certaines pratiques sexuelles plutôt anodines tels que les baisers volés ou une tape sur les fesses font parties de l'agression, mais celles-ci s'insèrent difficilement dans le Code criminel canadien.

5.2.2 La pratique sexuelle du baiser

Cette façon de réfléchir le consentement sexuel a aussi été présente pour le scénario sexuel qui porte sur le baiser volé à la fin d'une « date ». Ce scénario de la question 20 met en scène le script culturel du « *dating* ». Pour les répondant(e)s, même si la permission d'embrasser n'a pas été demandée, le baiser partagé est de nature consensuelle selon les bases d'un déroulement normal dans la sphère du « *dating* ». Dans la logique de ce script sexuel culturel, plusieurs étapes doivent être franchies avant que l'une des deux personnes décide de donner un baiser. Comme le relèvent les participant(e)s, il est tout à fait logique que l'acte se soit produit. Ce constat fait référence aux attentes sociales et culturelles des étapes du « *dating* » contemporain. Ces étapes se structurent en fonction de la construction de la relation et de la performance de pratiques sexuelles à des moments respectifs (Bozon, 2012; Bozon et Giami, 1999). Il est nécessaire de débiter les premiers contacts par tenir la main, ensuite par le baiser et les caresses. Lors des échanges suivants, ce sera d'abord le sexe oral, surtout la fellation (« *blow* »), suivi de la pénétration vaginale et/ou anale (« *fuck* »), et l'éjaculation ou l'orgasme (« *cum* ») (Monjour et Vitali-Rosati, 2021). Cette suite logique et comprise comme « normale » constitue le raisonnement des répondant(e)s pour conclure qu'il y a bien consentement du baiser, même sans la présence de son consentement explicite. Pour eux, le consentement sexuel explicite n'est pas nécessaire dans ce scénario, car il suit le script sexuel vanille¹⁹ du « *dating* ».

¹⁹ La sexualité « vanille » signifie une sexualité conventionnelle selon les normes sociales et culturelles. À titre d'exemple, la sexualité vanille réfère à des pratiques liées à la procréation et donc à une représentation hétéronormée des relations sexuelles. Les individus y participant répondent de même aux rôles cisgenres. On pense ici surtout à des relations monogames dans un contexte amoureux (Rubin, 1998).

5.2.3 La pratique sexuelle de la séduction

La pratique de la séduction, elle aussi, est encadrée par des exigences sociales et interpersonnelles en lien avec le consentement sexuel. Lors du scénario 22 qui décrit Patricia qui embrasse James par surprise, les répondant(e)s ont conclu, majoritairement, que la pratique sexuelle est consensuelle, malgré l'absence du consentement explicite entre les acteurs. Le contexte dans lequel s'est produit le jeu de séduction est une pratique attendue par les répondant(e)s, relative aux scripts culturels des histoires d'un soir avec consommation de substances (Sobocinska, 2023). Les soirées où l'on retrouve la présence d'alcool sont des lieux réputés pour la rencontre d'un ou d'une future partenaire d'un soir. Lorsque les gens se présentent à ce type d'évènement, il est socialement attendu que ceux-ci participent à des jeux de séduction avec l'autre (Sobocinska, 2023). Cowley (2014) et Cousineau (2023) rapportent que les normes culturelles associées aux genres vont permettre aux individus de correspondre à leur rôle respectif. Le séducteur et la séductrice vont créer un contexte qui, selon les signes implicites utilisés, va déterminer si l'échange sexuel ira plus loin. Étant donné qu'il y a eu une évolution entre le jeu de séduction et le baiser accepté, les répondant(e)s déterminent que l'acte est consentant. Néanmoins, les rôles genrés ont été inversés dans ce scénario; c'est la femme qui a embrassé soudainement l'homme. Tels que l'expliquent Cousineau (2020, 2023), Jozkowski et Peterson (2013) ainsi que Monteil (2016), selon les scripts sexuels, l'homme est perçu comme étant un être sexuel qui est toujours consentant pour toute relation sexuelle. Donc, peu importe la pratique sexuelle, il est attendu de lui qu'il accepte d'y participer; c'est ce que concluent aussi les répondant(e)s.

5.2.4 Les pratiques sexuelles usuelles et inusuelles

Les scénarios qui décrivent des pratiques sexuelles inusuelles ont provoqué de fortes réactions de la part des répondant(e)s, rendant leur positionnement difficile par rapport au consentement dans

ces scénarios. Les pratiques comme le sexe anal ou la restriction physique (bondage avec les menottes) provoquent une incertitude quant au statut du consentement chez les répondant(e)s, surtout lorsque le consentement sexuel n'a pas été exprimé verbalement. Selon Hills et al. (2020), les scripts sexuels guident les attentes et les comportements des acteurs dans l'interaction, afin que ceux-ci respectent leurs rôles assignés socialement. Pour les répondant(e)s, lorsqu'une pratique sexuelle ne répond pas au script usuel, l'application du consentement doit être plus stricte, comme l'illustrent les réponses au scénario 24 où Maryse introduit l'usage de menottes lors de la relation sexuelle avec Paul. Dans leurs réponses, les répondant(e)s associent plus facilement le non-consentement à l'incertitude du partenaire lors du bondage, même si les deux individus semblent être dans une relation amoureuse. Le contexte relationnel du couple, dans les autres scénarios, a permis aux répondant(e)s de qualifier le rapport sexuel scénarisé comme étant consentant sans l'obligation d'un consentement explicite. L'usage du consentement implicite était suffisant du fait du statut relationnel ainsi que de la pratique sexuelle vanille (Gagnon, 1999; Lalo et Tricou, 2016). Bref, le script sexuel du scénario respectait la norme. Cependant, l'utilisation des menottes associée à la réaction incertaine du partenaire vis-à-vis de cette pratique constitue une pratique pour laquelle le consentement verbal explicite est nécessaire selon les répondant(e)s (Hust, Rodger et Bayly, 2017). Ici, l'absence du consentement verbal, voire sa réticence, définit la pratique sexuelle comme non consentie.

Toujours concernant les pratiques sexuelles dites inusuelles, les réflexions et les conclusions émises dans le scénario sexuel 21 de la pénétration anale accidentelle vécue par Ally du questionnaire expriment une réponse vive chez les répondants(e)s. Ici, la pénétration anale dite « accidentelle » n'est pas une action possible pour plusieurs répondant(e)s ; « Bullshit. Il le savait clairement que c'était le mauvais trou. [...]. S'T'UN MENTEUR » (Répondant 5_F). Les

participant(e)s ont déterminé que ce n'était pas une erreur, car, pour eux, il y a une différence évidente entre une pénétration vaginale ou anale. En d'autres mots, le partenaire d'Ally savait la différence entre les deux types de pénétrations et aurait dû s'excuser et arrêter la relation sexuelle au lieu de la poursuivre. Effectivement, le Répondant 11_E dit « *This guy, if he's telling the truth, which is doubtful, should have stopped completely before continuing* ». Plusieurs répondant(e)s répètent aussi qu'il est très difficile de croire que l'incident est accidentel, que le partenaire ment concernant ses intentions, ce qui rend son « erreur » illégitime. Comme le dit le Répondant 14_E:

Im not sure how much i believe that her partner didn't realize it was the wrong hole... they're pretty different. If it was a true accident though it was non-consensual but remediated quickly.

En outre, cette pratique sexuelle ainsi que les conditions dans lesquelles elle a pris forme préoccupent grandement les répondant(e)s. Des réactions telles que la frustration, la colère et l'incompréhension ressortent des réponses lues. Pour ceux-ci, le script de la relation sexuelle « saine » n'est pas respecté, donc il ne peut y avoir consentement. Cousineau (2016) et Païs et al., (2023) rapportent que ce genre de scénario illustre un script culturel de l'agression sexuelle entre partenaires intimes, dans lequel l'erreur d'avoir fait l'acte sexuel doit être acceptée par la partenaire victime à cause de leur statut relationnel. De plus, le type de pratique sexuelle non consentie est un facteur aggravant pour les répondant(e)s. Autrement dit, dans les situations où il y a absence de consentement sexuel, ces derniers réagissent plus fortement au sexe anal qu'aux relations sexuelles vaginales vanille, même si cette pratique est largement répandue.

Malgré les fortes réactions chez certains répondant(e)s, d'autres excusent cette erreur par l'argument de la présence d'une incompréhension ou d'un manque de communication entre les deux partenaires du scénario. La raison donnée pour laquelle les participant(e)s qualifient la relation sexuelle d'acceptable provient de l'intériorisation des attentes sociales genrées du couple

hétérosexuel, c'est-à-dire homme centré sur ses besoins mais qui n'a pas de « mauvaise intention » et la femme qui doit accepter l'erreur quoi qu'il en soit (Anyadike-Danes et al., 2024; Beres, 2014, Jozkowski et Peterson, 2013; Jozkowski, Marcantonio et Hunt, 2017). Toutefois, selon eux, le consentement sexuel n'est pas présent et rend donc la relation sexuelle inappropriée. La pratique du sexe anal n'a pas été discutée de manière explicite, ce qui rend le consentement sexuel inexistant. La nécessité d'une communication claire et explicite est requise selon eux afin que le consentement soit considéré comme valide pour cette pratique dite marginale (Hickman et Muehlenhard, 1999).

Pour conclure, les scripts sexuels hétéronormés et vanilles, permettent aux répondant(e)s d'interpréter et de comprendre le consentement sexuel. Lorsqu'il y a absence de celui-ci de manière verbale, explicite et claire, les scripts sexuels culturels sont utilisés comme remparts normatifs pour juger de la présence et du statut du consentement sexuel. Qui plus est, le consentement sexuel absent ou ambigu, est plus souvent excusé dans les pratiques sexuelles dites « normales » contrairement aux pratiques sexuelles dites « marginales » qui nécessiteraient un consentement explicite, clair, strict et objectif.

5.3 La réciprocité, l'autonomie et le plaisir sexuel comme thèmes pour définir la présence du consentement sexuel

Le consentement sexuel, en plus de ses exigences communicationnelles implicites et explicites, doit tenir compte de trois éléments essentiels déterminés selon les répondant(e)s. Pour ceux-ci, la pratique du consentement sexuel doit être continuellement réciproque, doit laisser place à une autonomie sexuelle et être centré sur le plaisir sexuel individuel et commun.

5.3.1 La réciprocité

Tout d'abord, le thème de la réciprocité revient souvent dans les réponses au questionnaire. La réciprocité est caractérisée par une entente intime, c'est-à-dire un accord tacite entre les individus qui participent à l'activité sexuelle désirée (Beres, 2010). Les individus peuvent démontrer leur souhait d'y participer de façon explicite ou implicite par leurs comportements, l'allure, la posture, le regard, les attentions, la démonstration physique, etc. Le but est de créer un rapprochement et de partager un contact sexuel par la négociation et la participation de l'autre. Cette « performance sexuelle » montre aussi une disponibilité sexuelle et romantique. Bien que cette performance montre une envie et un désir sexuel, celle-ci a besoin de l'autre pour s'actualiser. Dès que l'autre entre en interaction, le jeu de la séduction prend place (Butler, 2004, 2009; Butler et al., 2015; Féral, 2013; Salih, 2007).

Comme l'expliquent Butler et al. (2015), la performativité est inévitablement bilatérale; je fais quelque chose, et l'autre ne fait pas simplement que recevoir, mais agit vers moi, répond à l'action émise. Selon Butler (2004, 2009), la performativité dépasse le langage pour inclure les comportements, les attitudes et les gestes. L'interprétation ne se limite pas à « jouer à », mais bien à devenir et à intégrer le rôle dans lequel l'individu est placé à travers cette performativité (Baril, 2007; Friel et al, 2025; Oger, 2006; Bervas, 2025). Gagnon (1999) explique qu'au sein du script sexuel interpersonnel, le consentement est présent et continu avec une négociation autant explicite (sous forme verbale) qu'implicite (sous forme d'indices ou de comportements). Ce processus, cette reconnaissance est présente lors de la négociation du consentement sexuel qui est alors produit de manière réciproque (Butler, 2004, 2009; Oger, 2006). En d'autres mots, il est vu comme un processus créé, un script construit entre des individus à qui certains rôles genrés et sexués sont attribués; celui de l'initiateur et de l'initié.

Certes, des mots définissent ce consentement, mais il se traduit et se confirme à travers l'action, par la participation active entre ceux et celles qui sont présents lors de l'activité sexuelle. Le consentement sexuel se construit ainsi tant socialement que juridiquement par une itération des scripts interpersonnels entre des sujets traversés par des exigences culturelles (Beres, 2007; O'Sullivan et Byers, 1992). C'est donc dans cette bilatéralité que prend forme et émerge la notion de consentement sexuel (Alexopoulos et Cingel, 2023; Friel et al, 2025; Féral, 2013; Oger, 2006; White et al., 2023). La manière dont le consentement sexuel est communiqué complexifie l'éventail des possibilités mêmes que prend le « oui » et le « non ». Alors que la définition juridique du consentement sexuel est définie par son aspect explicite et inclut en partie l'aspect implicite avec la décision d'Ewanchuk, sa mise en pratique est comprise dans la réciprocité de la langue et des gestes qui suivent des scripts culturels et interpersonnels prescrits et régis par des normes hétérosexuelles, monogames et vanilles (Fraisie, 2007, cité dans Perdoncin, 2008). En somme, il y a absence de consentement s'il y a absence de réciprocité claire, implicite ou explicite (Muehlenhard et al., 2016).

La performativité sexuelle prend toujours forme dans une société culturelle normée. Ces normes sont situées dans un contexte social et culturel précis (Beres, 2007). La performance sociale de la sexualité répond, de fait, aux scripts socioculturels et interpersonnels. Comme le souligne Bozon (2012) et Joly-Coz (2019), les possibilités d'action peuvent être innombrables, mais elles restent cadrées au sein de ces normes qui régissent les sujets. La théorie des scripts sexuels se fait l'écho des réponses de la majorité des répondant(e)s (Rodgers et al., 2023). Baril (2007) affirme que la sexualité, le sexe, l'orientation sexuelle et le genre ne partagent pas de lien structurel, mais sont juxtaposés culturellement et régissent le script sexuel culturel hétéronormatif ainsi qu'hétérosexiste.

Par exemple, le langage utilisé dans les réponses au questionnaire se présentent de manière différente lorsque c'est un homme ou une femme qui ne respecte pas les limites de l'autre. Effectivement, les répondant(e)s accusent les hommes d'être menteurs et agresseurs, « il savait ce qu'il faisait » alors que la posture adoptée face à une femme est plus nuancée avec des termes comme « maladroit », « situation ambiguë », « besoin de plus de clarification ». C'est dire que les signaux, les attitudes, les comportements et les démonstrations genrés guident et régissent les scripts interpersonnels afin d'associer une valeur au consentement sexuel (Sobocinska, 2023).

5.3.1.1 Une réciprocité partagée et respectée

Le partage et le respect sont des éléments constitutifs de la réciprocité. Effectivement, lors de la négociation du consentement sexuel, la réciprocité fait émerger des signes ainsi que des paroles entre l'émetteur et le receveur en fonction des attentes scriptées (Sobocinska, 2023). Cependant, les manières scriptées pour démontrer son consentement diffèrent selon la pratique sexuelle, la préférence de communication, ainsi que le niveau de connaissance entre les individus qui prennent part à l'activité sexuelle. Ces allers-retours de vérification s'insèrent dans un partage commun du consentement sexuel qui est bilatéral, construit et produit peu à peu au sein de l'interaction.

Le partage étant important, le respect ne doit pas être mis de côté. Gagnon (1999) rappelle que la lecture du message et de sa finalité doit être similaire entre l'initiateur et l'initié en fonction des prescriptions de leurs rôles respectifs. Lorsque les attentes sexuelles sont communes, et que le message est bien reçu des deux parties, la relation sexuelle respecte les deux entités participatives. À la question 18, concernant Marcel dans la douche, le respect prend forme avec l'absence d'inconfort et par la participation active dans l'activité sexuelle désirée. De plus, pour les répondant(e)s, la possibilité de refuser de participer à l'acte, et son corollaire le respect du refus, représente un signe de respect au sein de la réciprocité.

5.3.1.2 Une complicité réciproque et temporelle

Le temps et la complicité sont aussi des éléments qui sont revenus à maintes reprises de la part des répondants(e)s sur la question du consentement sexuel, plus précisément sur les conditions dans lesquelles il émerge. Non seulement la vérification de celui-ci doit être constante lors de l'acte et toujours basée sur un accord mutuel, mais cet engagement rapproche physiquement et psychologiquement les personnes participantes à l'activité sexuelle. Effectivement, des participants(e)s confirment que la répétition active du consentement renforce les attentes présentes à l'intérieur de la relation sexuelle; plus souvent le comportement / l'action est demandé(e) et plus souvent la réponse est favorable, plus les chances augmentent de définir l'interaction sexuelle comme une réussite.

L'idée d'un antécédent sexuel (« *sexual precedence* ») est revenue souvent pour décrire le statut du consentement sexuel (Willis et Jozkowski, 2019). L'antécédent sexuel correspond à la répétition prescrite d'actions et de langage qui fonctionnent, confirment et renforcent les normes et les attentes pour de futures interactions sexuelles, et également le déroulement de la réciprocité dans le consentement sexuel (Humphreys, 2007; Livingston et al., 2004; Shotland et Goodstein, 1992; Willis et Jozkowski, 2019). Comme le Répondant 48_E le dit : « *If she engages as well. It it's out first few times, I tend to ask to make it clear but if we've done it plenty in the past, then as long as she's also engaging, I assume she gave consent* ». Néanmoins, il ne faut pas oublier que le consentement sexuel, sans son énonciation et sans sa répétition lors des relations sexuelles, ne peut être clairement lu et compris par les parties en présence. Cette réciprocité confirme que l'individu devient un sujet (Schobert et al. 2021). C'est en tant que sujet que le consentement se construit. Comme Foucault (1976) le rappelle, les normes ne sont pas que prescriptives et restrictives, elles sont aussi productives et constructives des sujets que nous sommes.

La négociation du consentement sexuel se construit dans l'interaction. Cependant, la ligne est fine entre une relation consentie ou non consentie. Dans le scénario de la question 23 qui décrit la relation sexuelle avec pénétration d'Alecia et son partenaire, une douleur est communiquée explicitement. La réponse attendue est l'arrêt de la relation sexuelle, ce qui ne fut pas le cas. Ce scénario a suscité des réactions vives et diverses de la part des répondant(e)s; un participant indique que le scénario entre directement dans le stéréotype des hommes hétérosexuels (soit que l'homme se concentre entièrement sur son propre plaisir sans vérifier celui de son partenaire). Dans ce scénario, il est attendu que l'énonciation de la douleur d'un des partenaires mène à l'arrêt de l'acte sexuel, ce qui ne se produit pas. La douleur ressentie et exprimée change donc le statut du consentement sexuel car la réciprocité est mise au défi. Ce scénario rappelle que la réciprocité est bel et bien au cœur du dilemme de la définition du consentement sexuel. Pour qu'il y ait consentement sexuel, les individus doivent être compris comme des sujets autonomes qui prennent part à des activités sexuelles (Schobert et al. 2021). Selon Fraise, (2007), au sein du script interpersonnel, la réciprocité confirme l'autonomie sexuelle des sujets participants à la pratique sexuelle (cité dans Perdoncin, 2008). L'agentivité devient une composante essentielle pour le consentement sexuel.

5.3.2 Autonomie sexuelle du sujet

L'autonomie sexuelle se présente par la présence et l'expression des besoins du sujet comme personne à part entière. Jégézou (2019, 2022) et Bandura (2009) caractérisent le sujet comme étant une personne qui « fait en sorte que les choses arrivent par son action propre et de manière intentionnelle » (p. 13), mais toujours selon l'environnement et la période où l'action est prescrite. En général, toujours selon Jégézou (2019, 2022), le sujet fait preuve d'agentivité, car il exerce une influence intentionnelle sur ses propres conduites et sur ses modes de fonctionnement, sur ses

actions, sur autrui ou encore sur les systèmes d'action collective. Les systèmes d'influence normés inscrits au sein de l'agentivité affectent l'être lui-même et sont en quelque sorte coproduits et coconstruits de manière continue et réciproque dans les scripts sociaux et subjectifs. En d'autres mots, ce n'est pas simplement le fait que l'être agit de façon indépendante qui le rend agent social, mais sa subjectivité sexuelle doit être exprimée comme le résultat de forces internes relatives à ses propres désirs et de l'environnement normatif dans lequel il évolue (Schobert et al. 2021). Comme l'écrit Perreault (2024), « le processus par lequel ces habitudes viennent à exister – comme sédimentations dans le corps de normes et de scripts qui conditionnent nos préférences et, par extension, ce à quoi l'on consent – ne peut pas être éclairé lui-même par le consentement » (p. 87). Pour elle, ainsi que pour les répondant(e)s de cette étude, le thème de l'autonomie sexuelle en lien avec l'expression de la subjectivité sexuelle clarifie le statut du consentement sexuel dans les pratiques sexuelles.

Telles que l'apporte Perreault (2024), la subjectivité sexuelle définit le fait d'être un « être sexuel ». Cette expression prend forme sur deux niveaux : dans la relation personnelle propre à l'individu (qui se perçoit comme un être désirable et désiré), et durant les interactions relationnelles avec autrui en fonction de l'environnement (aux normes, aux « interdits » sexuels culturels et légaux, etc.) (Perreault, 2024). Par ailleurs, Diotte (2020) nuance la construction de cette subjectivité sexuelle dans le concept de l'autonomie. Elle rappelle que restreindre la notion de l'autonomie au discours capacitiste traditionnel libéral agit comme un frein sur les droits sexuels des personnes qui sont considérées vulnérables (telles que les personnes en situation de handicap cognitif). Pour Diotte (2020), il faut écarter la logique traditionnelle de l'autonomie qui qualifie les individus de capables, vulnérables ou dépendants pour adopter une perspective relationnelle de

l'autonomie. Ainsi, cette logique permet de centrer l'autonomie sexuelle dans un concept qui tient compte de l'interdépendance relationnelle qui est en jeu lors des relations sexuelles (Diotte, 2020).

En effet, au sein de ma recherche, l'autonomie sexuelle comme subjectivité sexuelle est observée lors de la négociation du consentement sexuel entre les individus scénarisés. Schobert et al. (2021) rapportent que le sujet négocie sa place dans l'échange sexuel par ses propositions, par ses réponses ainsi que par l'expression des gestes et des paroles communiqués, explicites ou implicites, envers autrui, et ceci toujours selon un contexte normé. Cette subjectivité personnelle, pour Jézégou (2019), renvoie à l'idée selon laquelle l'individu agit volontairement et directement pour modeler l'interaction sexuelle, pour modifier ses conditions d'existence ou encore faire évoluer son environnement. L'autonomie sexuelle relationnelle « ne peut être entrevue séparément du contexte général dans lequel évolue la personne, ce qui inclut les dimensions physiques, relationnelles, [...] » (Diotte, 2020, p. 276)

Par exemple, dans le scénario sexuel de la question 18, le partenaire produit l'action de faire balader ses mains sur le corps de l'autre; cette action volontaire a pour objectif de susciter une activité sexuelle avec autrui. L'action sexuelle scriptée a pour but de faire évoluer les conditions situationnelles vers un partage dynamique. Cette demande implicite, par la démonstration physique, assigne l'individu comme sujet au sein de la négociation sexuelle. Ce dernier est capable de prendre des décisions et de déterminer les actions potentiellement acceptables selon les normes liées à l'environnement, qui régulent, encadrent et influencent l'interaction (Alexopoulos et Cingel, 2023; Rodgers et al., 2023; White et al., 2023). De plus, comme l'évoque Anderson (2013), la capacité de l'individu à produire ses actions dans un contexte scripté lui permet de reconnaître sa responsabilité en tant que sujet de sa propre subjectivité sexuelle. En effet, selon l'échange interpersonnel proposé, Schobert et al. (2021), Beres (2014) et

Anyadike-Danes et al., (2024) concluent que lorsque le partenaire reçoit la proposition sexuelle de l'autre, il va le reconnaître comme étant un sujet par sa capacité d'agir volontairement et librement. Ainsi, la conscience de soi et de l'autre produit cette subjectivité sexuelle.

5.3.2.1 L'autonomie capable

Pour les participant(e)s, l'autonomie sexuelle des participant(e)s à l'acte est nécessaire pour parler d'une relation consentie. Ces derniers, dans leurs réponses, rappellent l'importance d'avoir l'option de choisir entre consentir ou non à l'acte sexuel. Effectivement, pour le scénario sexuel de la question 22, soit le baiser surprise entre Patricia et James, certain(e)s répondant(e)s évoquent à plusieurs reprises l'obligation d'avoir la possibilité de choisir de participer, ou non, aux actions proposées de l'initiateur. Ce libre arbitre donne l'opportunité à l'initié de démontrer sa capacité à prendre des décisions pour lui-même (Beres, 2007). Si l'initiateur suggère le comportement sexuel, l'initié a le choix de l'accepter ou non (Alexopoulos et Cingel, 2023; Schobert et al. 2021). Effectivement, pour Perreault (2024), la sexualité inclut l'intention collaborative dans laquelle les individus visent le même objectif dans l'interaction sexuelle. Avec cette logique, le processus du consentement sexuel réciproque débute donc avec la reconnaissance de soi-même pour ensuite reconnaître autrui, afin d'être capable de voir et de comprendre la présence de l'autonomie relationnelle. La fonction de la capacité au sein de l'autonomie relationnelle est donc fluide et se retrouve dans les sphères de vie (Diotte, 2020). En effet, « l'autonomie existe sur un continuum; lorsque nous agissons de manière autonome, nous sommes toujours en interaction dans les relations (intime ou sociale), qui permettent notre autonomie » (Diotte, 2020, p. 276). Donc, l'initiateur, lors de la proposition de l'acte sexuel, se réclame comme sujet. L'initié, lui, devient sujet avec la démonstration de sa capacité à prendre des décisions de manière autonome. En reconnaissant la capacité de décider de la part de l'initié, l'initiateur concrétise son statut de sujet.

Devenir sujet sexuel, selon McKee et al. (2010), Schobert et al. (2021) et Jégézou (2022), veut dire être capable, en fonction du contexte, de prendre des décisions et de négocier sa place qui est guidée par ses désirs érotiques dans l'interaction sexuelle, tout en pratiquant une responsabilité de ses actions envers soi et envers l'autre, en fonction de ces intentions d'engagement à l'activité sexuelle. De ce processus, Anderson (2013) rappelle que l'autonomie du sujet rend donc la pratique sexuelle valide socialement, car ce dernier est capable de consentir dans le contexte normé.

Mais, la construction de l'autonomie sexuelle dépend des normes et des pratiques culturelles et historiques. Bien que la définition juridique du consentement sexuel reste un guide pour traiter des cas de violence sexuelle, Perreault (2024) rappelle que cette définition écarte et invisibilise plusieurs nuances nécessaires pour conclure son statut lors de l'interaction sexuelle entre partenaires. En effet, comme l'apporte Diotte (2020), la perspective traditionnelle présente dans le droit juridique canadien vis-à-vis le concept de l'autonomie et du vulnérable « peut agir comme un couteau à double tranchant pour les personnes que la société prétend vouloir protéger » (p. 264). Par exemple, à la question 17, une intoxication est présente chez les deux individus. Pour les répondant(e)s, la capacité à consentir est considérée comme étant impossible du fait qu'aucune des deux personnes n'est sobre et de ce fait le jugement est altéré. Cette nuance est rapportée par le Répondant 19_E qui écrit: « *I think in this case it also depends on who initiated the sexual activity because if the person who is more drunk is the one who suggested it to the person who isn't drunk and they agreed, I don't think there would be a problem* ». Selon lui, si la personne avec les facultés affaiblies décide de débiter une activité sexuelle avec une personne moins ou pas intoxiquée, cette activité serait considérée comme consensuelle. En revanche, la situation inverse, soit qu'une personne non intoxiquée fasse des avances à une personne intoxiquée, l'acte sexuel est qualifié de non consensuel, ou du moins, de problématique. En fait,

cette différence renvoie à la responsabilisation de ses propres actions, mais aussi à la responsabilité envers l'autre lors de la quête à cette reconnaissance comme sujet capable et autonome (McKee et al., 2010; Schobert et al. 2021).

5.3.2.2 L'autonomie négociée dans l'interaction

Ce cas rappelle l'importance fondamentale du processus de subjectivité sexuelle au sein de la négociation du consentement sexuel. Pour que le sujet se construise et soit compris comme tel dans l'échange sexuel, Jézégou (2019, 2022) et Bandura (2009) expliquent que ce dernier doit être capable de définir ses propres choix et de les réaliser de manière consciente et rationnelle.

Ensemble,

les conduites autodirigées, à la fois autodéterminées et autorégulées, consistent notamment à se fixer un but, à choisir, à s'engager et à persévérer dans un ensemble d'actions requises pour atteindre ce but (autodétermination), à contrôler et à réguler soi-même ces actions en mobilisant des ressources cognitives, émotionnelles, biologiques et environnementales (autorégulation) (Jégézou, 2022, p. 43).

Ce rapport est lié à l'idée d'un sujet autonome, d'une part, et d'un sujet capable, conscient et responsable de donner son consentement sexuel de manière libre et éclairée, d'autre part. L'autonomie relationnelle sexuelle rend compte de l'interdépendance de la dynamique intersubjective présente dans les relations sexuelles (Diotte, 2020; Perreault, 2024). Elle est synonyme de choix individuel, donc une liberté de sa personne, de son corps physique, et des actions posées (Jégézou, 2019; Guilhaumou, 2012; McKee et al., 2010; Schobert et al. 2021). Cependant, sa reconnaissance n'est révélée qu'à travers les relations (Diotte, 2020). Diotte (2020) et Nedelsky (2011) le confirment; « l'acquisition, le maintien et l'exercice de l'autonomie » dépendent du contexte relationnel et social dans lequel les personnes se trouvent (Diotte, 2020, p. 276). Cette autonomie se joue aussi dans le contexte sexuel, car elle est une composante nécessaire

socialement et juridiquement pour rendre le consentement sexuel valide lors de sa négociation entre les sujets.

Pour Guilhaumou (2012), l'agentivité rend compte de l'autonomie du sujet lorsque ce dernier peut rendre compte de soi, dans un univers de liens, de normes et de croyances scriptés. Néanmoins, dans certains contextes et environnements, malgré le désir et la persistance du message du sujet, les conditions rendent ce processus de réalisation difficile, voire impossible (Guilhaumou, 2012; Jézégou, 2022). C'est le cas lors de relations sexuelles, où il y a la présence d'un déséquilibre de pouvoir entre les sujets. La dynamique de relation de pouvoir du scénario sexuel de la question 26 du rendez-vous entre Pascale l'assistante d'enseignement et un étudiant a fait réfléchir les participant(e)s. Étant donné la position inégale entre les individus dans le scénario, le consentement sexuel donné par la personne en position subalterne ne peut être valide.

Iavarone-Turcotte (2023) soutient, tel que l'explique Perreault (2024), qu'il est nécessaire de prendre un pas de recul pour réfléchir aux conditions sociales scriptées dans lesquelles prend forme la fonction de la capacité à consentir dans le script interpersonnel. Selon Khader (2011), les options de choix sont réduites par le contexte précis. Cela veut dire qu'il est possible que l'individu choisisse, de façon rationnelle, des éléments dans l'interaction sexuelle, tout en sachant qu'il est possible que ces choix soient potentiellement nuisibles (Khader, 2011).

Il en va de même avec le scénario sexuel 17 qui implique la consommation d'alcool. Selon plusieurs participant(e)s, la personne moins intoxiquée aurait une plus grande responsabilité dans l'interaction, ainsi qu'envers l'autre, contrairement à la personne qui a les facultés affaiblies. Dans un contexte hétéronormatif de l'activité sexuelle, les stéréotypes jouent en faveur de cette situation jugée récurrente et « normalisée » par les répondant(e)s (Alexopoulos et Cingel, 2023; Baril, 2007; Rodgers et al., 2023; White et al., 2023). Toutefois, Iavarone-Turcotte (2023) critique l'idée que «

la domination masculine a pour effet de "limiter la conscience" des dominées, donc des femmes », parce que cette logique réduit, par biais, leur autonomie sexuelle (cité par Perreault, 2024, p. 92). Cette même réduction est présente au sein du discours « capacitiste » libéral envers l'autonomie sexuelle des personnes en situation de handicap cognitif (Diotte, 2020, p. 19). Ainsi, mettre une plus grande responsabilité sur les décisions de la personne sobre enlève ou rend moins crédible les décisions prises par la personne intoxiquée, dans le sens où celle-ci ne peut négocier sa place comme sujet dans l'échange sexuel, ce qui la rend dépendante et non autonome (McKee et al., 2010; Schobert et al. 2021). En fait, il y a une forme de déresponsabilisation attribuée à la personne en état d'ébriété, et une responsabilisation associée à la personne sobre dans cet environnement.

5.3.2.3 Les intentions du sujet autonome

Pour Guilhaumou (2012), dans l'interaction sexuelle, les intentions présentes dans la proposition de l'initiateur doivent être légitimes et comprises par l'initié (Guilhaumou, 2012). Effectivement, il précise que les intentions de l'auteur doivent avoir un caractère conventionnel et normé pour pouvoir être intelligibles. Pour le consentement sexuel, si le message proposé et envoyé est erroné, soit par une mauvaise interprétation, soit par des intentions déguisées, le consentement sexuel ne peut être compris comme légitime et « vrai ». C'est pourquoi la communication claire, la demande du consentement, la demande de permission à un acte ont été relevées comme amplement répétés et unanimes auprès des répondant(e)s. Tels que le soutiennent Beres, Senn et McCaw (2014), assumer les intentions, ainsi que les actions et les comportements du partenaire peuvent rendre erronés le jugement ou la conclusion de ces signes. Ainsi, les intentions intrapsychiques du désir, même si elles opèrent différemment que les intentions réfléchies des actions, elles sont intimement liées à ces scripts sociaux qui vont influencer indirectement les gestes et les paroles dans le contexte sexuel (Perreault, 2024). Enfin, ceci voudrait dire que l'autonomie se construit et se

confirme dans l'interaction en fonction de différents facteurs passant du relationnel à l'interpersonnel et à l'intersubjectif (Diotte, 2020). Au sein des relations sexuelles entre les individus, l'autonomie sexuelle est interdépendante de l'autre, des pratiques sexuelles, du statut relationnel et du contexte dans lequel elle prend forme (Diotte, 2018; Diotte, 2020). Autrement dit, malgré l'importance mise sur l'autonomie sexuelle indépendante, individuelle et libérale, son intégration et sa reconnaissance dans la relation sexuelle dépendent de plusieurs facteurs externes, et va jouer sur l'acquisition, ou non, du consentement sexuel.

Opter pour une autonomie sexuelle relationnelle répond mieux au besoin conceptuel du consentement sexuel. Bref, les scripts intrapsychiques du désir, les scripts interpersonnels de l'autonomie sexuelle et de la réciprocité, et les scripts culturels des normes sont intimement liés, et il suffit parfois d'un léger changement de perspective pour passer du consentement au non-consentement.

5.3.2.4 L'autonomie scriptée

Hickman et Muehlenhard (1999) rappellent que connaître les réelles intentions du partenaire qui propose l'activité ou du partenaire qui reçoit la demande peut être nébuleux. Nos répondant(e)s le relèvent, surtout lors du scénario 21 et le cas de la pénétration anale dite « accidentelle ». Ceci pose un problème pour la conception classique du consentement sexuel qui centre l'échange d'intention et de volonté comme élément clé déterminatif de son statut. Pour Perreault (2024), ce problème se trouve dans l'idée que le consentement sexuel provient seulement d'un choix cognitif, bien que ce choix soit influencé par d'autres éléments tels que les désirs et les plaisirs individuels et subjectifs. Autrement dit, selon Hickman et Muehlenhard (1999), la définition juridique du consentement sexuel place les choix cognitifs au centre des intentions, sans considérer que ces mêmes intentions dites réfléchies, sont directement influencées par des facteurs inconscients.

Enfin, le concept du consentement sexuel doit inclure la notion de l'autonomie relationnelle sexuelle telle qu'illustré dans cette section du chapitre. En dépit de sa définition juridique limitative, il est nécessaire d'apporter davantage la notion de la subjectivité sexuelle et de l'autonomie relationnelle sexuelle dans un nouveau paradigme du consentement sexuel.

5.4 Pour conclure ce chapitre

Au regard de cette analyse, il n'est finalement pas si simple de définir clairement les frontières du consentement sexuel. Le Code criminel canadien définit le consentement sexuel avec des balises strictes, statiques et binaires entre le « oui » ou le « non ». Néanmoins, même si ces contraintes juridiques sont connues socialement, d'autres outils sont utilisés au sein de sa définition et de son application terrain. Avec les réponses du questionnaire, les participant(e)s démontrent que selon le contexte, le statut relationnel, la pratique sexuelle, une priorité est faite quant à la forme acceptable du consentement sexuel entre l'explicite ou l'implicite. Lorsque les pratiques sexuelles proviennent d'une sexualité vanille, les participant(e)s sont capables de comprendre et d'interpréter le consentement sous toutes ses formes. De plus, la forme implicite du consentement est davantage acceptée. Cependant, lorsque les pratiques sexuelles sortent de ce cadre hétéronormatif monogame et vanille, une hésitation s'installe par rapport à l'identification et la compréhension du statut que prend le consentement sexuel.

Cette analyse démontre que les répondant(e)s ne font pas nécessairement appel à la définition juridique pour démystifier le consentement sexuel. Ils vont, tout d'abord, prioriser les représentations sociales dominantes culturellement apprises ou des mouvements sociaux tels que #MeToo. Ensuite, ceux-ci vont utiliser leurs expériences personnelles vécues qui composent leur biographie sexuelle pour mesurer à la fois la réciprocité, l'autonomie relationnelle, la performativité sexuelle et l'érotisme du consentement sexuel. Enfin, l'intention subjective,

l'imposition de ses choix sur autrui et les préférences sexuelles relatives au désir vont, eux aussi, faire partie des éléments pris en compte dans l'interprétation et la compréhension du consentement sexuel. Cependant, il est nécessaire de mentionner que les réponses du consentement sexuel sont et restent « vanilles » tout au long de l'analyse. Ceci laisse croire que le consentement est obligatoirement lié aux pratiques vanilles. Cela étant dit, il aurait été intéressant d'intégrer des scénarios explicitement consensuels où les personnages se font mal afin d'explorer ce constat.

Conclusion

Cette thèse avait pour objectif d'explorer les multiples facettes et variables présentes dans la définition et la compréhension du consentement sexuel auprès de la population cible choisie, soit la population universitaire de l'Université d'Ottawa. En cette période qui accorde une importance de plus en plus marquée à plusieurs phénomènes sociaux relatifs à la sexualité, surtout ceux liés aux violences sexuelles et au consentement sexuel, ce dernier phénomène méritait une attention particulière à l'égard de ses modalités d'apprentissage, mais surtout de sa pratique. Au-delà de la définition juridique du consentement sexuel, qui délimite les contours d'une participation basée sur le libre-arbitre, nous avons vu que sa définition par notre échantillon de la population estudiantine est plus complexe: sa définition est en tension entre la subjectivité de chacun et chacune, les valeurs associées à la sexualité vécues de manière positive, les scripts sociaux et culturels qui créent les attentes et les pratiques, mais aussi les idées et connaissances politiques et juridiques du consentement basées sur son négatif, l'agression sexuelle.

La recension des écrits a pu démontrer la diversité d'éléments qui influencent la compréhension du consentement et les manières dont le consentement est communiqué. Ainsi, ces recherches mettent de l'avant les différentes influences et mécanismes de régulation qui agissent dans l'interprétation et la construction du consentement dans les relations sexuelles. Certaines se sont même penchées sur la création d'un outil de mesure du consentement sexuel (Humphreys et Herold, 2007), alors que la plus grande majorité de ces recherches porte sur la définition du consentement présente à l'article 273.1 du Code criminel canadien. Tous concluent que le consentement sexuel juridique est interprété et pratiqué différemment entre les individus, selon les relations, selon le contexte, et toujours en fonction des normes juridiques et culturelles.

Effectivement, ces mêmes observations et conclusions sont également présentes au sein de cette thèse.

Pour mieux penser la définition, la compréhension, l'interprétation et la mise en pratique du consentement sexuel au sein de cette thèse, la théorie des scripts sexuels développée par Simon et Gagnon (1973) a servi de guide tant dans la création du questionnaire que dans les outils choisis pour analyser les données. Cette théorie a su éclairer et mettre en valeur la complexité du phénomène à l'étude et ses modes régulateurs. Le paradigme constructiviste interprétatif, soit le positionnement qui définit tout phénomène social comme construit culturellement et juridiquement, mais aussi lors des interactions entre les individus, rend compte du fait que le consentement sexuel est construit socialement et culturellement dans l'interaction des individus dans l'échange intime. Selon les différents signes implicites et explicites, le statut relationnel et le contexte, le consentement se forme, se concrétise et se donne diversement. Son importance relève d'une perspective macrosociologique, tandis que sa compréhension et son interprétation s'inscrivent dans une approche microsociologique.

L'analyse thématique du corpus fait ressortir la présence de trois thèmes dominants, soit la réciprocité, l'autonomie et le plaisir sexuel. La prédominance de ces thèmes dans les réponses obtenues suggère que les participant(e)s mettent au centre des éléments relationnels pour déterminer la présence du consentement sexuel. Ces thèmes révèlent et confirment que la compréhension et l'interprétation du consentement sexuel sont subjectives. Ainsi, cette compréhension est donc construite, produite et interprétée par des processus purement humains. L'interprétation de ces thèmes est possible, et fait à partir de repères socioculturels hétéronormatifs, des pratiques interpersonnelles vanilles, des expériences sexuelles individuelles et des désirs intrapsychiques. Somme toute, les scripts hétéronormatifs et vanilles servent d'outils

d'interprétation afin de comprendre et conclure s'il y a présence, ou non, du consentement sexuel en pratique.

La rigidité de la définition du consentement sexuel dans le contexte juridique, qui régule les pratiques « normatives » et « anormales », rend difficile la visibilité des multiples possibilités d'interprétation de la définition. C'est effectivement le cas dans l'étude présente. Même si les individus recréent le même processus d'acquisition du consentement en fonction des mêmes conditions, des mêmes actions, et des mêmes paroles, le résultat du consentement sexuel n'est jamais le même, étant donné qu'il est dynamique et subjectif. Considérer le consentement sexuel avec une approche sexuelle positive pourrait offrir davantage de pistes de solution. Kleinplatz et Charest (2021), par exemple, ont questionné, dans leur enquête, des personnes âgées et des personnes qui s'identifient comme LGBTQ+ sur leurs meilleures pratiques sexuelles. Ce changement de paradigme, celui qui vise à connaître les « meilleures » pratiques au lieu des « mauvaises », est une avenue qui permet de renouveler la conceptualisation du consentement sexuel. En questionnant les individus sur leurs meilleures pratiques, sur leurs meilleures expériences sexuelles, ou leurs meilleures « baisés », les conclusions révèlent un intérêt davantage porté sur les « attentions, les sexuelles, les souvenirs, les désirs, les traumatismes et les fantasmes » des partenaires (Kleinplatz et Charest, 2021, p. 158).

Bien que cette thèse contribue aux connaissances sur le consentement sexuel auprès de la population universitaire, nous pouvons noter certaines limites. La plus importante concerne la population cible qui ne représente pas l'ensemble de la composition de la population étudiante universitaire de l'Université d'Ottawa, ni celle des autres universités. Aussi, les réflexions des répondant(e)s, du fait de leur statut de personne éduquée et leur âge (la moyenne est de 25 ans), ne représentent pas celles de l'ensemble de la population. Leur point de vue ne peut être généralisé

à la société, car il ne prend pas en compte la diversité qui compose la société dans son ensemble. Bien que le questionnaire ait été sensible à la pluralité sexuelle qui compose notre société, les répondant(e)s sont issu(e)s d'une société hétéronormative. L'intégration de scénarios BDSM, polyamoureux, etc., par exemple, aurait été un bel ajout pour mieux comprendre comment les répondant(e)s se situent au regard de l'interprétation et de la compréhension du consentement sexuel dans différentes communautés sexuelles.

De plus, les répondant(e)s ont écrit leurs réflexions et leurs compréhensions du consentement sexuel à un moment donné et dans un lieu donné. Comme la notion de consentement est dynamique et que sa compréhension est singulière et subjective, c'est-à-dire, lié à un ensemble d'éléments, les compréhensions et les interprétations qu'ont les répondant(e)s par rapport au consentement sexuel peuvent aussi changer dans le temps et dans l'espace. Autrement dit, la définition du consentement des répondant(e)s évolue elle aussi en fonction de leurs antécédents, de leurs expériences, des valeurs acceptées ou refusées, etc.

Cette recherche contribue à l'avancement des connaissances dans le champ de la criminologie en remettant en question, comme d'autres l'ont par ailleurs fait, la définition juridique du consentement sexuel comme outil apte à répondre aux violences sexuelles. Elle démontre qu'il existe d'autres éléments qui permettent aux individus d'interpréter et de comprendre les interactions sexuelles positives et respectueuses en dépit d'une définition juridique à la fois stricte et à la fois qui porte à interprétation (pensons notamment aux décisions judiciaires dans les causes d'agressions sexuelles). Les arrêts de la Cour Suprême au cours des dernières décennies ont d'ailleurs permis de mieux comprendre la complexité de la mise en application du consentement sexuel, notamment par la prise en compte de l'acceptation ou du refus d'une interaction dans un contexte d'abus de pouvoir (Norberg, 1992), de peur (Ewanchuk, 1999), ou d'inconscience (J.A.,

2011). Ces trois arrêts majeurs, et encore récents, du droit criminel ont directement modifié la nature de la définition du consentement sexuel pour la nuancer, mais aussi mettre de l'importance sur cette composante dans les relations sexuelles. Malgré l'importance que nous accordons de plus en plus au consentement sexuel, sa définition stricte est difficilement applicable dans des contextes divers d'interactions sexuelles, comme le démontrent les nombreuses recherches sur le sujet, les diverses causes entendues au tribunal de même que les résultats de notre recherche. Différentes variables viennent diminuer ou augmenter la responsabilité des parties d'une part au regard du contexte dans lequel le consentement est donné, refusé et/ou retiré. Mais plus encore, les normes sociales et culturelles prévalentes influencent fortement notre lecture de situations d'interactions sexuelles que plusieurs jugeront ambiguës.

Dans ce contexte de « zone grise », des chercheur(e)s étudient la place du consentement sexuel dans la sphère virtuelle. Les recherches et les décisions judiciaires portent majoritairement sur le consentement sexuel où les individus comme « sujets » autonomes négocient leur place de manière réciproque dans un contexte matériel spécifique. Cependant, le sexe virtuel élimine le contact physique, mettant au défi les concepts d'autonomie sexuelle, de réciprocité et de plaisir sexuel physiologique qui prennent forme lors d'une interaction sexuelle en chair et en os. Peut-on porter plainte contre un avatar? Quelles sont les conséquences psychologiques d'un refus non respecté à une interaction sexuelle virtuelle? Ces questions font présentement l'objet de recherches plus extensives avec les plaintes déposées dans divers pays sur les agressions sexuelles dans le métaverse (Hern, 2024).

ANNEXE A

The exploration of the Definition and Nuances of sexual consent

Consent form for participation

Principal researcher

Student Chems Aouididi (she/her)

**Department of Criminology, Faculty of Social Sciences, University of Ottawa,
Ontario, Canada.**

Supervisor :

Professor Isabelle Perreault

**Department of Criminology, Faculty of Social Sciences, University of Ottawa, Ottawa,
Ontario, Canada.**

**Invitation to participate: I am invited to take part in the above research. It is being
conducted by Chems Aouididi, a master's student in criminology under the
supervision of Professor Isabelle Perreault (Department of Criminology, University of
Ottawa).**

Participation consent form

* 1. I have read the consent form and understand its content.

Yes

No

* 2. Acceptance: by choosing the sentence below, I consent or do not consent to this research.

Yes I consent to participate

No I do not consent to participate

* 3. Am I a Uottawa student ?

Yes

No

The exploration of the Definition and Nuances of sexual consent

Section A- auto-indentification

4. How old are you?

5. In which faculty is your academic program?

6. In which program are you?

7. Which type of student are you?

- Full-time
- Part-time
- International student
- Non-degree student
- Other (please specify)

8. What is your highest level of education?

- High School
- Cégep/college
- Specialized studies
- Bachelor
- Masters
- PhD
- Micro-program
- Post-doctoral
- Other (please specify)

9. In which ethnic group do you identify yourself? (There can be more than one)

10. Do you practice a religion ?

- Buddhism
- Islam
- Judaism
- Catholicism
- Christianity
- Hinduism
- Atheists
- Other (please specify)

- None of the above

11. What was/is your sex at birth?

- Male
- Female

12. What is your gender identity or gender expression?

- Cisgender male
- Cisgender female
- Non-binary
- Transgender
- Transsexual
- Gender neutral
- Queer
- Questioning
- Intersex
- Two-Spirit
- Agender
- Other (please specify)

- None of the above

13. What is your sexual orientation?

- Homosexual
- Heterosexual
- Asexual
- Bisexual
- Pansexual
- Queer
- Questioning
- Polysexual
- Other (please specify)

- None of the above

14. Are you a part of a sexual community ?

- BDSM
- Swingers club
- Polyamorous
- Open relationship
- Monogamous
- Polygamous
- Other (please specify)

- None of the above

15. Are you sexually active ?

- Yes
- No
- Other (please specify)

16. Do you have preferences in terms of your sexual practices

- Anal
- Fellatio
- Cunnilingus
- Pornography
- Fetish
- Dirty Sanchez
- Golden Shower
- Vaginal
- One night stands
- Other (please specify)

- None of the above

The exploration of the Definition and Nuances of sexual consent

Section B - Sexual Scenarios

Directive(s): Read the scenarios below. In the case below the scenarios, you need to make a judgment regarding sexual consent specific to the scenario. There are no right or wrong answers here, the goal is for you to describe your thoughts about consent that emerge after reading these scenarios. All responses are anonymous. N. B. If you feel uncomfortable while reading, you can skip the question. At any time, you can withdraw from the study if you feel to discomfort.

17. Two people are at a party where alcohol and/or drugs are being consumed. One person describes themselves as someone who has been drinking but doesn't feel affected by the alcohol consumed, and the other person describes themselves as having a "light head". Both people go into a room and engage in sexual activity without penetration.

18. Two people in a relationship are in bed, about to fall asleep. Almost asleep, Lea feels her partner's hands moving around her body. After a few minutes of this going on without her participating, she turns over and takes part in the sexual activity.

19. Marcel has been in a monogamous romantic relationship with his partner for 4 years. One day, they take a shower together and, without warning, his partner begins intercourse with penetration. The sexual encounter ends 15 minutes later, and the two partners leave the shower to continue their day.

20. Maria goes to a restaurant for a "date" with a girl she has already seen 4 times. After this 5th meeting, the two women go to Marina's place. Marina prefers to spend the evening alone. Before leaving, Marina says that she had a great time and that she is looking forward to seeing the girl again. She also compliments her date by telling her that she is very pretty. With that, her date walks up to her, kisses her on the lips and tells her to have a nice evening before she leaves.

21. During vaginal intercourse, Ally feels her partner initiate anal penetration. Surprised, she tells him it is the wrong hole. Her partner continues without hearing her. So, Ally repeats that it is the wrong place. Her partner apologizes, says he did not realize his mistake and continues with vaginal penetration.

22. During a night out with friends, Patricia and James can't stop looking at each other. On several occasions, they talk to each other several times and begin a game of seduction. During a "hot" discussion with Patricia, James says he has to go to the toilet. He goes to the toilet and suddenly Patricia pushes him inside the bathroom and starts touching and kissing him. Shocked, he says nothing. After a few seconds, he joins in.

23. During sex, Alecia feels pain in a certain position with her partner. She expresses her discomfort, and he replies that he's almost finished. So, despite her pain, Alecia waited for her partner to finish.

24. Paul and Maryse are in their bed, where they have been kissing for several minutes. As their clothes come off, Maryse takes handcuffs and ties Paul to the side of the bed. Paul says he doesn't like being tied up and feels uncomfortable, but Maryse assures him that he will love it after this experience with her and continues the intercourse.

25. Vanessa wakes up one morning after a night of heavy drinking in bed with a man she doesn't know. She is completely naked and finds a used condom on the floor. She wakes the man, and he confirms that they had "complete" sexual intercourse and that it was her who made the advances. Vanessa does not remember her evening.

26. Pascale, a psychology teaching assistant, has an appointment in her office with a student in the class she is supervising. The student asks her if she would like to go out for a drink after the academic term. Pascale confirms her interest by replying that yes, she would like to see him.

The exploration of the Definition and Nuances of sexual consent

Section C : Personal experience(s)

Directive(s): You must read the questions and answer as honestly as possible. All answers are anonymous.

N. B. If you feel uncomfortable while reading, you can withdraw from the study at any time.

27. How do you demonstrate your consent during sexual practices (kissing, touching, etc.) ?

28. How do you determine that your partner has consented during sexual intercourse or while participating in a sexual activity?

29. Do you prefer expressing your consent verbally, non-verbally or both?

- Verbal
- Non Verbal
- Both
- Other (please specify)

- None of the above

30. Were there any situations in which there was a miscommunication of your consent and/or your partner's consent during sexual activity? Explain.

31. Were there any situations in which there was incomprehension with your consent and/or the consent of your partner? Explain.

32. Is consent always clear during your sexual activities?

33. Do you think that the consent of your partner is always clear? Explain.

34. Based on your personal experiences, what is your understanding of sexual consent?

35. How and in which context did you learn about consent?

36. What would be, for you, a situation where the statement of consent is too exaggerated?

37. In your ideal world, what would be the definition of sexual consent?

38. In an ideal world, what would be the perfect practice of consent?

The exploration of the Definition and Nuances of sexual consent

Thank you for your participation !

ANNEXE B

L'exploration de la définition et des nuances du consentement sexuel

Formulaire de consentement de participation

Chercheuse principale
Étudiante Chems Aouididi

**Département de criminologie, Faculté des sciences sociales, Université d'Ottawa,
Ottawa, Ontario, Canada.**

Superviseure :
Professeure Isabelle Perreault

**Département de criminologie, faculté des sciences sociales, Université d'Ottawa,
Ottawa, Ontario, Canada.**

**Invitation à participer : Je suis invité(e) à participer à la recherche nommée ci-haut
qui est menée par l'étudiante Chems Aouididi (Département de criminologie,
Université d'Ottawa) et la superviseure, professeure Isabelle Perreault (Département
de criminologie, Université d'Ottawa).**

**Lorsque vous aurez lu et accepté les conditions de la recherche, veuillez répondre
aux trois questions suivantes:**

Formulaire de consentement - participation

* 1. J'ai lu le formulaire de consentement de participation et je comprends son contenu.

- Oui
 Non

* 2. J'accepte ou je refuse : en choisissant la phrase ci-dessous, je consens ou ne consens pas
à participer à cette recherche.

- Oui je consens à participer
 Non je ne consens pas à participer

* 3. Je suis un/une étudiant(e) de l'Université d'Ottawa

- Oui
 Non

L'exploration de la définition et des nuances du consentement sexuel

Section A - Auto-identification

4. Quel est votre âge?

5. Avec quelle faculté êtes-vous associée?

6. Quel est votre programme d'étude ?

7. Type d'étudiant(e)

- Temps plein
- Temps partiel
- Étudiant(e) international(e)
- Étudiant(e) libre
- Autre (spécifiez)

8. Quel est votre niveau d'éducation le plus haut reçu à ce jour ?

- Secondaire
- Cégep
- Études spécialisées (techniques, etc.)
- Baccalauréat
- Étudiant(e) libre
- Maîtrise
- Micro-programme
- Doctorat
- Post-doctorat
- Autre (spécifiez)

9. À quel groupe ethnique vous identifiez-vous ? (Il peut y en avoir plusieurs).

10. Pratiquez-vous une religion ?

- Bouddhisme
- Islamisme
- Judaïsme
- Catholicisme
- Christianisme
- Hindouisme
- Athéisme
- Autre (spécifiez)

- Aucun

11. Quel est votre sexe de naissance?

- Sexe masculin
- Sexe féminin

12. Quelle est votre identité de genre/expression de genre ?

- Homme cisgenre
- Femme cisgenre
- Non-binaire
- Transgenre
- Transsexuel(le)
- Non genré
- Agenre
- Fluidité de genre (Gender Fluid)
- Questionnement
- Bispirituel(le)
- Intersexe
- Autre (spécifiez)

- Aucun

13. Quelle est votre orientation sexuelle ?

- Hétérosexuel(le)
- Homosexuel(le)
- Asexuel(le)
- Bisexuel(le)
- Pansexuel(le)
- Queer*
- Polysexuel(le)
- Aromantique
- Autre (spécifiez)

- Aucun

14. Faites-vous partie d'une/des communautés sexuelles ?

- BDSM
- Échangisme
- Polyamoureux
- Couple ouvert
- Monogame
- Polygame
- LGBTQ+
- Autre (spécifiez)

- Aucun

15. Êtes-vous sexuellement actif/active ?

- Oui
- Non
- Autre (spécifiez)

16. Avez-vous des préférences de pratiques sexuelles ? Si oui, laquelle/lesquelles ?

- Anal
- Fellation
- Cunnilingus
- Pornographie
- Fétichisme
- Golden shower*
- Vaginal
- Soirée d'une nuit/*One night stand*
- Autre (spécifiez)

- Aucun

L'exploration de la définition et des nuances du consentement sexuel

Section B - Scénarios sexuels

Directives : lisez les scénarios ci-dessous. Dans la case en dessous du scénario, vous devez écrire votre point de vue par rapport au consentement sexuel. Il n'y a aucune bonne ou mauvaise réponse possible ici, l'objectif est de décrire votre opinion par rapport au consentement qui émerge après la lecture de ces scénarios. Toutes les réponses sont anonymes.

N. B. Si vous vous sentez inconfortable durant la lecture, vous pouvez ne pas répondre aux questions qui vous rendent mal à l'aise. Si ces questions sont trop difficiles psychologiquement, vous pouvez à tout moment vous désister de l'étude.

17. Deux personnes sont dans une soirée où il y a consommation d'alcool et/ou de drogues. Une personne se décrit comme ne ressentant pas les effets de l'alcool, et l'autre se décrit comme ayant la tête légère. Celles-ci se retrouvent dans une chambre et les deux participent à des activités sexuelles sans aucune pénétration.

18. Deux personnes en couple sont dans leur lit sur le point de dormir. Presque endormie, Léa sent les mains de son partenaire se balader sur son corps. Après plusieurs minutes sans réaction et participation, elle se retourne et participe à l'activité sexuelle.

19. Marcel est dans une relation amoureuse monogame avec son partenaire. Ça fait maintenant 4 ans qu'ils sont ensemble. Un jour, les deux prennent leur douche ensemble et sans prévenir, son partenaire débute une relation sexuelle avec pénétration. La relation prend fin 15 minutes plus tard, et les deux partenaires sortent de la douche pour poursuivre leur journée.

20. Marina se dirige vers un restaurant pour une « date » avec une fille. Ça serait la cinquième fois qu'elle la rencontre. À la fin du rendez-vous, les deux femmes se dirigent chez Marina qui finalement décide qu'elle aimerait passer la soirée toute seule. Avant que sa compagne poursuive son chemin, Marina affirme avoir passé un beau moment et qu'elle a déjà hâte de la revoir. De plus, elle complimente sa fréquentation en lui disant qu'elle est très jolie. À ce moment, sa « date » s'approche et l'embrasse sur les lèvres, et lui dit de passer une belle soirée avant de partir.

21. Durant une relation sexuelle avec pénétration vaginale, Ally sent son partenaire débiter une pénétration anale. Surprise, elle lui dit que c'est le mauvais trou. Son partenaire continue sans l'entendre. Ally répète donc que ce dernier s'est trompé d'endroit. Son partenaire s'excuse, en répondant ne pas avoir réalisé son erreur, et continue donc la relation sexuelle avec pénétration vaginale.

22. Durant une soirée chez des ami(e)s, Patricia et James n'arrêtent pas de se regarder. De plus, à plusieurs reprises, ils se parlent et entament un jeu de séduction. Durant une discussion « chaude » avec Patricia, James arrête la conversation pour aller au petit coin. Il se dirige vers la salle de bain, et tout d'un coup, Patricia le pousse à l'intérieur et commence à le toucher et l'embrasser. Sous le choc, il ne dit rien et après quelques secondes, participe aussi à l'activité de nature sexuelle.

23. Durant une relation sexuelle, Alecia sent une douleur lors d'une position avec son partenaire. Elle lui indique son inconfort, et ce dernier répond avoir bientôt fini. Alecia a donc attendu que son partenaire ait fini, malgré sa douleur.

24. Dans leur lit, Paul et Maryse s'embrassent depuis plusieurs minutes. Lorsque les vêtements commencent à s'enlever, Maryse prend des menottes et attache Paul au bord du lit. Paul dit qu'il n'aime pas ça être attaché et se sent mal à l'aise. Maryse lui assure qu'il va adorer cela après avoir vécu cette expérience avec elle. Sans plus, elle continue la relation sexuelle.

25. Vanessa se réveille un lendemain de veille dans le lit d'un gars qu'elle ne connaît pas. Elle est toute nue et trouve un condom utilisé par terre. Elle réveille le gars et ce dernier lui confirme qu'ils ont eu une relation sexuelle « complète » et que c'est elle qui lui a fait des avances. Vanessa ne se souvient plus de sa soirée.

26. Pascale, assistante d'enseignement en psychologie, a un rendez-vous à son bureau avec un étudiant de la classe qu'elle supervise. L'étudiant lui offre d'aller prendre un verre lorsque la session sera finie. Pascale confirme son intérêt en répondant que oui, elle aimerait bien le voir.

L'exploration de la définition et des nuances du consentement sexuel

Section C - Expérience(s) personnelle(s)

Directive(s) : vous devez lire les questions et répondre le plus honnêtement possible. Toutes les réponses sont anonymes.

N. B. Si à tout moment, vous vous sentez mal à l'aise/inconfortable lors de la lecture des questions, vous pouvez vous désister de l'étude.

27. Comment démontrez-vous votre consentement lors de pratiques sexuelles (embrasser, paroles, toucher, etc.) ?

28. Comment déterminez-vous le consentement de votre partenaire durant la relation sexuelle ou à la participation d'une activité sexuelle ?

29. Préférez-vous exprimer de manière verbale, non verbale ou les deux pour démontrer votre consentement ?

- Verbale
- Non verbale
- Aucun
- Les deux

30. Y a-t-il eu des situations où il y a eu une mauvaise communication de votre consentement ou du consentement de l'autre lors d'une activité sexuelle ? Expliquez.

31. Y a-t-il eu une/des situation(s) où il y a eu une incompréhension de votre consentement ou du consentement de l'autre lors d'une activité sexuelle ? Expliquez.

32. Est-ce que le consentement vous paraît toujours clair durant vos activités sexuelles ? Expliquez.

33. Est-ce que le consentement de votre ou vos partenaire(s) est toujours clair(s) selon vous ? Expliquez.

34. Selon vos expériences personnelles, quelle est votre compréhension du consentement sexuel ?

35. Comment et dans quel contexte avez-vous appris ce que signifie le consentement sexuel ?

36. Pour vous, quelle serait une situation où l'énonciation du consentement est trop exagérée/excessive ?

37. Dans votre monde idéal, quelle serait la définition du consentement sexuel ?

38. Dans votre monde idéal, quelle serait la mise en pratique idéale du consentement ?

L'exploration de la définition et des nuances du consentement sexuel

Merci beaucoup pour votre participation.

Annexe C



uOttawa

Faculté des sciences sociales
Faculty of Social Sciences

Département de criminologie
Department of Criminology

Participation consent form

Project title: “ Without no, it’s yes, but... “ The exploration of the Definition and Nuances of sexual consent among the university population.

Principal researcher

Student **Chems Aouididi** (she/her)

Department of Criminology, Faculty of Social Sciences, University of Ottawa, Ontario, Canada.

Supervisor :

Professor **Isabelle Perreault**

Department of Criminology, Faculty of Social Sciences, University of Ottawa, Ottawa, Ontario, Canada.

Invitation to participate: I am invited to take part in the above research for a master’s thesis project. It is being conducted by Chems Aouididi, a master’s student in criminology under the supervision of Professor Isabelle Perreault (Department of Criminology, University of Ottawa).

Goal of the study :

The study aims to explore the definition and nuances of sexual consent.

Cette recherche porte sur la définition et les nuances d’interprétation que présente le consentement sexuel. Cette recherche à comme premier but d’explorer ce phénomène. More precisely, the study aims to focus on :

- Identify different ways to perceive and think about the concept of sexual consent, according to the different communities, practices, orientations, preferences and sexual and gendered identities of students ;
- Visualize their understanding of sexual consent and the limits of this understanding ;
- Documenting the various interpretations to gain a better understanding of the limits of the current legal definition ;
- Documenting and observing social, political and academic trends in sex education and the prevention of social harm ;
- Contribute to future developments in public health and in education ;
- Document the dynamics that take place between the various individuals involved in negotiating sexual consent ;



In order to obtain these answers, a questionnaire was created. It is made up of 3 different sections, section A, Section B, and Section C. Section A-Self-identification contains questions to obtain certain demographic characteristics (age, gender, ethnicity group, educational level, etc.). Next, Section B – Sexual Scenarios contains scenarios of multiple sexual natures. Finally, section C – Personal Experience aims to give participants the chance to express themselves on the subject of consent based on their own sexual experience.

Participation : My participation will consist of answering a questionnaire in three section available online on SurveyMonkey.

Risks: I understand that since my participation in this research involves giving my opinion and my perceptions about sexual consent, it is possible that it will lead me to question my personal experiences, which could be painful memories. The researcher has assured me that measures have been taken to minimize these risks.

List of resources if you need to talk to someone :

Service de counseling de l'Université d'Ottawa (bilingual): [Santé et mieux-être | Vie sur le campus](#)

Violence sexuelle , soutien et prévention (bilingual) :[Violence sexuelle , soutien et prévention](#)

Centre d'entraide (bilingual) :[Peer Help Center/Centre d'entraide](#)

Info aide et violence sexuelle (français) :[Contactez-nous.](#)

SOS violence conjugale (bilingual) :<https://sosviolenceconjugale.ca/en>

CALAS de l'Outaouais (bilingual) : <https://calas.ca/en/aide-offerte/>

Distress center Ottawa (Bilingue) :[24/7 DISTRESS LINE/HELP LINE](#)

Empower me (undergraduate students) :[Empower Me \(Mental Health & Wellness\)](#)

MySSP (graduate students) :[Welcome to Student Support](#)

The Sexual assault support center of Ottawa (english) :[The Sexual Assault Support Center of Ottawa \(SASC\)](#)

Benefits: My participation in this research will have the effect of better defining the understanding that students at the University of Ottawa have of sexual consent. I will have participated in a study that will contribute to empirical knowledge in terms of sexuality.

Confidentiality and privacy: The researcher has assured me that she will treat the information in the study as strictly confidential. I Expect that the content will only be used for the analysis provided for in the study and in a confidential manner, keeping the data accessible only to the researcher and the supervisor on a password-protected USK key.

My anonymity is preserved with the questionnaire, which will not record my first or last name.

As my participation is requested online for the study, in order to minimize the risk of security breaches and to ensure my confidentiality, the researcher recommends that I use standard security measures, such as logging out, logging out of my account, closing my internet browser and locking my

screen or device when I am no longer using it/when I have completed the study.

Data retention: The data collected will be kept for 5 years, according to the Bureau of Research Ethics and Integrity, on a password-protected USB key to which only the researcher and her supervisor will have access. All paper documents and/or notes will be destroyed at the end of the study.

Voluntary Participation: My participation in this research is voluntary and I am free to withdraw at any time, to refuse to answer any question that I do not wish to answer without suffering negative psychological consequences. If I choose to withdraw from the study, the data collected up to that point will still be used for analysis purposes. In other words, since data is collected anonymously, it cannot be sorted or removed.

My consent will be given at the beginning of the online questionnaire by answering yes or no to the specific question.

I can contact the researcher or her supervisor for any additional information about this study.

For information on the ethical aspects of this research, I can contact the Office of Research Ethics and Integrity at the University of Ottawa at (613) 562-5387 or ethique@uottawa.ca.

The researcher recommends that I save a copy of the consent form.

Annexe D



uOttawa

Faculté des sciences sociales
Faculty of Social Sciences

Département de criminologie
Department of Criminology

Pièce 14002 / Room 14002
14^e étage / 14th floor
120, rue Université / University Pkwy.
Ottawa ON K1N 6N5

Formulaire de consentement

Titre du projet : « Sans non, c'est oui, mais... » l'exploration de la définition et des nuances d'interprétation du consentement sexuel auprès de la population universitaire

Chercheuse principale
Étudiante **Chems Aouididi**

Département de criminologie, Faculté des sciences sociales, Université d'Ottawa, Ottawa, Ontario, Canada.

Superviseure :
Professeure **Isabelle Perreault**

Département de criminologie, faculté des sciences sociales, Université d'Ottawa, Ottawa, Ontario, Canada.

Invitation à participer : Je suis invité(e) à participer à la recherche d'un projet de thèse de maîtrise nommée ci-haut qui est menée par l'étudiante Chems Aouididi (Département de criminologie, Université d'Ottawa) et la superviseure, professeure Isabelle Perreault (Département de criminologie, Université d'Ottawa).

But de l'étude :

Cette recherche porte sur la définition et les nuances d'interprétation que présente le consentement sexuel. Cette recherche pour le projet de thèse de maîtrise a comme premier but d'explorer ce phénomène. Plus précisément, l'étude veut se concentrer sur :

- Identifier les modes de pensées entourant la conception du consentement sexuel, selon les différentes communautés, pratiques, orientations, préférences et identités sexuelles et genrées des étudiant(e)s ;
- Vérifier leur compréhension du consentement sexuel ainsi que les limites de cette compréhension ;
- Documenter les différentes interprétations pour éventuellement avoir une meilleure connaissance des limites de la définition juridique actuelle ;
- Documenter les tendances sociales, politiques et académiques face à l'éducation sexuelle ainsi qu'à la prévention de torts sociaux ;
- Avoir un apport pour de futurs développements en ce qui concerne la santé publique et l'éducation ;

- Documenter les dynamiques qui prennent place entre les multiples individus pour la négociation du consentement sexuel ;

Afin d'obtenir ces réponses, un questionnaire a été créé. Ce dernier est composé de 3 sections différentes, la section A, la section B et la section C. La section A – Auto-identification contient des questions pour obtenir certaines caractéristiques démographiques (âge, sexe, groupe d'appartenance ethnique, niveau scolaire, etc.). Ensuite, la section B - Scénarios sexuels contient des scénarios de natures sexuelles multiples. Finalement, la section C - expérience personnelle a pour but de donner la chance aux participant(e)s de s'exprimer sur le sujet du consentement en fonction de leur propre vécu sexuel.

Participation : Ma participation consistera à répondre à un questionnaire en trois sections qui va être disponible en ligne sur SurveyMonkey.

Risques : Je comprends que puisque ma participation à cette recherche implique que je donne mon opinion et mes perceptions entourant le consentement sexuel, il est possible qu'elle crée un effet de questionnement de mes expériences personnelles qui pourraient raviver des souvenirs douloureux. Si tel est le cas, je peux mettre fin au questionnaire à tout moment et consulter auprès des ressources suivantes.

Liste de ressources si vous en avez besoin :

Service de counseling de l'Université d'Ottawa (bilingue): [Santé et mieux-être | Vie sur le campus](#)

Violence sexuelle , soutien et prévention (bilingue) : [Violence sexuelle , soutien et prévention](#)

Centre d'entraide (bilingue) : [Peer Help Center/Centre d'entraide](#)

Info aide et violence sexuelle (français) : [Contactez-nous](#).

SOS violence conjugale (bilingue) : <https://sosviolenceconjugale.ca/en>

CALAS de l'Outaouais (bilingue) : <https://calas.ca/en/aide-offerte/>

Distress center Ottawa (Bilingue) : [24/7 DISTRESS LINE/HELP LINE](#)

Empower me (undergraduate students) : [Empower Me \(Mental Health & Wellness\)](#)

MySSP (graduate students) : [Welcome to Student Support](#)

The Sexual assault support center of Ottawa (english) : [The Sexual Assault Support Center of Ottawa \(SASC\)](#)

Bienfaits : Ma participation à cette recherche aura pour effet de mieux cerner la compréhension qu'ont les étudiant(e)s de l'Université d'Ottawa en lien avec le consentement sexuel. Je vais avoir participé à une étude qui pourra contribuer aux savoirs empiriques en termes de sexualité.

Confidentialité et vie privée : La chercheuse m'a donné l'assurance qu'elle traitera de l'information de l'étude de façon strictement confidentielle. Je m'attends à ce que le contenu ne soit utilisé que pour l'analyse prévue dans l'étude et selon le respect de la confidentialité, en gardant les données seulement accessibles à la chercheuse et à la superviseuse avec une clé USB protégée avec un mot de passe.

Mon anonymat est préservé avec le questionnaire qui ne demande pas d'informations nominatives telles que le nom et le prénom.

Étant donné que ma participation est demandée en ligne pour l'étude, afin de minimiser les risques de bris de sécurité et pour assurer la confidentialité, la chercheuse me recommande d'utiliser des mesures de sécurité standard, telles que mettre fin à la session, me déconnecter de mon compte, fermer mon navigateur Internet et verrouiller mon écran ou mon appareil lorsque j'aurai terminé l'étude.

Conservation des données : Les données recueillies seront conservées pendant 5 ans selon le Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche, sur une clé USB protégée avec un mot de passe dont seulement la chercheuse et sa superviseure auront accès. Tout document papier et/ou note seront détruits à la fin de l'étude.

Participation volontaire : Ma participation à cette recherche est volontaire et je suis libre de me retirer en tout temps ainsi que de refuser de répondre à toute question à laquelle je ne veux pas répondre. Si je choisis de me retirer de l'étude, les données recueillies jusqu'à ce moment vont être utilisées malgré tout, pour des raisons d'analyse statistique, à savoir le nombre de personnes qui ont rempli ou non le questionnaire. En d'autres mots, étant donnée que les données sont collectées de façon anonyme, celles-ci ne peuvent donc pas être triées ni retirées lors de l'analyse.

Mon consentement sera donné au début du questionnaire en ligne en répondant oui ou non à l'énoncé en question.

Pour tout renseignement additionnel concernant cette étude, je peux communiquer avec la chercheuse ou sa superviseure.

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, je peux m'adresser au Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche d'Université d'Ottawa au (613) 562-5387 ou ethique@uottawa.ca.

La chercheuse me recommande de sauvegarder une copie du formulaire de consentement.

Annexe E

04/11/2023

Université d'Ottawa

Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche

University of Ottawa

Office of Research Ethics and Integrity

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE | CERTIFICATE OF ETHICS APPROVAL

Numéro du dossier / Ethics File Number	S-06-23-9054
Titre du projet / Project Title	"Sans non, c'est oui, mais..." l'exploration de la définition et des nuances d'interprétation du consentement sexuel auprès de la population universitaire.
Type de projet / Project Type	Thèse de maîtrise / Master's thesis
Statut du projet / Project Status	Approuvé / Approved
Date d'approbation (jj/mm/aaaa) / Approval Date (dd/mm/yyyy)	04/11/2023
Date d'expiration (jj/mm/aaaa) / Expiry Date (dd/mm/yyyy)	03/11/2024

Équipe de recherche / Research Team

Chercheur / Researcher	Affiliation	Role
Chems AOUIDIDI	Département de criminologie / Department of Criminology	Chercheur Principal / Principal Investigator
Isabelle PERREAULT	Département de criminologie / Department of Criminology	Superviseur / Supervisor

Conditions spéciales ou commentaires / Special conditions or comments

550, rue Cumberland, pièce 154 550 Cumberland Street, Room 154
Ottawa (Ontario) K1N 6N5 Canada Ottawa, Ontario K1N 6N5 Canada

613-562-5387 • 613-562-5338 • ethique@uOttawa.ca / ethics@uOttawa.ca
www.recherche.uottawa.ca/deontologie | www.recherche.uottawa.ca/ethics

Annexe F

Master's study - Criminology Consent

Are you a Uottawa student?
Participate in my study on sexual consent

"Without no, it's yes, but..." The exploration of the Definition and Nuances of sexual consent among the university population

The study is anonymous
We only want YOUR opinion

All that you have to do :
Answer the survey of around 30 mins

Link to participate :



Annexe G

Étude de maîtrise - Criminologie Consentement

Tu es un/une étudiant(e) à l'Université d'Ottawa ?
Participes à mon étude sur le consentement sexuel

**« Sans non, c'est oui, mais... »
l'exploration de la définition et des
nuances d'interprétations du
consentement sexuel auprès de la
population universitaire**

Le tout est fait de façon anonyme
Nous voulons seulement TON opinion

Tout ce que tu dois faire :
Répondre à un questionnaire en ligne d'environ
30 mins

Lien pour la participation :



Annexe H

Université d'Ottawa | University of Ottawa

Approbation de la Faculté de Médecine, Études médicales de premier cycle

Title/Titre: « Sans non, c'est oui, mais... » : l'exploration de la définition et des nuances d'interprétation du consentement sexuel auprès d'étudiant(e)s universitaires.

Type de revue: Thèse de maîtrise

Chercheuse : Chems Aouididi
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

Superviseure : Isabelle Perreault (professeure agrégée)
Département de criminologie
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

Je, Dr. Alan Chaput, certifie que l'étude est conforme aux politiques et à la mission de la Faculté. J'appuie cette proposition de recherche.

Cordialement,

Alan Chaput, BScPhm, PharmD, MD, MSc, FRCPC, CCPE
Vice doyen, ÉMPC

Date: le 30 mai 2023

Faculté de médecine
Pavillon Roger-Guindon
Faculty of Medicine
Roger Guindon Hall

📍 451 ch. Smyth Road
Ottawa ON K1H 8M5
Canada

🖱️ med.uOttawa.ca



Annexe I

Somme de Count		Somme de Count		Somme de Count	
How old are you?	Total	In which faculty is your academic program?	Total	In which program are you?	Total
1	11	3	10	0	20
2	7	6	10	1	10
3	3	8	43	2	14
4	1	10	15	3	9
5	2 (blank)			4	8
6	12	Grand Total	78	5	12
(blank)				6	1
15-19	42			7	4
Grand Total	78			(blank)	
				Grand Total	78

Section A - Auto-identificat

Somme de Count		Somme de Count		Somme de Count	
Which type of student are you?	Total	What is your highest level of education?	Total	Do you practice a religion ?	Total
0	14	0	14	0	24
1	58	1	17	1	1
2	4	3	1	2	3
3	2	4	25	3	3
(blank)		5	16	4	5
Grand Total	78	6	5	5	5
		(blank)		6	1
		Grand Total	78	7	16
				8	5
				9	15
				(blank)	
				Grand Total	78

ion Participant Anglophone

Somme de Count		Somme de Count		Somme de Count	
What was/is your sex at birth?	Total	What is your gender identity or gender expression?	Total	What is your sexual orientation?	Total
	0	5	0	1	4
	1	59	1	4	36
	2	14	2	51	1
(blank)			3	4	17
Grand Total	78		4	5	2
			7	6	2
			13	7	1
		(blank)		9	
		Grand Total	78	10	15
				(blank)	
				Grand Total	78

Somme de Count		Somme de Count		Somme de Count	
Are you a part of a sexual community?	Total	Are you sexually active ?	Total	Do you have preferences in terms of your sexual practices	Total
	0	21	0	15	11
	1	7	1	48	7
	3	1	3	15	12
	4	2 (blank)		3	10
	5	31	Grand Total	4	1
	6		78	5	1
	7	1		8	16
	8	15		9	
(blank)				10	1
Grand Total	78			11	19
				(blank)	
				Grand Total	78

Annexe J

Quel est votre âge?		Avec quelle faculté êtes-vous associée?		Quel est votre programme d'étude ?		Type d'étudiant(e)	
Row Labels	total	Row Labels	Total	Row Labels	Total	Row Labels	Total
0		2	0	1	0	5	0
1		10	3	1	2	2	1
2		8	8	23	3	1	3
3		4	10	4	4	3	(blank)
5		1	(blank)	31	5	13	Grand Total
6		3	Grand Total	60	7	2	
(blank)		32		8		1	
Grand Total	60			9		1	
				10		1	
				(blank)		31	
				Grand Total	60		

Section A - Auto-identification Participant I

Total		Quel est votre niveau d'éducation le plus haut		Pratiquez-vous une religion ?		Quel est votre sexe de naissance?	
Row Labels	Total	Row Labels	Total	Row Labels	Total	Row Labels	Total
4	0	4	0	18	0	5	
24	1	1	2	1	1	20	
8	4	13	4	2	2	4	
24	5	10	5	1	(blank)	31	
60	6	1	7	1	Grand Total	60	
(blank)		31	8	3			
Grand Total	60	9		4			
		(blank)		30			
		Grand Total	60	60			

Francophone

Quelle est votre identité de genre/expres		Quelle est votre orientation sexuelle ?		Faites-vous partie d'une/des communauté		Êtes-vous sexuellement actif/active ?	
Row Labels	Total	Row Labels	Total	Row Labels	Total	Row Labels	Total
1		5 2		16 0		14 0	
2		18 4		6 1		1 1	
3		1 5		2 2		1 3	
12		1 6		1 3		2 (blank)	
13		4 10		4 5		6 Grand Total	
(blank)		31 (blank)		31 6		1	
Grand Total		60 Grand Total		60 7		4	
				8		4	
				(blank)		27	
				Grand Total		60	

Avez-vous des préférences de pratiques		
Total	Row Labels	Total
	5 0	5
	20 1	4
	3 2	9
	32 3	11
	60 4	5
	5	3
	7	1
	8	15
	9	3
	11	4
	Grand Total	60

Quel est votre sexe de naissance?		Quelle est votre identité de genre/expression de genre?		Pourcentage		Quelle est votre orientation sexuelle?		Pourcentage	
Résultats7	Pourcentage7	Résultats8	age22	Résultats9	Pourcentage32	Résultats10	Pourcentage42	Résultats11	Pourcentage52
Male	10	9.3%	None of the above	1	0.9%	None of the above	0	0%	
Female	79	73.8%	Cisgender male	9	8.4%	Homosexual	4	3.7%	
N/A	18	16.8%	Cisgender female	69	64.5%	Heterosexual	52	48.6%	
			Non-binary	5	4.7%	Asexual	1	0.9%	
			Transgender	0	0%	Bisexual	23	21.5%	
			Transsexual	0	0%	Pansexual	4	3.7%	
			Gender neutral	0	0%	Queer	3	2.8%	
			Queer	3	2.8%	Questioning	1	0.9%	
			Questioning	0	0%	Polysexual	0	0%	
			Intersex	0	0%	Other (please specify)	0	0%	
			Two-Spirit	0	0%	N/A	19	17.8%	
			Agender	0	0%				
			Other (please specify)	1	0.9%				
			N/A	19	17.8%				
	107	100%		107	100%		107	100%	

Faites-vous partie d'une/des communautés sexuelles ?		Êtes-vous sexuellement actif/active?		Avez-vous des préférences de pratiques sexuelles? Si oui, laquelle/lesquelles?		Pourcentage		Pourcentage	
Résultats10	Pourcentage42	Résultats11	Pourcentage52	Résultats12	Pourcentage6	Résultats13	Pourcentage7	Résultats14	Pourcentage8
None of the above	35	31.5%	No	20	18.9%	None of the above	16	11.6%	
BDSM	8	7.2%	Yes	68	64.2%	Anal	11	8.0%	
Swingers club	1	0.9%	Other (please specify)	0	0%	Fellatio	21	15.2%	
Polyamorous	3	2.7%	N/A	18	17.0%	Cunnilingus	21	15.2%	
Open relationship	2	1.8%				Pornography	6	4.3%	
Monogamous	37	33.3%				Fetish	4	2.9%	
Polygamous	1	0.9%				Dirty Sanchez	0	0%	
Other (please specify)	5	4.5%				Golden Shower	1	0.7%	
N/A	19	17.1%				Vaginal	31	22.5%	
						One night stands	3	2.2%	
						Other (please specify)	1	0.7%	
						N/A	23	16.7%	
	111	100%		106	100%		138	100%	

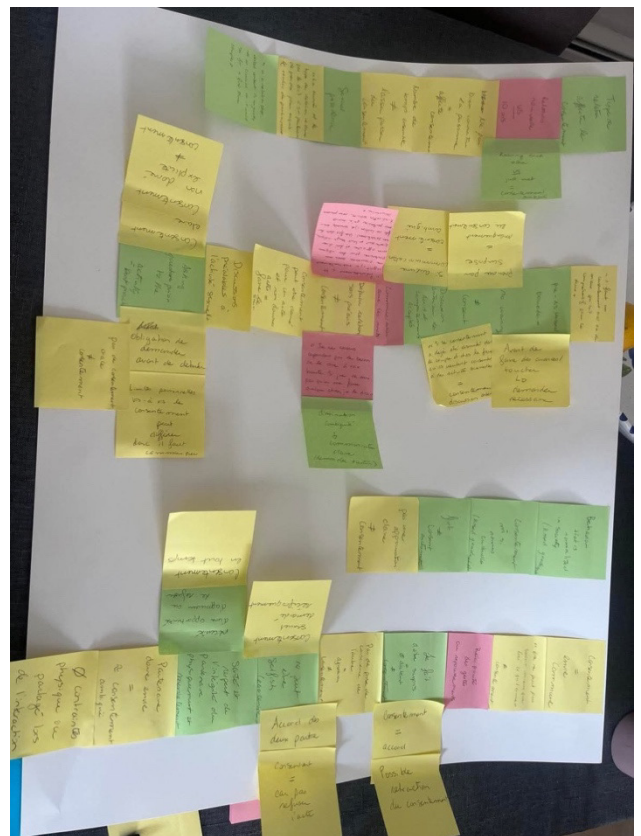
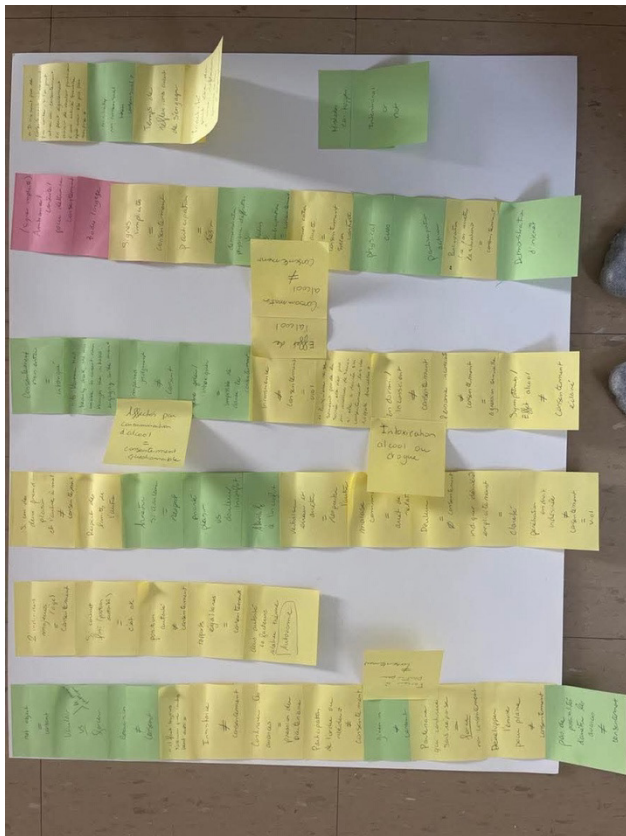
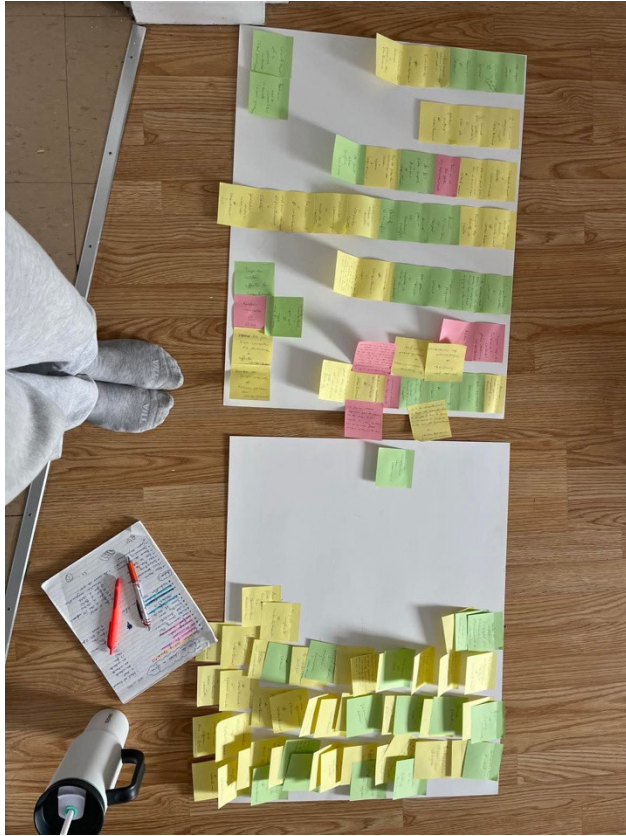
Annexe L

In which ethnic group do you identify yourself? (There can be more than one)
East Asian
West Asian and Arab
South Asian
Vietnamese
Asian
Caucasian
Latino/Hispanic
White
Arabic
Caucasian
south asian
Caucasian
Jewish/Middle Eastern/Russian
caucasian
Nigerian-Canadian (Yoruba)
Arab/White
Hispanic
White
Caucasian
white
pakistani
White. Predominantly Swedish and English ancestry.
Caucasian
black/white
Nigerian
Black, mixed European ancestry
Mixed - White and South Asian
French canadian
Chinese Canadian
French
south asian
Caucasian
Black / Afro-American
White
White
White
Caucasian, Indian
Filipino and Irish
Caucasian
White
White and asian
white
Caucasian
Arab
Caucasian/white (British) and East Asian (Chinese)
White Latin American
white

Caucasian
middle eastern
White
White
white
White/Caucasian
Caucasian
Nigerian
white
European
white
Middle East
Northern European
White
Caucasian-Hispanic
white
Caucasian
Caucasian

À quel groupe ethnique vous identifiez-vous ? (Il peut y en avoir plusieurs).
Blanc
caucasien
belge
Franco-italienne
Minorité visible
Européen Blanc
Caucasien
Caucasienne
Caucasien
Noires
Caucasien
caucasien
??
Blanc
Caucasien
Aucun
Caucasienne
Moosé
Arabe française
Blanche
Blanche
Personne racisée (Noire)
Nord africain
Blanche, Québécoise
caucasien

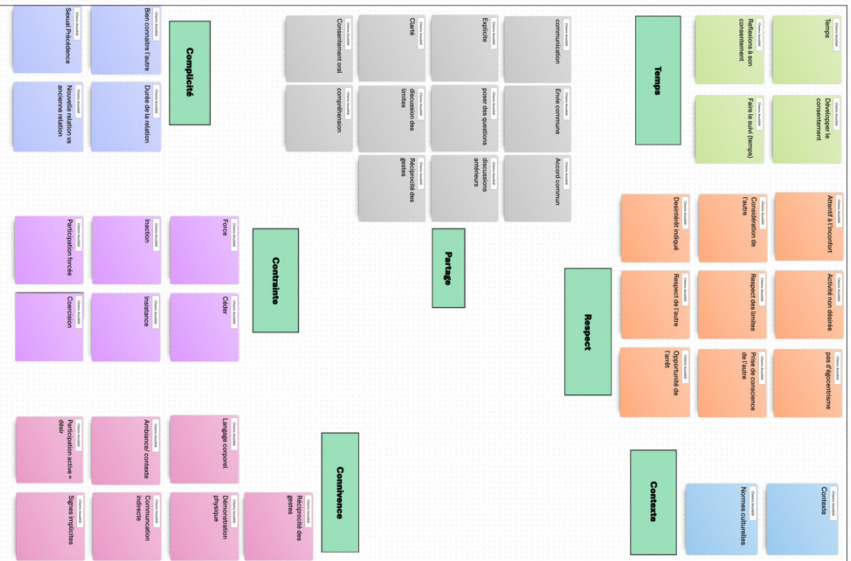
Annexe M



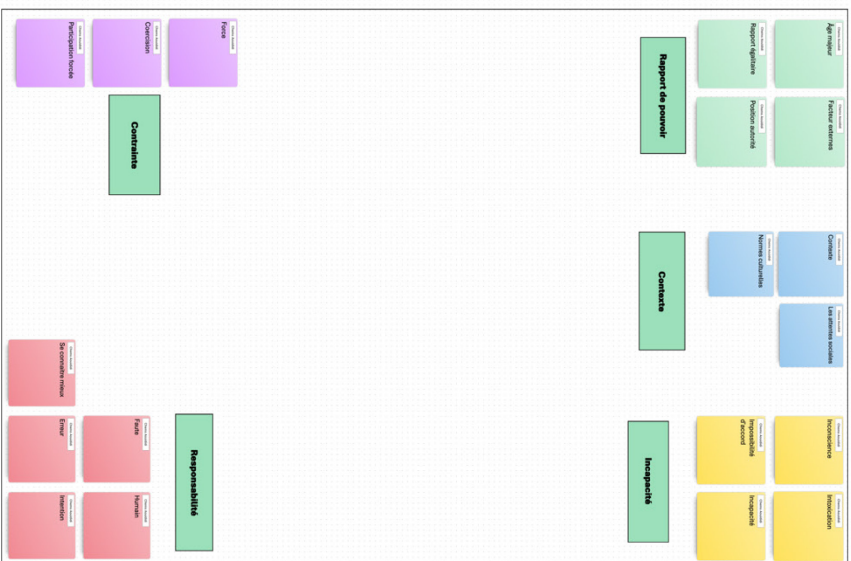
Analyse thématique du consentement sexuel

Faire ressortir les thèmes dominants des réponses des participants pour la section B et C du questionnaire. Les post-its sont la classification des sous-thèmes relevé de la première analyse. Maintenant, il est question de les combiner pour obtenir des thèmes dominants

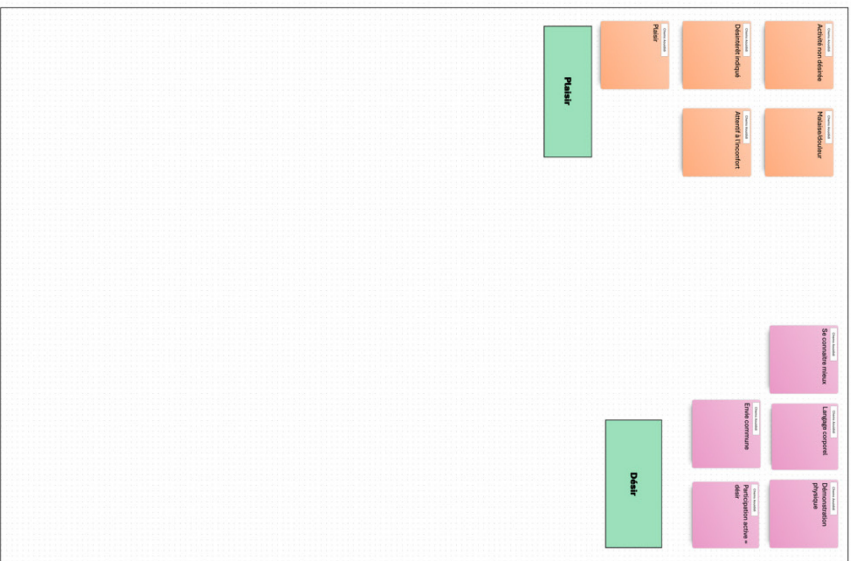
Thème dominant 1 : Réciprocité



Thème dominant 2 : Autonomie



Thème dominant 3 : Plaisir



Bibliographie

- Adam, C. et Quirion, B. (2020). L'apport de la criminologie critique à l'élaboration d'une clinique en criminologie. *Enjeux Criminologies Contemporains*, p. 111-134. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.1515/9782760331532-007>
- Alexopoulos, C. et Cingel, D. P. (2023). Sexual consent on television: Differing portrayal effects on adolescent viewers. *Archives of Sexual Behavior*, 52, p. 2589-2604. <https://doi.org/10.1007/s10508-023-02563-0>
- Alvesson, M. (2002). Taking Language Seriously. *Postmodernism and Social Research*. p. 63-89. Buckingham: Open University Press.
- Ambroise, B. (2003). Judith Butler et la fabrique discursive du sexe. *Raisons politiques*, 12, p. 99-121.
- Anderson, R.M. (2013). Positive sexuality and its impact on overall well-being. *Bundesgesundheitsblatt, Gesundheitsforschung, Gesundheitsschutz*, 56(2), p. 208–214.
- Anyadike-Danes, N., Reynolds, M., Armour, C. et Lagdon, S. (2024). Defining and measuring sexual consent within the context of university students' unwanted and nonconsensual sexual experiences: A systematic literature review. *Trauma, Violence, & Abuse*, 25(1), p. 231-245. <https://doi.org/10.1177/15248380221147558>
- Apfelbaum, L. et Kahn, L. (2017). La situation de l'homosexualité dans la formation analytique (1973-2000) : Bibliographie commentée. *Annuel 2017(1)*, p. 185-209. <https://doi.org/10.3917/apf.171.0185>
- Archard, D. (1998). How Should We Teach Sex? *Journal of Philosophy of Education*, 32(3), p. 437–450. <https://doi.org/10.1111/1467-9752.00107>
- Austin, J. L. (1962). *How to Do Things with Words*. Oxford: University Press.
- Autain, C. (2002). Féminismes et sexualité : « jouissons sans entraves. *Mouvements*, 20(2), p. 30-36. <https://doi.org/10.3917/mouv.020.0030>
- Bader, D. (2022). Au nom du plaisir sexuel féminin Lutte contre l'excision et essor de la chirurgie esthétique génitale. *Le corps de l'identité : Transformations corporelles, genre et chirurgies sexuelles*, p. 127-139. <https://doi.org/10.3917/kart.forti.2022.01.0127>
- Bajos, N., Ducot, B., Spencer, B. et Spira, A. (1997). Sexual risk-taking, socio-sexual biographies and sexual interaction: Elements of the French national survey on sexual behaviour. *Social Science & Medicine*, 44(1), p. 25–40. [https://doi.org/10.1016/S0277-9536\(96\)00091-3](https://doi.org/10.1016/S0277-9536(96)00091-3)
- Bajos, N., Warszawski, J., Ducot, B. et Spira, A. (1998). Should condom use be promoted for contraception to prevent transmission of sexual transmitted diseases and AIDS? ACSF Group. French National Survey of Sexual behavior. *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, 46(5), p. 391-397.
- Bandura, A. (2006). Toward a Psychology of Human Agency. *Perspectives on Psychological Sciences*, 1(2), p. 164-179. www.uky.edu/~eushe2/Bandura/Bandura2006PPS.pdf
- Bandura, A. (2009). La théorie sociale cognitive : une perspective agentic. *Traité de psychologie de la motivation*, p.17-45. Paris : Dunod.

- Baril, A. (2007). De la construction du genre à la construction du « sexe » : les thèses féministes postmodernes dans l'œuvre de Judith Butler. *Recherches féministes*, 20(2), p. 61–90. <https://doi.org/10.7202/017606ar>
- Bauer, R. (2021). Queering consent: Negotiating critical consent in les-bi-trans-queer BDSM contexts. *Sexualities*, 24(5–6), p. 767 - 783. <https://doi.org/10.1177/1363460720973902>
- Bay-Cheng, L. Y. et Eliseo-Arras, R. K. (2008). The Making of Unwanted Sex: Gendered and Neoliberal Norms in College Women's Unwanted Sexual Experiences. *The Journal of Sex Research*, 45(4), p. 386–397. <https://doi.org/10.1080/00224490802398381>
- Bayer, R. (1962). Merleau-Ponty et l'existentialisme. *Revue Philosophique de La France et de l'Étranger*, 152, p. 107–117. <http://www.jstor.org/stable/41089939>
- Beres, M. A., Herold, E. et Maitland, S. B. (2004). Sexual consent behaviors in same-sex relationships. *Archives of sexual behavior*, 33, p. 475-486. <https://doi.org/10.1023/B:ASEB.0000037428.41757.10>
- Beres, M. A. (2007). Spontaneous Sexual Consent: An Analysis of Sexual Consent Literature. *Feminism & Psychology*, 17(1), p. 93–108. <https://doi.org/10.1177/0959353507072914>
- Beres, M. A. (2010). Sexual miscommunication? Untangling assumptions about sexual communication between casual sex partners. *Culture, health & sexuality*, 12(1), p. 1-14. <https://doi.org/10.1080/13691050903075226>
- Beres, M. A. (2014). Rethinking the concept of consent for anti-sexual violence activism and education. *Feminism & Psychology*, 24(3), p. 373–389. <https://doi.org/10.1177/0959353514539652>
- Beres, M. A., Senn, C. Y. et McCaw, J. (2014). Navigating Ambivalence: How Heterosexual Young Adults Make Sense of Desire Differences. *The Journal of Sex Research*, 51(7), p. 765–776. <https://doi.org/10.1080/00224499.2013.792327>
- Beres, M. A. (2021). From ignorance to knowledge: Sexual consent and queer stories. *Feminism & Psychology*, 32(2), p. 137-155. <https://doi.org/10.1177/09593535211059003>
- Bervas, A. (2025). Discipliné et dominé par un ordre social performé : Observation de l'évènement-procès au sein des tribunaux canadiens. Université d'Ottawa / University of Ottawa
- Berger, È. et Paillé, P. (2011). Écriture impliquée, écriture du Sensible, écriture analytique: De l'implication à l'ex-plication. *Recherches qualitatives*, 11, p. 68-90. <http://www.recherche-qualitative.qc.ca/Revue.html>
- Bhaskar R. (1975). Forms of Realism. *Philosophica*, 15(1), p. 99-127. <http://www.philosophica.ugent.be/fulltexts/15-8.pdf>
- Bhaskar R. (2016). *Enlightened common sense*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315542942>
- Bilan Québec. (s.d.). Adoption de la Loi sur les agressions sexuelles. École de politique appliquée, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Sherbrooke, Qc. <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/quebec/evenements/22210>

- Birtles, B. (2020). On sexual consent in Canada: the balance between protecting and respecting sexual autonomy. *Western Journal of Legal Studies*, 10(2), p. 1-20. <https://doi.org/10.5206/uwojls.v10i2.9478>
- Bozon, M. (1993). L'entrée dans la sexualité adulte : Le premier rapport et ses suites. Du calendrier aux attitudes: *Sexualité et sciences sociales : les apports d'une enquête*, 48(5), p. 1317-1352. <https://doi.org/10.2307/1534180>
- Bozon, M. et Leridon, H. (1993). Les constructions sociales de la sexualité. *Sexualité et sciences sociales : les apports d'une enquête*, 48(5), p. 1173-1195. <https://doi.org/10.2307/1534174>
- Bozon, M. et Giami, A. (1999). Présentation de l'article de John Gagnon. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 128(3), p. 68-72. <https://doi.org/10.3917/arss.p1999.128n1.0068>
- Bozon, M. (2003). À quel âge les femmes et les hommes commencent-ils leur vie sexuelle ? Comparaisons mondiales et évolutions récentes. *Population et sociétés*, 391(6), p. 1-4. <https://doi.org/10.3917/popsoc.391.0001>
- Bozon, M. (2012). Autonomie sexuelle des jeunes et panique morale des adultes: Le garçon sans frein et la fille responsable. *Agora débats-jeunesses*, 60(1), p. 121-134. <https://doi.org/10.3917/agora.060.0121>
- Butler, J. (2004). *Le pouvoir des mots : politique du performatif*. Éditions Amsterdam.
- Butler, J. (2005) *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*. Traduit de l'anglais par C. Kraus. Paris, Éditions La Découverte [1re éd. : 1990].
- Butler, J. (2009). Performativity, precarity and sexual politics. *Revista de Antropologia Iberoamericana*, 4(3), p. i-xiii. <https://doi.org/10.11156/aibr.040303e>
- Butler, J. (2001). Imitation et insubordination du genre. *Marché au sexe*. Paris, p. 143-165.
- Butler, J., David-Ménard, M., Santos, B., Crevier-Goulet, S.A., Debs, N. et Polverel, E. (2015) Judith Butler et Monique David-Ménard : D'une autre à l'autre. *Evolution psychiatrique*, 80(2), p. 317-330. <https://doi.org/10.1016/j.evopsy.2015.02.002>
- Butler-Kisber, L. (2010). Phenomenological Inquiry. *Qualitative Inquiry. Thematic, Narrative and Arts-Informed Perspectives*, p. 50-60. Sage Publication. [https://books.google.ca/books?id=wZMd78-X0NcC&lpg=PP1&ots=w429_GGkI6&dq=Butler.%20\(2010\).%20Phenomenological%20Inquiry&lr&hl=fr&pg=PR6#v=onepage&q=Butler.%20\(2010\).%20Phenomenological%20Inquiry&f=false](https://books.google.ca/books?id=wZMd78-X0NcC&lpg=PP1&ots=w429_GGkI6&dq=Butler.%20(2010).%20Phenomenological%20Inquiry&lr&hl=fr&pg=PR6#v=onepage&q=Butler.%20(2010).%20Phenomenological%20Inquiry&f=false)
- Carlström, C. (2019). BDSM, becoming and the flows of desire. *Culture, Health & Sexuality*, 21(4), p. 404-415. <https://doi.org/10.1080/13691058.2018.1485969>
- Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS). (s.d.). *Consentement sexuel*. CAVAS. <https://cavas-info.org/sinformer/consentement-sexuel/>
- Chantraine, G. et Luset, É. (2020). BDSM. L. *Dictionnaire du fouet et de la fessée : Corriger et punir*, p. 95-99. <https://doi.org/10.3917/puf.poutr.2022.01.0095>
- Clark, A. (2005). Twilight Moments. *Journal of the History of Sexuality*, 14(1), p. 139-160. <https://dx.doi.org/10.1353/sex.2006.0007>.

- Code criminel, L.R.C. (1985), ch. C-46, art. 273.1(1). <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/index.html>
- Code criminel, L.R.C. (1985), ch. C-46, art. 273.1(2). <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/section-273.html>
- Cousineau, A. (2020). Représentations du viol dans la télé-série Fugueuse. Une analyse de la recomposition des scripts sexuels traditionnels. *Captures*, 5(1), p. 2-17. <https://doi.org/10.7202/1073480ar>
- Cousineau, A. (2023). Les agressions sexuelles dans les télé-séries québécoises : une analyse des normes sexuelles et de genre contemporaines. *Genre, Sexualité & Société*, (28). <https://doi.org/10.4000/gss.7588>
- Crenshaw, K. W., Beaulieu, S., Aubert, I. et Bessone, M. (2021). Démarginaliser l'intersection de la race et du sexe : une critique féministe noire du droit antidiscriminatoire, de la théorie féministe et des politiques de l'antiracisme. *Droit et société*, 108(2), p. 465-487. <https://doi.org/10.3917/drs1.108.0465>
- Cowan, S. (2007). Choosing freely: Theoretically reframing the concept of consent. *Choice and Consent: Feminist Engagements with Law and Subjectivity*, (1), p. 97-112. <https://doi.org/10.4324/9780203937389>
- Cowley, A. D. (2014). "Let's Get Drunk and Have Sex": The Complex Relationship of Alcohol, Gender, and Sexual Victimization. *Journal of Interpersonal Violence*, 29(7), p. 1258-1278. <https://doi.org/10.1177/0886260513506289>
- Di Méo, G. (1999). Géographies tranquilles du quotidien. Une analyse de la contribution des sciences sociales et de la géographie à l'étude des pratiques spatiales. *Cahiers de géographie du Québec*, 43(118), p. 75-93. <https://doi.org/10.7202/022788ar>
- Diotte, M. (2018). Handicap cognitif et agression sexuelle : (Re)penser la capacité à consentir. *Genre, Sexualité & Société*, 19(19). <https://doi.org/10.4000/gss.4296>
- Diotte, M. (2020). *L'autonomie sous rature: (re) penser la citoyenneté sexuelle à l'intersection du handicap cognitif par l'approche des relations d'autonomie* (Thèse de doctorat, Université d'Ottawa). <http://dx.doi.org/10.20381/ruor-25841>
- Dripps, D. (1996). For a Negative, Normative Model of Consent, With a Comment on Preference-Skepticism. *Legal Theory*, 2(2), p. 113-120. <https://doi.org/10.1017/S1352325200000422>
- Dufour, I. F. (2013). *Réalisme critique et désistement du crime chez les sursitaires québécois : Appréhension des facteurs structurels, institutionnels et identitaires* (Dissertation de Thèse de doctorat). Québec: Université de Laval. <https://corpus.ulaval.ca/jspui/bitstream/20.500.11794/24854/1/29462.pdf>
- Fassin, E. (1997). Le date rape aux Etats-Unis : Figures d'une polémique: Débats et controverses. *Enquête* (5), p. 193-222. <https://doi.org/10.4000/enquete.1263>
- Feliculis, S. (2017). Quel consentement sexuel chez les jeunes femmes d'aujourd'hui ? *Gestalt*, 51(2), p. 75-88. <https://doi.org/10.3917/gest.051.0075>
- Féral, J. (2013). De la performance à la performativité. *Communications*, 92(1), p. 205- 218. <https://doi.org/10.3917/commu.092.0205>.

- Ferret, O. et Grau, B. (2001). Utiliser des corpus pour amorcer une analyse thématique. *Revue TAL: traitement automatique des langues*, 42(2), p. 517-545. <https://hal.science/hal-02458019/>
- Finlay, L. (2008). Reflecting on ‘Reflective practice’. *Practice-based Professional Learning Center*. [https://oro.open.ac.uk/68945/1/Finlay-\(2008\)-Reflecting-on-reflective-practice-PBPL-paper-52.pdf](https://oro.open.ac.uk/68945/1/Finlay-(2008)-Reflecting-on-reflective-practice-PBPL-paper-52.pdf)
- Friel, G., Mcivor, C., Dawson, K., Burke, L., O’Higgins, S., O’Byrne, E., West, C., Black, A., Tierney, K. et Macneela, P. (2025). “How I Learned About Consent”: Influences of research-based theatre on sexual consent attitudes. *Arts & Health*, p. 1–18. <https://doi.org/10.1080/17533015.2025.2476997>
- Gagnon, J. (1999). Les usages explicites et implicites de la perspective des scripts dans les recherches sur la sexualité. *Actes de la recherche en sciences sociales*, (128), p. 73-79. https://www.persee.fr/issue/arss_0335-5322_1999_num_128_1
- Gagnon, J. H. et Simon, W. (1973). *Sexual conduct: The social sources of human sexuality*. Chicago: Aldine Books.
- Gall, D. L. et Van, C. L. (2011). Le scénario de la première fois. Un script sexuel exigeant. *Les jeunes et leurs relations*, p. 79–94. <https://doi.org/10.1515/9782763793009-005>
- Giami, A. (1999). Cent ans d’hétérosexualité. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 128(3), p. 38-45. <https://doi.org/10.3917/arss.p1999.128n1.0038>
- Gohier, C. (2018). Chapitre 4, Le cadre théorique. *La Recherche en éducation*, p. 109-137. Les Presses de l’Université de Montréal. <https://doi.org.proxy.bib.uottawa.ca/10.1515/9782760639331-006>
- Gonthier, F. (2006). Relativisme et vérité scientifiques chez Max Weber. *L’Année sociologique*, 56(1), p. 15-339. <https://doi.org/10.3917/anso.061.0015>
- Gortan, C. (2021). *Le consentement sexuel de la victime en droit pénal: une approche comparatiste franco-canadienne*. (Mémoire de Maîtrise, Université Laval et Université Toulouse). <https://core.ac.uk/reader/521138780>
- Gotell, L. (2010). Canadian sexual assault law: Neoliberalism and the erosion of feminist-inspired law reforms. *Rethinking rape law*, 1^{er} Édition), p. 225-239. <https://doi.org/10.4324/9780203852194-24>
- Grondin, J. (2003a). La contribution silencieuse de Husserl à l’herméneutique. *Le tournant herméneutique de la phénoménologie*, p. 19-37. <https://doi.org/10.7202/027232ar>
- Grondin, J. (2003b). Le tournant phénoménologique de l’herméneutique suivant Heidegger, Gadamer et Ricœur. *Le tournant herméneutique de la phénoménologie*, p. 84-102. <https://shs-cairn-info.proxy.bib.uottawa.ca/le-tournant-hermeneutique-de-la-phenomenologie--9782130520177-page-84?lang=fr>
- Grossmann, F. et Rinck, F. (2004). La surénonciation comme norme du genre : l’exemple de l’article de recherche et du dictionnaire en linguistique. *Langages (Paris)*, 38(156), p. 34-50. <https://doi.org/10.3406/lgge.2004.962>

- Guilhaumou, J. (2012). Autour du concept d'agentivité. *Rives méditerranéennes*, 41, p.25-34. <https://doi.org/10.4000/rives.4108>
- Hall, D. S. (1998). Consent for sexual behavior in a college student population. *Electronic Journal of Human Sexuality*, (1). <http://www.ejhs.org/volume1/consent1.htm>
- Henry, P. et Moscovici, S. (1968). Problèmes de l'analyse de contenu. *Langages*, 11, p. 36–60. <http://www.jstor.org/stable/41690369>
- Hern, A. (2024, January 5). *The metaverse has a sexual assault problem – and Meta needs to do something about it.* The Guardian. <https://www.theguardian.com/commentisfree/2024/jan/05/metaverse-sexual-assault-vr-game-online-safety-meta>
- Hjelm, T. (2014). *Social constructionisms: Approaches to the study of the human world.* Bloomsbury Publishing.
- Hickman, S. E. et Muehlenhard, C. L. (1999). “By the semi-mystical appearance of a condom’’: How young women and men communicate consent in heterosexual situations. *Journal of Sex Research*, (36), p. 258–272. <https://doi.org/10.1080/00224499909551996>
- Hills, P. J., Seib, E., Pleva, M., Smythe, J., Gosling, M.-R. et Cole, T. (2020). Consent, Wantedness, and Pleasure: Three Dimensions Affecting the Perceived Stress of and Judgements of Rape in Sexual Encounters. *Journal of Experimental Psychology. Applied*, 26(1), 171–197. <https://doi.org/10.1037/xap0000221>
- Humphreys, T. P. (2020). Sexual consent scale, revised. *Handbook of sexuality-related measures*, (3), p. 182–187. <https://doi.org/10.4324/9781315881089>
- Humphreys, T. et Herold, E. (2007). Sexual consent in heterosexual relationships: Development of a new measure. *Sex Roles*, 57, p. 305-315. <https://doi.org/10.1007/s11199-007-9264-7>
- Humphreys, T. (2007). Perceptions of Sexual Consent: The Impact of Relationship History and Gender. *The Journal of Sex Research*, 44(4), p. 307–315. <https://doi.org/10.1080/00224490701586706>
- Hust, S. J., Rodgers, K. B. et Bayly, B. (2017). Scripting sexual consent: Internalized traditional sexual scripts and sexual consent expectancies among college students. *Family relations*, 66(1), p. 197-210. <https://doi.org/10.1111/fare.12230>
- Iacob, M. (2023). *La révolution #MeToo, genre, droit et politique.* HAL, open science. <https://shs.hal.science/halshs-04196117/document>
- Iavarone-Turcotte, A. (2023). Un terrain miné, un travail de déminage ou comment parler de l'oppression des femmes minorisées en tant que chercheuse de la majorité. *Les Cahiers Du CEDREF*, 26. <https://doi.org/10.4000/cedref.1933>
- Irvine, J. M. (2014). Is sexuality research ‘dirty work’? Institutionalized stigma in the production of sexual knowledge. *Sexualities*, 17(5-6), p. 632-656. <https://doi.org/10.1177/1363460713516338>
- Jaunait, A. et Matonti, F. (2012). L'enjeu du consentement. *Raisons politiques : études de pensée politique*, 46(2), p. 5-11. <https://doi.org/10.3917/rai.046.0005>

- Jerome, N. (2025). *L'évolution de la notion de consentement sexuel en droit criminel canadien et droit pénal français* (Thèse et mémoire). Université Laval. <https://hdl.handle.net/20.500.11794/157443>
- Jézégou, A. (2022). Agentivité. *A. Jorro Dictionnaire des concepts de la Professionnalisation*, (2), p. 41- 44. <https://doi.org/10.3917/dbu.jorro.2022.01.0041>.
- Jézégou, A. (2019). L'agentivité humaine et e-Formation des adultes. *Traité de la e-Formation des adultes*, p. 191-232. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.
- Johnson, N. (2020). L'évaluation complète de la santé sexuelle à l'adolescence. *Paediatrics & Child Health*, 25(8), p. 552–552. <https://doi.org/10.1093/pch/pxaa123>
- Joly-Coz, G. (2019). Troubles dans le consentement d'Alexia Boucherie Une réaction. *Archives de philosophie du droit*, 61(1), p. 387-396. <https://doi.org/10.3917/apd.611.0398>.
- Jozkowski, K. N. et Peterson, Z. D. (2013). College students and sexual consent: Unique insights. *Journal of sex research*, 50(6), p. 517-523. <https://doi.org/10.1080/00224499.2012.700739>
- Jozkowski, K. N., Marcantonio, T. L. et Hunt, M. E. (2017). College students' sexual consent communication and perceptions of sexual double standards: A qualitative investigation. *Perspectives on Sexual and Reproductive Health*, 49(4), p. 237-244. <https://doi.org/10.1363/psrh.12041>
- Jozkowski, K. N., Manning, J. et Hunt, M. (2018). Sexual Consent In and Out of the Bedroom: Disjunctive Views of Heterosexual College Students. *Women's Studies in Communication*, 41(2), 117–139. <https://doi.org/10.1080/07491409.2018.1470121>
- Jozkowski, K. N. et Willis, M. (2020). People perceive transitioning from a social to a private setting as an indicator of sexual consent. *Psychology and Sexuality*, 11(4), p. 358–371. <https://doi.org/10.1080/19419899.2020.1769162>
- Jozkowski, K. N., Hoffacker, C., James-Hawkins, L. et Ryan-Flood, R. (2024). How Drunk is “Too Drunk” to Consent?: A Summary of Research on Alcohol Intoxication and Sexual Consent. *Consent*, (1), p. 88–104. <https://doi.org/10.4324/9781003358756-9>
- Katz, J. et Schneider, M.E. (2015). (Hetero)sexual Compliance with Unwanted Casual Sex: Associations with Feelings about First Sex and Sexual Self-Perceptions. *Sex Roles*, (72), p. 451–461. <https://doi.org/10.1007/s11199-015-0467-z>
- Kazan, P. (1998). Sexual assault and the problem of consent. *Violence against women: Philosophical perspectives*, p. 27-42. <https://doi.org/10.7591/9781501724213-004>
- Khader, S. J. (2011). *Adaptive preferences and women's empowerment* (1st ed.). Oxford University Press.
- Kleinplatz, P. et Charest, M. (2021). Promouvoir l'intimité érotique optimale. *La sexologie clinique: une pratique psychothérapeutique inclusive et intégrative*. <https://books.google.ca/books?id=DVW0EAAAQBAJ&lpg=PT2&ots=K1svfZpRbs&dq=promouvoir%20l'intimit%C3%A9%20%C3%A9rotique%20optimale%20Kleinplatz%20et%20charest&lr&hl=fr&pg=PT4#v=onepage&q=promouvoir%20l'intimit%C3%A9%20%C3%A9rotique%20optimale%20Kleinplatz%20et%20charest&f=false>

- Knoblauch, H. et Wilke, R. (2016). The Common Denominator: The Reception and Impact of Berger and Luckmann's "The Social Construction of Reality." *Human Studies*, 39(1), p. 51–69. <https://doi.org/10.1007/s10746-016-9387-3>
- Korff-Sausse, S. (2005). La notion de responsabilité dans le domaine du handicap. Autonomie, réciprocité et sexualité. *Reliance*, 18(4), p. 49-54. <https://doi.org/10.3917/reli.018.0049>
- Lalo, C. et Tricou, J. (2016). Crise de la pédophilie dans l'Église catholique : une confrontation de scripts sexuels. *Revue d'éthique et de théologie morale*, 292(4), p. 11-21. <https://doi.org/10.3917/retm.292.0011>
- Landgraf, S., von Treskow, I. et Osterheider, M. (2018). "Sex in a Relationship" versus "Sex During a One-Night Stand": The Link Between Mental Representations of Consensual Sexuality, Mating Strategies, and Sexual Experience in Heterosexual Women and Men. *Archives of Sexual Behavior*, (47), p. 725–736. <https://doi.org/10.1007/s10508-017-1088-0>
- Lavigne, J., Auger, A.-M., Lévy, J. J., Engler, K. et Fernet, M. (2013). Les scripts sexuels des femmes de carrière célibataires dans les téléseries québécoises. Études de cas : *Tout sur moi, Les hauts et les bas de Sophie Paquin et C.A.*. *Recherches féministes*, 26(1), 185–202. <https://doi.org/10.7202/1016903ar>
- Legouge, P. (2016). Plaisir sexuel. *Encyclopédie critique du genre*, p. 459-469. <https://doi.org/10.3917/dec.renne.2016.01.0459>.
- Le Magueresse, C. (2012). Viol et consentement en droit pénal français. Réflexions à partir du droit pénal canadien. *Archives de politique criminelle*, 34(1), p. 223-240. <https://doi.org/10.3917/apc.034.0223>
- Livingston, J. A., Buddie, A. M., Testa, M. et VanZile-Tamsen, C. (2004). The Role of Sexual Precedence in Verbal Sexual Coercion. *Psychology of Women Quarterly*, 28(4), p. 287–297. <https://doi.org/10.1111/j.1471-6402.2004.00146.x>
- Lhomond, B. et Saurel-Cubizolles, M. J. (2003). Orientation sexuelle, violences contre les femmes et santé. *Homosexualités au temps du sida*, p. 107-130. http://mediatheque.lecrips.net/docs/PDF_GED/S48017.pdf
- Mackinnon, C. (2012). Sexuality. *Raisons politiques*, 2(46), p.101-130.
- Marzano, M. (2006). Chapitre I. Les paradoxes du consentement dans les réflexions contemporaines. *Je consens, donc je suis... : Éthique de l'autonomie*. p. 15-46. Presses Universitaires de France. <https://shs.cairn.info/je-consens-donc-je-suis--9782130556510-page-15?lang=fr>.
- Martuccelli, D. (2006). Michel Foucault et les impasses de l'ordre social. *Sociologie et sociétés*, 38(2), p. 17-34. <https://doi.org/10.7202/016370ar>
- Marsicano, E. (2012). *Genre, expérience migratoire et condition minoritaire. Les trajectoires sexuelles et préventives des migrant·e·s d'Afrique subsaharienne vivant en France* (Dissertation doctoral, Université Paris Sud-Paris XI).
- Massé, R. (2009). L'anthropologie de la santé au Québec pour une conjugaison des approches et des méthodes. *Anthropologie médicale: ancrages locaux, défis globaux*. p.61-90. Les

Presses de l'Université Laval. https://classiques-ugam-ca.proxy.bib.uottawa.ca/contemporains/masse_raymond/anthropologie_sante_au_Qc/anthropologie_sante_au_Qc.pdf

- McKee, A., Albury, K., Dunne, M., Grieshaber, S., Hartley, J., Lumby, C. et Mathews, B. (2010). Healthy Sexual Development: A Multidisciplinary Framework for Research. *International Journal of Sexual Health*, 22(1), p. 14–19. <https://doi.org/10.1080/19317610903393043>
- Messiah, A. et Mouret-Fourme, E. (1993). Homosexualité, bisexualité: Éléments de socio-biographie sexuelle. *Population (French Edition)*, 48(5), p. 1353–1379. <https://doi.org/10.2307/1534181>
- Ministère de la Justice Canada. (2021). *La définition de consentement à l'activité sexuelle*. <https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/victimes-victims/def.html>
- Monjour, S. et Vitali-Rosati, M. (2021). Pour une redéfinition pornographique du champ littéraire. Une exploration des marges de la littérature numérique avec les travailleuses du texte. *Interférences Littéraires / Littéraire interférenties*, 25, p. 52-67. <https://hal.science/hal-03949839/>
- Monteil, L. (2016). Scripts sexuels. *Encyclopédie critique du genre*, p. 584-595. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.renne.2016.01.0584>
- Morgan, C. (2022). Visions for Justice and Critiquing Consent: On Taking Performativity Out of Performance. *The Journal of Consent-Based Performance*, 1(2), p. 84–114. <https://doi.org/10.46787/jcbp.v1i2.2870>
- Morin, S., Savoie, L., Pelland, M.-A. et Grandisson, S. (2019). Agir selon son genre : influence de la socialisation sexuelle hétéronormative sur la compréhension du consentement et de la violence à caractère sexuel des étudiantes et des étudiants en Acadie du Nouveau-Brunswick. *Revue de l'Université de Moncton*, 50(1-2), p. 11–46. <https://doi.org/10.7202/1084309ar>
- Motley, M. T. et Reeder, H. M. (1995). Unwanted escalation of sexual intimacy: Male and female perceptions of connotations and relational consequences of resistance messages. *Communications Monographs*, 62(4), p. 355-382. <https://doi.org/10.1080/03637759509376367>
- Muehlenhard, C. L. et Peterson, Z. D. (2005). III. Wanting and Not Wanting Sex: The Missing Discourse of Ambivalence. *Feminism & Psychology*, 15(1), p. 15–20. <https://doi.org/10.1177/0959353505049698>
- Muehlenhard, C. L., Humphreys, T. P., Jozkowski, K. N. et Peterson, Z. D. (2016). The complexities of sexual consent among college students: A conceptual and empirical review. *The Journal of Sex Research*, 53(4-5), p. 457-487. <https://doi.org/10.1080/00224499.2016.1146651>
- Nault, G., Cardinal, J. et Fradette, C. (2020). Justice sociale ou efficience : Exploration de la pratique réflexive chez les diplômées en criminologie. *Enjeux criminologiques contemporains*, p. 135-158. University of Ottawa Press. <https://doi.org/10.1515/9782760331532-008>
- Nedelsky, J. (2011). *Law's relations: a relational theory of self, autonomy, and law*. Oxford University Press.

- Office québécois de la langue française. (2019). *Personne queer*. Vitrine linguistique. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8353764/personne-queer>
- Oger, C. et Ollivier-Yaniv, C. (2003). Analyse du discours institutionnel et sociologie compréhensive: vers une anthropologie des discours institutionnels. *Mots. Les langages du politique*, (71), p. 125-145. <https://doi.org/10.4000/mots.8423>
- Oger, C. (2006). Judith Butler, Le pouvoir des mots. Politique du performatif. *Mots. Les langages du politique*, 81. <http://journals.openedition.org/mots/736> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/mots.736>
- Ostler, T. A. (2003). *Verbal and nonverbal dating behaviors and sexual consent: Implications for miscommunication between men and women*. (Dissertations & Theses Global Closed Collection). University of Nevada, Reno. <https://login.proxy.bib.uottawa.ca/login?url=https://www.proquest.com/dissertations-theses/verbal-nonverbal-dating-behaviors-sexual-consent/docview/288073201/se-2>
- O'Sullivan, L. F. et Byers, E. S. (1992). College students' incorporation of initiator and restrictor roles in sexual dating interactions. *The Journal of Sex Research*, 29(3), p. 435–446. <https://login.proxy.bib.uottawa.ca/login?url=https://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=a9h&AN=9702144223&site=ehost-live>
- O'Sullivan, L. F. et Allgeier, E. R. (1998). Feigning sexual desire: Consenting to unwanted sexual activity in heterosexual dating relationships. *Journal of Sex Research*, 35(3), p. 234-243. <https://doi.org/10.1080/00224499809551938>
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2016). Chapitre 11. L'analyse thématique. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, (5), p. 235-312. <https://doi.org/10.3917/arco.paill.2016.01.0235>.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2021a). L'examen et l'analyse phénoménologiques des données d'entretien. *L'analyse qualitative en sciences sociales et humaines*, (5), p. 183-199. <https://shs.cairn.info/l-analyse-qualitative-en-sciences-humaines--9782200624019-page-183?lang=fr>.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2021b). Chapitre 12. L'analyse thématique. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, (5), p. 269-357. <https://shs.cairn.info/l-analyse-qualitative-en-sciences-humaines--9782200624019-page-269?lang=fr>.
- Païs, G., Romo, L., Sanchez, M., Castillo, M. C. et Fouques, D. (2023). Psychotraumatisme chez les étudiants : prévention et interventions à l'université. *Annales Médico Psychologiques*, 181(4), p. 358–363. <https://doi.org/10.1016/j.amp.2023.02.002>
- Perdoncin, A. (2008). Consentement des femmes et politique. Note sur Du Consentement de Geneviève Fraisse. *Tracés. Revue de Sciences humaines* (14). <https://doi.org/10.4000/traces.400>
- Perreault, M.-A. (2024). Du consentement à l'autonomie sexuelle : un changement de paradigme? *Recherches féministes*, 37(2), 79–96. <https://doi.org/10.7202/1116770ar>
- Peterson, Z. D. et Muehlenhard, C. L. (2007). Conceptualizing the “Wantedness” of Women's Consensual and Nonconsensual Sexual Experiences: Implications for How Women Label

- TheirExperiences With Rape. *The Journal of Sex Research*, 44(1), p. 72–88. <https://doi.org/10.1080/00224490709336794>
- Pharo, P. (2000). Le sens objectif des faits sociaux problèmes sémantiques de la sociologie compréhensive. *Cahiers Vilfredo Pareto*, 38(119), p. 139-157. <https://doi.org/10.4000/ress.679>
- Quéré, L. (2016). Lutttes féministes autour du consentement. *Nouvelles questions féministes*, 35(1), p. 32-47. <https://doi.org/10.3917/nqf.351.0032>
- Quirion, B., Jendly, M. et Vacheret, M. (2012). Le système pénal et la (dé) responsabilisation des acteurs. *Déviance et société*, 36(3), p. 235-241. <https://doi.org/10.3917/ds.363.0235>
- Quirion, B. (2018). Un demi-siècle d'intervention en criminologie. Approche critique et enjeux actuels autour de la création de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec. *Criminologie*, 51(1), p. 291–315. <https://doi.org/10.7202/1045317ar>
- Quirion, B., Jendly, M. et Vacheret, M. (2012). Le système pénal et la (dé) responsabilisation des acteurs. *Déviance et société*, 36(3), p. 235-241. <https://doi.org/10.3917/ds.363.0235>
- Quirion, B. et Vacheret, M. (2010). Les mesures pénales pour adultes. (Presses de l'Université de Montréal), p. 391-412. <https://doi.org/10.4000/books.pum.6667>
- Rastier, F., Martin, E. et Béhar, H. (1995). *L'Analyse thématique des données textuelles : l'exemple des sentiments*. Didier Erudition. RéQEF. (s.d.). Chroniques. Réseau Québécois en Études Féministes. <https://histoiredesfemmes.quebec/consentement-sexuel/>
- Roberts, J. et Pires, A. (1992). Le renvoi et la classification des infractions d'agression sexuelle. *Criminologie*, 25(1), p. 27-63. <https://doi.org/10.7202/017314ar>
- Robert, D. (2023). Différentes écoles de phénoménologie (philosophie). *Compléments d'infos sur les stratégies d'analyse et diapos des collègues*. Cours 10. 23 mars 2023. Méthodologie de recherche en criminologie 1 (CRM6720A) Rodgers, K. B., Hust, S. J. T., Li, J., Kang, S. et Garcia, A. L. (2023). Sexual Scripts and Sexual Consent: Gender Stereotypes, Music-Media Messages, and Sexual Consent Expectancies Among College Men and Women. *Journal of Interpersonal Violence*, 38(15–16), p. 9264–9289. <https://doi.org/10.1177/08862605231165766>
- Rubin, G. (1998). Thinking Sex. Notes for a Radical Theory of the Politics of Sexuality. *Social Perspectives in Lesbian and Gay Studies* (Carole Vance, 1er Édition, p. 100-133), New York: Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315006185-12>
- R. v. *Ewanchuk*, [1999], 1 S.C.R. 330 <https://decisions.scc-csc.ca/scc-csc/scc-csc/en/item/1684/index.do>
- R. v. *J.A.*, 2011 SCC 28, [2011] 2 S.C.R. 440 <https://decisions.scc-csc.ca/scc-csc/scc-csc/en/item/7942/index.do>
- Salih, S. (2007). On Judith butler and performativity. Dans *Sexualities and communication in everyday life: A reader*, p. 55-68.
- Salomon, D. et Daube, M. (2023). Jouir n'est pas consentir. *Nouvelle revue de psychosociologie*, 35(1), p. 25-35. <https://doi.org/10.3917/nrp.035.0025>

- Sanchez, M. (2023). *Violences sexuelles au sein du couple: profils de victimisation sexuelle et exploration phénoménologique chez les femmes victimes de violences*. Université de Nanterre, Paris.
- Sanchez, M., Fouques, D. et Romo, L. (2022). Violences sexuelles entre partenaires intimes : caractéristiques et enjeux cliniques. *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique*, 181(1), p. 24-31. <https://doi.org/10.1016/j.amp.2021.12.005>
- Savoie, L., Pelland, M.-A., Morin, S. et Rivest, M.-P. (2023). “Yes doesn’t always mean yes, but no means no”: Exploring the perceived ambiguities in university students’ experiences of sexual consent. *The Canadian Journal of Human Sexuality*, 32(3), p. 370–383. <https://doi.org/10.3138/cjhs.2023-0003>
- Saurel-Cubizolles, M.-J. et Lhomond, B. (2005). Les femmes qui ont des relations homosexuelles : leur biographie sexuelle, leur santé reproductive et leur expérience des violences. *Gynécologie, obstétrique & fertilité*, 33(10), p. 776-782. <https://doi.org/10.1016/j.gyobfe.2005.08.003>
- Schobert, K., Cooper, S., Fries, N. et Chervillil, M. (2021). I thought we were vibin’: A qualitative exploration of sexual agency and consent in young people. *Sexualities*, 24(7), p. 906-921. <https://doi.org/10.1177/13634607211026457>
- Survey Monkey. (2024). *Avis de confidentialité*. https://fr.surveymonkey.com/mp/legal/privacy/?ut_source=legal&ut_source2=privacy-basics&ut_source3=inline
- Simard, D. (2015). La question du consentement sexuel : entre liberté individuelle et dignité humaine. *Sexologies: European journal of sexology*, 24(3), p. 140-148. <https://doi.org/10.1016/j.sexol.2015.05.003>
- Simon, W. et Gagnon, J. (1986). Sexual scripts: Permanence and change. *Archives of Sexual Behavior*, 15(2), p. 97–120. <https://doi.org/10.1007/BF01542219> conjugales (Dissertation de doctorat, Université de Nanterre-Paris X).
- Sherwin, E. (1996). Infelicitous Sex. *Legal Theory*, 2(3), p. 209–231. <https://doi.org/10.1017/S1352325200000495>
- Shotland, R. L. et Goodstein, L. (1992). Sexual Precedence Reduces the Perceived Legitimacy of Sexual Refusal: An Examination of Attributions Concerning Date Rape and Consensual Sex. *Personality & Social Psychology Bulletin*, 18(6), p. 756–764. <https://doi.org/10.1177/0146167292186012>
- Shweder, R.A. et Miller, J.G. (1985). The Social Construction of the Person: How Is it Possible?. *The social construction of the person*, p. 41-69. New York, NY: Springer New York. https://doi.org/10.1007/978-1-4612-5076-0_3
- Smith, M. (2014). Fédéralisme et droits des LGBT aux États-Unis et au Canada : analyses comparatives des politiques. *Fédéralisme Régionalisme*, (14). <http://popups.ulg.ac.be/federalisme.htm>

- Sobocinska, D. (2023). Scripts d'usage et scripts sexuels au service de la rencontre d'un soir : Analyse de l'utilisation sexuelle de Fruitz et Tinder chez des jeunes urbains hétérosexuels diplômés. *Réseaux*, 237(1), 93-117. <https://doi.org/10.3917/res.237.0093>.
- Institut national de santé publique du Québec. (2024). Statistiques sur la violence sexuelle. <https://www.inspq.qc.ca/violence-sexuelle/statistiques>
- Institut de la statistique du Québec. (2025, 17 février). Crimes sexuels. Statistique Québec. <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/violence/agressions-sexuelles>
- Tangy, L. (2008). Le sens du consentement dans l'œuvre de Judith Butler. *Consentir : domination, consentement et déni, Tracés. Revue de Sciences humaines*, (14). <https://doi.org/10.4000/traces.398>
- Thompson, N. et Pascal, J. (2012). Developing critically reflective practice. *Reflective Practice*, 13(2), p. 311–325. <https://doi.org/10.1080/14623943.2012.657795>
- Willis, M. et Jozkowski, K. N. (2019). Sexual Precedent's Effect on Sexual Consent Communication. *Archives of Sexual Behavior*, 48(6), p. 1723–1734. <https://doi.org/10.1007/s10508-018-1348-7>
- White, A., Boehm, M., Glackin, E. et Bleakley, A. (2023). How sexual information sources are related to emerging adults' sex-positive scripts and sexual communication. *Sexuality & Culture*. <https://doi.org/10.1007/s12119-022-10061-z>